

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

17^e ANNÉE



1926

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT



1958

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR

NOMS D'AUTEURS

BRASSINNE, J. — Le sculpteur Daniel Mauch à Liège	43
BREUER, J. Le Limbourg hollandais préhistorique. Nouvelles découvertes	15
— Petite chronique archéologique (Tongres)	89
CEYSSENS, J. (abbé). — Parvis et Paradis	86
COLLARD, A. — A Oupève	75
DESTRÉE, Jos. — Une porte de l'ancienne gendarmerie à Visé (Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège. Numéro XCVIII)	40
DUBOIS, R. — « Cérémonies qui s'observent à l'entrée d'un prince et évêque de Liège »	14
DUPONT, Y. (M ^{lle}). — Les monuments en pierre noire de Theux	23
GESSLER, J. — Une œuvre de G. de Lairesse vendue à Anvers en 1870	48
— Curiosa	72
JASPAR, P. — A propos de l'escalier du chœur de l'église Saint-Jacques à Liège	83
LOHEST, F. — Notre vieille Halle aux viandes	33
M. F. — A lire	16, 62, 76, 90
— Nécrologie (Léon Ledru)	19
MICHA, A. — Les anciennes tours et maisons fortes de Fragnée-Guillemins	6
VAN HEULE, H. (M ^{lle}). — Le Cancel de l'église Saint-Jacques de Liège	52
WIBIN, B. — Le Crucifix de Bodegnée (Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège. N° XCIX)	67

TABELLE ALPHABETIQUE

NOUVEAU D'ALPHABET

Table of contents or index with multiple columns of text, likely listing entries and their corresponding page numbers. The text is very faint and difficult to read.

TABLE DES MATIÈRES

Avis	1
<i>Procès-verbaux des séances des 30 octobre et 27 novembre 1925</i> ..	1
Les anciennes tours et maisons-fortes de Fragnée-Guillemins ..	6
« Cérémonies qui s'observent à l'entrée d'un prince et évêque de Liège »	14
Le Limbourg hollandais préhistorique. Nouvelles découvertes ..	15
A lire	16
L'Art français au Pays de Liège	18
Distinctions. — Nécrologie (L. Ledru)	19
Programme des causeries pour l'hiver 1925-1926	20
 <i>Procès-verbal de la séance du 18 décembre 1925</i>	 21
Les monuments en pierre noire de Theux	23
Notre vieille Halle aux viandes	33
Un commerçant liégeois de la fin du XV ^e siècle (par M. G. Hennen)	36
 <i>Procès-verbaux des séances des 29 janvier et 26 février 1926</i> ..	 37
Une porte de l'ancienne gendarmerie de Visé (Inventaire archéolo- gique de l'ancien pays de Liège. N ^o XCVIII)	40
Le sculpteur Daniel Mauch à Liège	43
Une œuvre de G. de Lairesse vendue à Anvers en 1870	48
Distinctions	48
 <i>Procès-verbaux des séances des 26 mars et 30 avril 1926</i>	 49
Le Cancel de l'église Saint-Jacques de Liège	52
A propos de l'architecture privée en Wallonie	62
A lire	63
Décès (Fr. Close et baronne de Hasse de Villers)	64
 <i>Procès-verbal de la séance du 28 mai 1926</i>	 65
Le Crucifix de Bodegnée (Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège. N ^o XCIX)	67
Curiosa. (Une correction de texte qui coûte cher à son auteur. — La décence dans l'habillement au XIV ^e siècle. — Un Carmen Potorium liégeois du XVI ^e siècle. — La prise de Tongres par les Liégeois en 1636)	72

A Oupeye	75
A lire	76
In memoriam (L. Ledru)	79
<i>Procès-verbal de la séance du 25 juin 1926</i>	81
A propos de l'escalier du chœur de l'église Saint-Jacques à Liège	83
Parvis et Paradis	86
Petite chronique archéologique	89
A lire	90
Distinctions. — Décès (Jos. Mouton ; J. Mullejans et L. Leenaers)	92

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
10 FR. PAR AN

LE NUMÉRO :
1 FR.

pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Avis important

Les cotisations pour 1926 seront incessamment mises en recouvrement : Membres effectifs, frs 20,60 ; Membres correspondants et associés, frs 15,40 (timbres d'encaissement et de taxe compris).

Dans le triple but de simplifier les écritures, de diminuer les frais et de réduire le travail laborieux de l'encaissement, nous recommandons instamment le virement à notre compte CHÈQUES POSTAUX : *Institut Archéologique Liégeois* N° 125.804. Dans ce cas, le montant respectif des cotisations n'est que de 20 et de 15 francs.

Le Trésorier, Florent PHOLIEN.

Procès-verbal de la séance du 30 Octobre 1925

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

39 membres sont présents :

MM. L. Halkin, président ; Pholien, trésorier ; Jules Pirlet, secrétaire ; J. Servais, conservateur ; E. Fairen, bibliothécaire ; M. Gérumont, conservateur-adjoint et J. Breuer, secrétaire-adjoint.

MM. L. de Buggenoms, l'abbé J. Coenen, Dr Grenson, M. Lolhest, G. Ruhl et Dr Wibin, membres effectifs.

Mmes Dossin-Halkin, E. Gérumont, Mlles Bouillenne, Lynen,

Robert et Swissen ; MM. G. Bonhomme, L. Bronne, l'abbé Ceysens, Collard père, Collard fils, Couvreur, D^r Davin, E. Dony, J. Dumont, L. Dumont, E. Gérumont, Halein, D^r Hardy, Hennen, Lewuillon, Général Marcin, Mossay, Peny, L. Raick et Tancre.

Excusé M. J. Hamal.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de juillet.* — M. Breuer, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est approuvé sans observation.

II. *Correspondance.* — M. le secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance, entre autres :

Une lettre de M. G. Grégoire, gouverneur de la province de Liège, adressant à l'*Institut* pour ses collections un exemplaire de la broche remise par lui aux bouquetières de la place de la République française, lors de la manifestation organisée en leur honneur au mois d'août dernier ;

Une circulaire de la Direction générale des douanes et accises, relative à l'exemption des droits de douane pour les objets de collections adressée par la Ville de Liège ;

Une lettre du Comité du Musée de la Vie Wallonne demandant à l'*Institut* le dépôt dans ses collections des anciennes enseignes en pierre se trouvant dans la seconde cour du Palais ;

Une seconde lettre du même Comité remerciant le bureau de l'*Institut* de l'autorisation lui accordée d'enlever les dites pierres.

III. *Communication de M. H. Thyssen* : CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES HACHES ET FRANCISQUES SOUS LA PÉRIODE FRANQUE (avec projections).

Le conférencier s'efforce de démontrer que l'étude microscopique des métaux permet, en soumettant à un examen les pièces en fer forgé qui se trouvent dans nos Musées, de déterminer, pour chacune des périodes de l'histoire, la valeur du métal élaboré et les procédés de fabrication employés. C'est l'exposé des résultats d'une telle recherche commencée pour la période franque qui fait l'objet de la communication.

M. le président remercie M. Thyssen de sa très intéressante communication ; il le félicite du beau résultat qui a couronné ses patientes recherches et qui jette un jour nouveau dans l'étude de la civilisation et de l'industrie de la période franque et émet le vœu de voir publier ce travail dans notre Bulletin.

M. Breuer se rallie au vœu de M. le président et émet le désir de voir M. Thyssen pousser ses recherches encore plus loin, en procédant également à l'analyse des armes de fabrication romaine.

IV. *Présentation de membres associés.* — Sont présentés en qualité de membres associés :

M. Paul Staes, avocat, 34, place du Vingt-Août, Liège ;

M. Aseglio, ingénieur à la Société John Cockerill, quai du Halage, 56, Flémalle-Grande ;

M. le Baron Gustave d'Otreppe de Bouvette, château d'Aineffe, par Chapon-Seraing ;

M. Melchior-Salier, rue Faurieux, Herstal ;

M. Albert Piret, rentier, rue de Campine, 133, à Liège.

L'élection aura lieu à la séance de novembre.

V. *Affaires diverses*. — M. le président annonce à l'assemblée que les fêtes du 75^e anniversaire de l'*Institut* seront célébrées le 15 novembre prochain et que les membres recevront une invitation spéciale à y assister.

Une cérémonie aura lieu le matin à 10 heures au Musée et sera suivie d'une réception à l'Hôtel-de-ville et d'un déjeuner à l'hôtel de l'Europe. Il invite les membres à assister nombreux à ces cérémonies.

Il annonce d'autre part, que prochainement paraîtront 2 carnets de 12 cartes-vues représentant le Musée, ses diverses salles et certains objets rares. L'édition de ces cartes est due à l'initiative du Bureau de l'*Institut* qui a voulu combler une lacune regrettable et satisfaire ainsi le désir de nombreux visiteurs. Ces cartes-vues seront mises en vente au Musée.

Enfin, M. le président donne la parole à M. J. Dumont, délégué officiel de l'*Institut* au Congrès archéologique de Bruges. M. Dumont met en quelques mots l'assemblée au courant de ce qui s'est passé à ce Congrès et des vœux qui y furent émis, et il attire l'attention sur la contribution spéciale des Liégeois aux travaux du Congrès : il cite notamment les travaux de MM. Halkin, Gessler, Brassinne et Breuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Procès-verbal de la séance du 27 Novembre 1925

La séance est ouverte, à 5 h. 20, sous la présidence de M. F. Magnette, vice-président.

20 membres sont présents :

MM. F. Magnette, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; Pholien, trésorier ; J. Breuer, secrétaire-adjoint.

MM. l'abbé Coenen, L. de Buggenoms et L. Ledru, membres effectifs.

Milles Lynen et Bouillenne ; MM. G. Bonhomme, A. Collard, Debouxhtay, J. Dumont, Louis Dumont, Léon Dumont, J. Fontaine, Dr Hardy, P. Laloux, Général Marcin et L. Raick, membres correspondants ou associés.

Excusés MM. L. Halkin, J. Servais, J. Hamal-Nandrin et le D^r Wibin.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance d'octobre.* — M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du mois dernier qui est approuvé sans observation.

II. *Correspondance.* — M. le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'*Institut Archéologique* depuis la dernière séance, entre autres :

Une lettre de M. P. Faider, donnant sa démission de membre de l'*Institut* ;

Un télégramme de la *Société Archéologique de Namur* félicitant l'*Institut* pour son jubilé et s'excusant de ne pouvoir se faire représenter aux cérémonies commémoratives ;

Une lettre de M. le Général Marcin s'excusant de ne pouvoir prendre part aux fêtes jubilaires de l'*Institut*.

M. le vice-président donne ensuite lecture du télégramme envoyé par Sa Majesté le Roi à l'*Institut* en réponse à celui lui adressé par le président, le jour de la célébration du 75^e anniversaire.

III. *Communication de M. L. de Buggenoms* : A PROPOS DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE BLOIS.

Le conférencier, après s'être attaché à signaler l'esprit de suite qui préside à l'organisation des Congrès français d'archéologie, montre que le principal intérêt du dernier Congrès, tenu dans la vallée de la Loire, consista dans l'étude de l'architecture militaire, depuis les débuts du moyen âge (Vendôme XI^e s., Montrichard XII^e, Lavardin XIII^e et XIV^e) et de l'architecture civile représentée encore par beaucoup de maisons du XII^e siècle et des suivants, par de magnifiques hôtels privés (Hôtel d'Alhuye à Blois, XVI^e siècle, etc.) et de nombreux châteaux appartenant pour la plupart à l'époque du plus bel épanouissement de la Renaissance jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La ville de Blois a beaucoup souffert de la Révolution au point de vue de ses monuments religieux, qui pour la plupart n'existent plus. L'ancienne abbatale Saint-Laumer, plus communément appelée aujourd'hui St-Nicolas, du nom d'une paroisse disparue, a de belles proportions et un chœur du XII^e siècle intéressant pour sa coupole à nervures, une coursière, sorte de triforium sans balustrade et des chapiteaux d'une iconographie curieuse (celles du XIV^e siècle sont du type de Chartres). Le Congrès visita nombre d'églises rurales, la plupart romanes, avec parfois des restes d'appareils carolingiens (et d'autres à voûte bombée, d'influence angevine) ; plusieurs sont décorées de belles peintures murales des XV^e et XVI^e siècles, retrouvées sous le badigeon, et de vitraux anciens aux colorations bien comprises, où l'on rencontre fréquemment la représentation

de légendes ayant trait au célèbre pèlerinage de Compostelle... Le clocher de la Trinité de Vendôme, XII^e siècle, haut de 80 m., isolé de l'église, paraît le prototype du fameux clocher vieux de Chartres. Dans le Blésois que visite seul le Congrès, le plus grandiose de ses châteaux est celui de Chambord, édifié par le grand bâtisseur François I^{er}, sur les plans de Dominique de Cortonne. Toutefois, plus puissant encore est l'intérêt offert par le château de Blois, bâti sur l'emplacement d'un ancien campement préhistorique, et d'un château-fort datant des X^e et XI^e siècles.

Le poète et artiste que fut Charles d'Orléans, père de Louis XII, commença les constructions d'un nouveau château, encore gothique dans ses éléments essentiels, mais largement influencé par la Renaissance apportée d'Italie. La construction en fut continuée par Louis XII et François I^{er}. On conserva toutefois la salle des Etats, de l'époque de St-Louis, et le soubassement du XIII^e siècle surplombant la ville. Malheureusement, sous Louis XII, le frère de celui-ci, Gaston d'Orléans, s'avisa de faire réédifier le château par Mansard et de démolir une part notable des constructions de Charles d'Orléans et une part, heureusement minime, de l'aile de François I^{er}. La construction Mansard, placée ailleurs, eût été remarquable pour son époque. L'ensemble du château, en dépit d'un manque d'harmonie entre les parties anciennes et celles du XVII^e siècle, reste un ensemble des plus intéressants et des plus documentaires pour l'étude de l'architecture castrale française (Cheverny XV^e, Chaumont XIV^e et XV^e, Menars XVIII^e et du Moulin XV^e et XVI^e siècles).

Le conférencier remontre combien des Congrès, comme celui de Blois et tous ceux qui se tiennent d'année en année sur les points les plus différents de la France, doivent faire apparaître celle-ci aux Belges, toujours si bien accueillis par nos voisins, comme présentant des aspects aussi variés par la nature et les sites que par les monuments tant de grand art civil et religieux, que des arts mineurs et appliqués. Dans les réunions des Congrès français d'archéologie, ces monuments sont étudiés par des maîtres de l'Ecole des Chartes de Paris, des conservateurs du Louvre et des archéologues régionaux, toujours choisis parmi les plus avertis et les plus aptes à répandre les trésors de leur érudition, et cela dans une langue nette et claire.

M. le président félicite et remercie M. de Buggenoms de sa très intéressante communication.

IV. *Election de membres associés.* — Sont élus membres associés à l'unanimité des voix, moins un bulletin blanc : MM. Aseglio, le Baron G. d'Otreppe de Bouvette, Melchior-Salier, Albert Piret et P. Staes.

V. *Présentation de membres associés.* — Sont présentés en qualité de membres associés :

M. A. Weck, journaliste, rue Jonfosse, 26, à Liège ;
M. F. Wiser, boulevard de la Sauvenière, 130, à Liège ;
M. Somzé, place Coronmeuse, à Herstal.
L'élection aura lieu à la prochaine séance.

VI. *Affaires diverses.* — Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 40.

Les Anciennes tours et Maisons-fortes de Fragnée-Guillemins

Dans les siècles passés, ce que l'on nomme aujourd'hui le quartier de Fragnée était une des parties les plus boisées des environs de Liège. L'essence d'arbres que l'on y rencontrait en plus grand nombre était le *Frêne*, arbre forestier qui s'élève à une grande hauteur et qui fournit un bois sans nœuds, propre au charonnage. Frêne se dit en latin *fraxinus*, d'où la localité a tiré son appellation.

De très anciens documents désignent cet endroit sous le nom de *Fraisnée*, ce qui explique suffisamment l'étymologie du mot, sans devoir recourir à la légende, ainsi que l'a fait l'historien souvent quelque peu fantaisiste, Jean d'Outremeuse.

Au surplus, maintes autres localités proches ont tiré leur nom du règne végétal établi jadis sur leur territoire. *Tilleur* n'est-il pas sorti de *Tilletum* et n'indiquait-il pas, primitivement, une terre où les tilleuls abondaient ? *Jonkeu* a-t-il une autre signification qu'endroit rempli de joncs (̄) ; *Chénée* de chênes ?

Déjà, cependant, dans l'ancien temps, la propriété était très divisée à Fragnée. Les vignes y étaient également abondantes et bien cultivées. Des familles notables, sans compter les autres, y résidaient assez nombreuses. L'existence d'échoppes où l'on dégustait des bières et des vins y sont signalées, ainsi qu'un établissement de bains, une *étuve*, comme on disait alors.

(1) GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I. p. 545.

A cette époque, les familles notables occupaient, généralement, des *maisons-fortes*, c'est-à-dire se défendant elles-mêmes contre les actes de violence qui pouvaient se commettre, se trouvant aussi, de la sorte, plus ou moins à l'abri des invasions et des brigandages.

Une des dernières de ces maisons-fortes a été démolie en février et mars 1892, lorsque fut créée la rue Dossin, reliant la rue de Fragnée à la rue Varin.

Lorsqu'en 1883, Théodore Gobert publia le premier volume des *Rues de Liège*, il pouvait encore écrire : « Tout le monde connaît cette antique et originale demeure, espèce de manoir qui occupe l'extrémité droite de la rue Dossin. On l'a nommée très souvent la *Tour aux sapins*. Elle a une haute origine et le millésime 1595 que porte une des cheminées qui, elle, doit être de plus fraîche date, n'est peut-être que celui d'une reconstruction. Des dessinateurs se sont plu à prendre le croquis de cette bâtisse et bon nombre de collectionneurs la conservent dans leurs albums. Bien que la maison elle-même ait gardé son cachet archaïque, elle est beaucoup déchue. Il y a une couple d'années, elle était encore entourée de ses fossés et un pont les enjambait. C'est dans cette vieille maison-forte que Dossin, le botaniste, résida assez longtemps ; c'était sa propriété. Il était d'ailleurs dans son élément, au milieu de la belle végétation qui couvrait, autrefois, tout le quartier de Fragnée ».

Le couvent des *Guilhemites*, ou des *Guillemins*, suivant l'expression qui fut généralement adoptée par la suite, et dont la principale station de chemin de fer de Liège porte le nom, était situé près de l'église Sainte-Véronique. Saumery qui, dans les *Délices du Pays de Liège*, en a laissé une description (t. I, p. 186), dit même que l'entrée de ce couvent se trouvait vers la rue appelée, maintenant, Hemricourt, tout proche de l'église.

Cette propriété ecclésiastique, connue sous le nom de *Maison de la Motte*, existait dès le XIII^e siècle. Elle aurait appartenu alors au grand chantre de Saint-Lambert, Gérard de Bierset.

En 1287, l'évêque de Liège, Jean de Flandre, y installa

neuf membres de la communauté religieuse de Bernardfagne, dont l'ancien couvent est devenu le siège du petit séminaire de Saint-Roch.

Le prince-évêque, Jean d'Arckel, octroya aux Guilhemites les revenus de l'église Sainte-Véronique ; aussi fut-il inhumé dans leur couvent en juillet 1378.

Jean de Bourgogne, dit Jean de Mandeville, le pseudo-voyageur anglais, y fut aussi enterré. Autour de sa pierre tombale, on pouvait lire cette épitaphe, en idiome wallon, une rareté : « *Vos ki passeis sor mi, por l'amor di Diex priés por mi* ».

De tout temps, la *Maison de la Motte* fut entourée de fossés.

Ce nom de *Maison de la Motte*, sous lequel le couvent des Guillemins est désigné jusqu'au XV^e siècle, aurait été donné, parce que cette construction s'était élevée sur un tertre formé au moyen des terres extraites pour creuser les fossés et entourer d'eau la demeure seigneuriale (1). Elle était encore en cet état au XVIII^e siècle. En effet, Saumery, en 1738, parlant du couvent qui occupait l'ancienne propriété Gérard de Bierset, s'exprimait en ces termes : « Situé au pié d'une montagne féconde en sources très vives, il est entouré de fossés qui en reçoivent les eaux très claires et très pures. Ce sont autant de bassins utiles et commodes, qui forment, en même temps, un charmant coup d'œil » (2).

A la Révolution française, vendu comme bien national, le couvent des Guillemins fut adjugé, le 12 nivôse an VI (1^{er} janvier 1798), pour le prix de 47.600 francs à la famille Fabry.

Sur l'emplacement de l'ancien couvent et de ses dépendances, ont été créés la station de chemin de fer qui porte son nom, de même que tout un nouveau quartier qui donna naissance à la rue des *Guillemins*, dénommée, jusqu'en 1862, rue de la *Station*, aux rues *Fabry*, *Dartois*, *Simonon*, du *Midi*, et de la *Paix* ; à la place de *Bronckart*, aux rues de *Chestret* et de *Sély*s, cette dernière n'ayant été, tout un temps, qu'une

(1) GOBERT, t. I, p. 632.

(2) SAUMERY, t. I, p. 186.

impasse privée établie, dans leur propriété, par les représentants de la famille Fabry.

L'ancienne demeure seigneuriale, *Maison-forte de Bierset*, ou *de la Motte*, n'est cependant tombée définitivement, sous la pioche des démolisseurs, qu'en l'année 1904.

Comme nous, beaucoup de Liégeois se souviennent encore que ce qu'il en restait alors n'avait conservé qu'un faible souvenir de son caractère primitif. On l'appelait le *Waux-Hall* des Guillemins. Assez communément, aussi, lui était donné le nom de *Bastrée*.

Le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (t. XXXIV, pp. 441-446), disait, en cette même année 1904 : « Sans doute, de l'avis de tous les esprits sérieux, c'est à tort qu'on a voulu rattacher à Bastrée (ou Bastarderie comme on disait aussi à Liège), des souvenirs de la vie déréglée de l'Elu Henri de Gueldre (1247, † 23 avril 1285). Cette légende, quoi qu'on en ait dit, ne remonte pas à Jean d'Outremeuse, mort le 25 novembre 1400. Elle est apparue seulement deux siècles environ après lui, dans l'une des chroniques vulgaires de la fin du XVI^e siècle, puis a été reproduite servilement par des chroniqueurs postérieurs. Si l'on est d'accord pour reconnaître l'inanité de cette tradition, on ne l'est plus pour déterminer l'étymologie du mot Bastrée... Au fond, la définition réelle de Bastrée est encore à trouver. »

Cet article du Bulletin de notre Institut Archéologique, daté de novembre 1904, est signé J. Alexandre. Nous avons cependant tout lieu de croire qu'il est plutôt de notre collègue et ami Théodore Gobert.

Quoi qu'il en soit à cet égard, ce qui était écrit, il y a vingt ans, dans notre Bulletin sur l'origine du mot Bastrée, est encore vrai aujourd'hui, malgré tout ce qui a été publié sur ce sujet controversé.

Le docteur Bovy, en 1838, décrivant cette antique demeure seigneuriale disait : « La partie principale de ce corps de logis est très ancienne, on y entre en passant sur un pont et sous une porte voûtée pratiquée sous la tour. Les murailles ont deux mètres d'épaisseur (lors de la démolition en 1904, on a constaté que cette épaisseur était exactement en moyenne

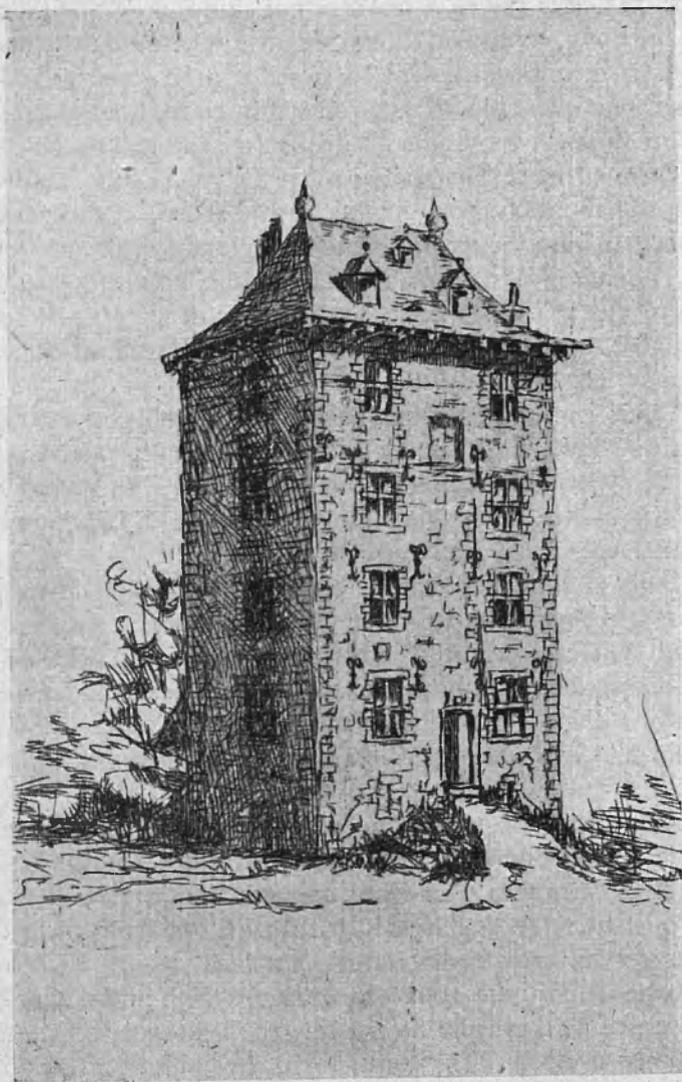
de 1^m70). Le manoir de la Bastrée était jadis entouré d'eau et muni d'un pont-levis avec herse, comme tous les castels de cette époque. »

Nous ne l'avons jamais connu tel. Il avait été, maintes fois, transformé dans la suite des temps. Les fossés qui l'entouraient avaient été comblés ; le pont-levis, ne servant plus, avait été démoli, la porte d'entrée était à moitié ensevelie dans les terres apportées pour combler les fossés : elle avait été convertie en une fenêtre dans sa partie supérieure.

Au-dessus de cette porte-fenêtre, on pouvait cependant découvrir encore, gravées dans la pierre, des armoiries. C'était celles d'un bourgeois de Liège du XVII^e siècle, Gérard Charles dit Caroli, qui fut bourgmestre, ou premier magistrat de la Cité, en 1631 et en 1642, et de son épouse, Marie Tabolet. Celle-ci, morte le 18 octobre 1636, avait précédé dans la tombe son mari, d'une vingtaine d'années, car il ne décéda que le 17 juin 1656.

La tour primitive du manoir ayant été détruite, les époux Caroli-Tabolet avaient fait reconstruire celle que nous avons plus ou moins connue. Nous disons plus ou moins, car, une quarantaine d'années avant sa complète disparition, un incendie en avait retranché toute la partie supérieure qui, à la fin, n'était plus recouverte que par une vulgaire plateforme, en zinc ! Aussi est-ce sans éprouver de bien vifs regrets que nous vîmes disparaître les derniers restes de ce passé lointain, convertis d'abord en *Waux-Hall*, sans nulle élégance et, finalement, en un *atelier de carrosserie* ! Le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, en son tome 34, année 1904, a publié quelques reproductions photographiques de cette successive dégénérescence...

Après complète démolition de ces vieux bâtiments, les terrains rendus libres étant devenus la propriété de MM. Gustave et Michel Orban, ceux-ci y firent construire, provisoirement, de très modestes établissements de commerce qui seront, quelque jour, remplacés par des immeubles mieux en rapport avec le voisinage de notre principale gare de chemin de fer.



La Tour Rosen, eau-forte de Mlle Suzanne Bouillenne, d'après une lithographie datée du 2 octobre 1877 et portant cette mention : « Tour Rosen, rue Grand Jonckeu au Guillemain. Sur le pont on y lisait la date 1690 ».

Vous aurez remarqué sans doute, car elle est encore debout, la haute, antique et originale construction que l'on

aperçoit de la rue de Sclessin et qui s'élève à l'extrémité de la rue Bovy, en face de l'aboutissement de ce qu'il reste de la rue Jonckeu. Celle-ci, dans les siècles passés, on ne s'en souvient plus guère aujourd'hui, s'amorçait, en effet, au faubourg Saint-Gilles, vis-à-vis de l'actuelle rue Grandgagnage.

Cette ancienne Tour isolée, convertie par la suite, en maison d'habitation pour maraîchers d'abord, actuellement pour leurs propriétaires, la famille Legrand, est connue sous le nom de *Tour Rosen*, appellation qui lui a été donnée, parce qu'au XVIII^e siècle, la famille Rosen, ou de Rosen, venue d'Angleterre, en était propriétaire et l'utilisait comme repos de chasse.

« Quel aspect imposant elle présentait, jadis, cette tour bâtie en 1690, dit Théodore Gobert ; c'était une vraie maison forte, avec fossés remplis d'eau qu'enjambait un pont-levis à deux arches. Ce pont n'a disparu qu'en 1870. Déjà la tour était louée à une famille de maraîchers » (1).

Dans la suite des temps, cette construction d'un autre âge, avait subi d'importantes transformations.

En son état primitif, deux étages seulement, s'élevaient au-dessus du rez-de-chaussée, celui-ci reposant sur des fondations d'une extraordinaire épaisseur.

La tour avait été édifiée en pierres et moellons exclusivement.

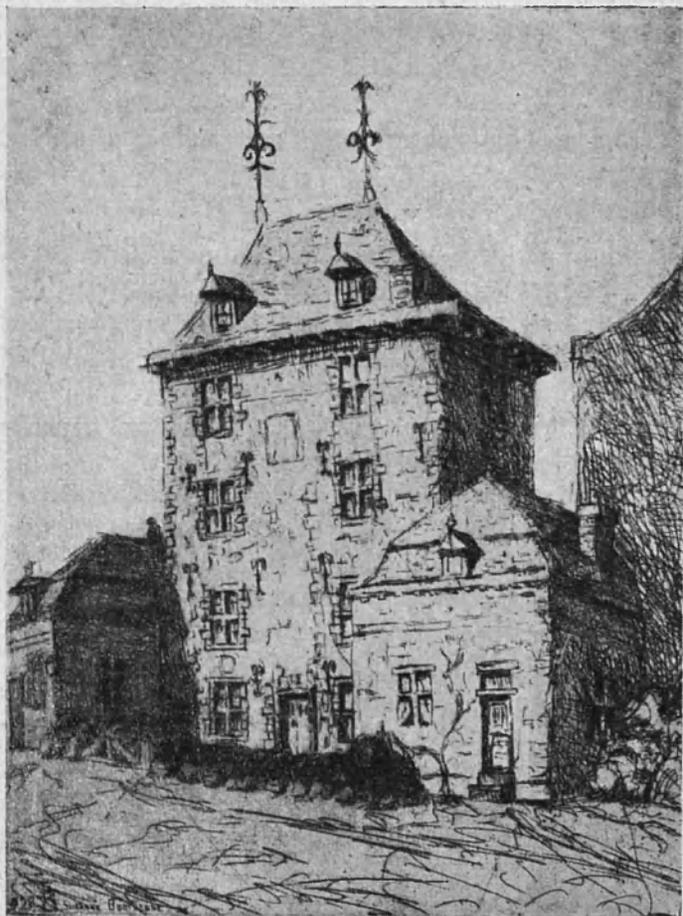
A une époque que l'on ne peut exactement déterminer, mais qui doit remonter déjà assez loin dans le passé, on a surélevé cette tour d'un étage, en même temps qu'elle était, en quelque sorte, doublée de bas en haut, vraisemblablement pour la convertir en habitation familiale.

Cette importante transformation se fit en briques ordinaires, ce qu'il est aisé de constater de l'extérieur même du bâtiment.

Si, d'autre part, on parcourt les différentes salles du rez-de-chaussée, comme les pièces des étages, ainsi qu'il nous a été permis de le faire dernièrement, il apparaît, de toute évidence, que celles de droite ne sont nullement semblables à celles de gauche.

(1) GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 316.

Notamment, les unes ont des plafonds à voussettes, des cheminées en grès d'Alsace d'une certaine élégance, qui même, autrefois, ont dû être brillantes si pas dorées en partie, tandis que les autres salles, celles de gauche, postérieurement jointes aux premières, sont toutes de même que les plafonds, d'une austère simplicité.



Actuel état de la Tour Rosen. Eau-forte de Mlle Suzanne Bouillenne. 1924.

Actuellement, les anciens fossés ayant été, jusqu'à un certain point, comblés, le rez-de-chaussée de la *Tour-habitation*, est sensiblement en contre-bas du niveau des terrains environnants et de celui de la rue Bovy qui y donnent accès.

Inutile de dire que les abords de cette construction n'ont plus rien qui en rappellent l'ancienneté. Aussi, est-il à prévoir que ce reste d'un passé lointain, la dernière des tours et maisons-fortes de Fragnée, disparaîtra également, avant qu'il soit longtemps encore, pour des raisons analogues à celles qui ont déterminé la démolition de l'ancienne Tour aux sapins.

A. MICHA.

“ Cérémonies qui s'observent à l'entrée d'un prince et évêque de Liège „

Un prince de Liège pour faire son entrée dans la cité de Liège use de ces anciennes cérémonies suivantes.

Premier, arrivant un Prince de Liège et sa suite en lieu nommé [al Creijr] situé et gisant entre Herstal et St-Léonard, il fait illec le premier serment de garder / et maintenir / faire garder et maintenir les privilèges, libertés, franchises, status et ordonnances du chr^e de St-Lambert.

Ce fait, le mesme il fait aussi serment et aux magistrats de la cité de Liège de garder et maintenir les franchises, libertés, usances et status de la dite cité et banlieue.

En ce lieu del [Creijr] à toutes entrées des Princes de Liège se pntent (*présentent*) divers malfaiteurs, voleurs et autres avec la baguette blanche à la main, se prosternants en terre, demandant au prince miséricorde, rémission et pardon de leurs crimes, excès et violences en pⁿtants (*présentant*) leurs requestes a ces fins a part, lesquelles le prince diffère, absout ou refuse jusques a ce que ceulx de son conseil en soient plainement informez sur les cas advenus ensuite de leurs requestes.

Arrivant plus outre pour venir à la porte de la cité de Liège dite porte de St-Léonard, le prince fait avier illec le deuxième serment de même substance que le premier en confirmant icelluy.

En passant icelle porte toujours plus outre en la dite cité venu où arrivé jusques a l'opposite de l'église de St-George,

s'arreste la mesmetant que certaine choisie jeusne fille accōmodée p. expres a cestuy effect, après quelques cérémonies et remonstrances faicts au prince, lu ybaille les cleffs de la Cité.

Passant toujours outre en la cité jusques aux degrez de St-Lambert, le prince devalle illec de son cheval où aucuns plus apparats et principaux lu y ostent son espée et ses esperons, ce faict, il marche de pied à l'église St-Lambert où diverses cérémonies se font, qui estant achevées estoit conduit en son palais magnifiquement paré po^r le recevoir et ceulx de sa suite.

Quelcqs temps après telle entrée toutes personnes tenants leurs biens et fieff d'ung prince de Liège les doivent relever de main à hanche en paiant tāt seulement (droits seigneuriaux).

Document communiqué
par M. R. DUBOIS, de Huy.

Le Limbourg hollandais préhistorique Nouvelles découvertes

Les intéressantes découvertes de puits et de galeries d'extraction de silex et d'ossements humains dans un atelier de taille, faites en ces dernières années, par nos collègues J. Hamal-Nandrin et J. Servais, dans l'importante station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg hollandais), découvertes publiées par eux, en 1923, dans la *Revue Anthropologique Paris-Liège*, ont eu pour heureux résultat d'attirer davantage l'attention des préhistoriens hollandais sur la région limbourgeoise.

L'ouvrage (*Nederland's vroegste Geschiedenis*) du Dr J.-H. Holwerda, Directeur du Rijksmuseum van Oudheden à Leyde, dont la deuxième édition vient de paraître, signale à juste titre les travaux des Liégeois, et l'auteur qui, dans sa première édition (parue en 1918), se déclarait fort sceptique quant à l'existence d'ateliers de taille du silex à Sainte-Gertrude, est, maintenant on est heureux de le constater, entièrement converti aux idées de nos confrères, M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais.

Aussi, M. Holwerda qui, actuellement, prend un vif intérêt aux antiquités de l'âge de la pierre, se propose-t-il de diriger les fouilles qui seront entreprises l'été prochain dans le village préhistorique de Caberg.

La découverte fortuite de ce village a été relatée par M. A.-E. Remouchamps, conservateur au Musée de Leyde, dans le journal néerlandais le *Telegraaf*, d'Amsterdam. Elle a été faite dans une exploitation d'argile, à Caberg, sur la rive gauche de la Meuse et à peu de distance de Maestricht.

Cette découverte, que les poteries permettent, semble-t-il, de rapporter à l'époque omalienne, a fourni un bon nombre de pièces intéressantes provenant d'une dizaine de « fonds de cabanes », réunis en une petite agglomération ; les fouilles, que les dirigeants du Musée de Leyde et de la *Société Archéologique de Maestricht* espèrent exécuter scientifiquement l'été prochain, nous promettent donc des résultats intéressants. Caberg ne se trouve qu'à environ 15 kilomètres des 3 villages omaliens de Wonck-s/Geer, fouillés par J. Hamal-Nandrin et J. Servais. Rappelons que jusqu'ici, le nombre des fonds de cabanes omaliens explorés par M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, en Hesbaye, s'élève à 418, nombre auquel il faut joindre les 65 fonds de cabanes fouillés par le baron A. de Loë.

Jacques BREUER.

A lire. — Nous pensons bien qu'un ouvrage, tel que *La Houillerie liégeoise*, dont le premier fascicule vient de sortir des presses de la maison Vaillant-Carmanne et qui est dû à l'heureuse collaboration d'un philologue wallon d'une notoriété désormais bien établie, M. Jean Haust, et de deux praticiens, MM. G. Massart, ingénieur des mines A. I. Lg., et Jos. Sacré, directeur de travaux aux Kessales, est appelé à recevoir un accueil chaleureux dans toute la Wallonie et à trouver des lecteurs dans toutes les classes de la société.

Nous ne saurions mieux faire, pour en marquer ici le haut intérêt au triple point de vue philologique, archéologique et historique, que de reproduire les si judicieuses remarques que son apparition a suggérées à M. Jos. Remouchamps, Directeur du Musée de la Vie wallonne :

« Ce livre, dû à l'heureuse collaboration de l'ingénieur, du praticien et du philologue, restera comme un modèle de documentation historique. Il est le « miroir » de la houillère liégeoise, de sa technique, de son folklore, de son langage. A ce triple point de vue, il était urgent qu'il fût écrit, car la vie moderne sape jusque dans les galeries souterraines la plupart de nos vieux usages.

» D'une tenue scientifique parfaite, la *Houillerie Liégeoise* réjouira l'ingénieur comme le linguiste. Elle sera, pour l'étudiant et le chercheur, le plus sûr des guides. Mais c'est peut-être par le profane qu'elle sera lue avec le plus d'intérêt, car elle lui révélera dans les moindres détails la vie un peu mystérieuse de notre sous-sol.

» Livre technique, il n'a rien de la sécheresse habituelle de ce genre d'ouvrages. L'apport d'un enfant de Seraing, aimant passionnément la mine où il a vécu un quart de siècle, enrichit l'œuvre commune d'un élément de vie auquel nul ne restera insensible. Les innombrables exemples et citations qui éclairent le vocabulaire, les dialogues wallons qui le complètent, font réellement vivre sous nos yeux le houilleur liégeois et révèlent, par mille traits saisis sur le vif, son rude humour, sa belle vaillance.

» Fruit de l'amour, — du métier, de la science, du terroir —, cette œuvre est une de celles dont peut s'enorgueillir le plus légitimement la Wallonie. »

— Notre savant confrère, M. E. Fairon, a publié au cours de l'année 1925 dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire* (tiré à part de 32 pages), une étude, menée avec ce parfait sens critique qui caractérise son auteur, sur les *Donations de forêts aux X^e et XI^e siècles en Lotharingie et en Allemagne*. Il s'attache à élucider le problème de la contradiction qui paraît exister entre la donation de la forêt de Theux consentie par le roi Charles à l'église de St-Lambert de Liège en 915 et la cession faite, en 898, par Zwentibold à l'Église de Liège du fisc de Theux avec tous ses appendices et appartenances, sans faire aucune réserve à propos de la forêt que, d'après l'acte de 915, le pouvoir royal avait alors retenue pour lui.

La discussion de cette énigme historique amène M. Fairon à préciser, après d'autres érudits, le sens, si souvent mal interprété du mot de *forestis*, qui signifierait toute réserve de bois (ou de pêche) à l'usage exclusif du roi, par opposition à ce qui est appelé communément *silva*. La preuve en est fournie par l'étude comparative des concessions de forêts, outre celle de Theux, dans le Condroz, dans le pays des Deux-Nèthes, dans le Hainaut, dans les pays du Rhin, dans l'Allemagne centrale. Il montre les « forestiers » des évêques, tels ceux de Liège, prenant la place des gardes du roi, et ces territoires « afforestés », connaissant désormais la paix et la scurité. « Ils s'ouvrent à la charrue du colon ; à la hache du bûcheron, et dans le pays de Franchimont, au pic du mineur. La concession de la forêt de Theux représente ainsi un grand moment dans l'histoire économique de cette contrée... » M. Fairon ajoute, rendant ainsi hommage à l'un de nos philologues et toponymistes les plus avertis ; « ...Par d'autres voies, les études toponymiques si fouillées de M. J. Feller avaient abouti aux mêmes conclusions ».

Après M. Fairon, nous signalons également à nos confrères la série d'études très documentées, exposées avec une clarté parfaite, et publiées en 1924 par M. le comte Félix Goblet d'Alviella dans le *Bulletin de la Société centrale forestière belge* (Secrétariat : rue de la Charité, 7, à Bruxelles) sous le titre de *Notes sur l'histoire des*

forêts belges. Tous ces travaux doivent d'autant plus captiver l'attention des gens cultivés que récemment a été remise en discussion la question de savoir où s'étendait exactement la fameuse Forêt charbonnière et dans quelle mesure elle avait pu enrayer l'invasion des tribus germaniques et déterminer la juxtaposition de deux peuples et de deux langues dans la future Belgique.

F. M.

L'Art français au Pays de Liège. — C'est faire une observation banale que de constater que, depuis des siècles, la culture française a exercé son influence sur la mentalité de notre race. Entre Paris et Liège, de tout temps, les rapports furent étroits et fréquents. Nombreux sont les jeunes Wallons qui allèrent chercher sur les bords de la Seine la consécration de leurs talents, spécialement au XVII^e et au XVIII^e siècles.

Cette continuité de relations et d'échanges intellectuels s'est notamment manifestée par l'abondance d'œuvres d'art, échantillons exemplaires du goût français, que l'on rencontre encore aujourd'hui dans les châteaux et les hôtels patriciens de notre pays. La plupart de ces trésors, qui sont des modèles, sont ignorés du grand public. Il a paru opportun de solliciter de leurs propriétaires qu'ils consentent à leur exhibition temporaire, afin d'en divulguer l'enseignement et la séduction, à la faveur d'une exposition dont quelques amateurs d'art viennent de prendre l'initiative.

Cette exposition s'ouvrira au mois de mai prochain, dans le cadre délicieusement archaïque des salons du rez-de-chaussée de la Maison d'Ansembourg. Elle sera uniquement consacrée aux objets mobiliers d'art français existant au pays de Liège, et localisés dans la durée entre le Moyen Age et le Premier Empire.

Outre les meubles, dont l'étude a si souvent aidé nos artisans à perfectionner leur sens de l'élégance et de la mesure, elle comprendra des faïences et porcelaines de Paris, Limoges, Sèvres, Strasbourg, Marseille, des émaux de Limoges, des dentelles de Paris, Valenciennes, Luxeuil, des miniatures, des tableaux, des estampes en couleur, des gravures au burin et mille autres échantillons de la verve raffinée que prodiguèrent les artistes français en des temps qui furent fertiles en chefs d'œuvres.

Cette exposition qui coïncidera — il sied de le faire remarquer — avec l'importante exposition de peinture et de sculpture qu'organise la Société Royale des Beaux-Arts au Palais du Parc de la Boverie, s'annonce comme exceptionnellement captivante, et de nature à laisser un grand souvenir. Elle répond trop intimement aux sympathies profondes de l'âme liégeoise pour n'être pas assurée d'un grand succès.

Le Comité d'honneur et le Comité de patronage sont dès à présent constitués. Quant au Comité exécutif, il est présidé par M. Olympe Gilbert, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Il comprend encore MM. Léon Ghinet et Joseph Brassine, vice-présidents ; Edmond Delsa, secrétaire général ; Marcel de Mélotte, trésorier ; Edmond Baar, Charles Delchevalerie, Maurice de Sélys et Paul Van Zuylen, membres.

Le Comité promoteur adresse un pressant appel aux personnes qui possèdent d'intéressants objets d'art français des époques qui seront représentées à l'exposition, afin qu'elles consentent à accroître l'intérêt de celle-ci en lui confiant les bijoux de leurs collections.

Distinctions. — Nous enregistrons avec plaisir la nomination, comme Chevalier de l'Ordre de la Couronne, de M. Charles Defrecheux, en sa qualité d'Inspecteur des bibliothèques de Liège, du Général Marcin, comme Commandeur de l'Ordre de Léopold, et de M. E. Jamar, comme Officier de l'Ordre de la Couronne.

Nécrologie

C'est certainement dans un sentiment de douloureux étonnement que chacun, au début du mois de janvier dernier, aura appris le décès, survenu après une courte maladie, de notre collègue, M. Léon Ledru, membre effectif de l'*Institut* depuis le 24 décembre 1911, et membre associé déjà en 1894. La perte est sensible pour l'*Institut* ; elle crée un vide déplorable parmi les habitués de toutes nos réunions, tant on était sûr de le voir participer à toutes les manifestations extérieures de notre société : séances mensuelles, conférences du dimanche, excursions. Et non-seulement il y prenait sa part personnelle, comme auditeur sympathique et intéressé, mais il mit ses connaissances, chaque fois qu'il en était prié, à la disposition de tous, en se faisant de diverses manières l'historien-archéologue de l'établissement auquel il se trouvait attaché comme chef d'un de ses services les plus précieux et les plus délicats, passionné dans l'étude et la recherche de tout ce qui pouvait subsister de la vieille et célèbre abbaye cistercienne du Val-St-Lambert. Archéologue modeste, mais bien maître de son sujet de prédilection, le passé de l'abbaye n'avait plus de secret pour lui, et que ce soit dans des articles du *Bulletin* ou de la *Chronique*, que ce soit à la tribune de l'*Institut*, c'était d'elle qu'il entretenait ses confrères, leur apprenant chaque fois du nouveau, et cela sans pose, sans faire aucun étalage de science professionnelle. Il était venu à l'archéologie par goût personnel, et ce goût l'avait conquis tout entier.

Nous regrettons en lui l'amateur éclairé, ayant rendu par sa spécialisation même, de réels services à la cause de la science qui est celle de tant des nôtres, mais aussi le collègue au commerce si agréable, à l'esprit fait de distinction toute française et qui n'éveillait autour de lui que sympathie et estime.

Que sa famille reçoive ici l'expression de toutes nos respectueuses condoléances, qu'elle soit assurée que sa mort survenue si inopinément à la suite des sombres journées qu'a vécues notre cité à l'aurore de la présente année, laissera parmi les amis de l'*Institut* des regrets qui resteront longtemps avant de pouvoir être atténués.

F. M.

Programme des causeries pour l'hiver 1925-1926

MUSÉE DE LA MAISON CURTIUS

le dimanche matin à 10 1/2 heures précises

Dimanche 24 janvier 1926 : M. Félix MAGNETTE. — L'Institut archéologique liégeois et son Musée : 1850-1925. (A l'occasion du 75^e anniversaire de leur fondation).

Dimanche 31 janvier : M. Henry THYSEN. — La fabrication du fer dans nos contrées aux époques anciennes, considérée au double point de vue archéologique et scientifique. (Avec projections).

Dimanche 7 février : M. Adolphe LOUSBERG. — L'industrie du verre dans l'antiquité.

Dimanche 14 février : M. Léon HALKIN. — Les arcs de triomphe de Rome. (Avec projections).

Dimanche 21 février : M. Gustave RUHL-HAUZEUR. — De l'esthétique des villes et de l'application de l'urbanisme à l'entourage des monuments et à la conservation des sites.

Dimanche 28 février : M. Guillaume HENNEN. — Un commerçant liégeois de la fin du XV^e siècle.

Dimanche 7 mars : M. Georges BONHOMME. — La politique liégeoise au XVI^e siècle.

Dimanche 14 mars : M. Charles DEFRECHEUX. — L'archéologie dans la littérature wallonne.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

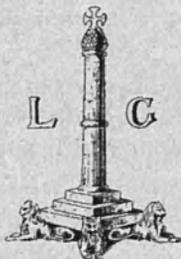
du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
10 FR. PAR AN

LE NUMÉRO :
1 FR.

pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 18 décembre 1925.

La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. Halkin, président.

40 membres sont présents :

MM. L. Halkin, président ; F. Magnette, vice-président ; J. Pirlet secrétaire ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur ; J. Hamal, conservateur-adjoint ; M. Gerimont, conservateur-adjoint ; et J. Breuer, secrétaire-adjoint.

MM. J. Brassinne, l'abbé Coenen, L. de Buggenoms, le baron M. de Sélys, G. Ghilain, Dr Grenson, E. Polain, et le Dr B. Wibin, membres effectifs.

Mlles Jamar, Lynen et Sentron.

MM. Aseglio, Begon, Dr Bidlot, Bronne, l'abbé Ceysens, baron de Radzitsky d'Ostrowick, baron de Borchgrave, Defize, L. Dumont, Durieux, E. Gerimont, G. Hanson, Hanquet, E. Jamin, P. Laloux, Général Marcin, Plomdeur, L. Raick, Simonis, Finceur et Toussaint, membres associés ou correspondants.

Excusés : MM. Fairon, J. Dumont, J. Bonhomme, Defrècheux et Mme Dossin.

1. *Lecture du procès-verbal de la séance de novembre.* — M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est approuvé sans observation.

M. Brassinne s'excuse de n'avoir pas assisté à la séance de novembre, en faisant observer qu'il n'avait pas reçu sa convocation. A ce propos M. le président invite les membres qui ne recevraient pas régulièrement leur convocation à le signaler au secrétaire.

Devant l'assemblée debout, M. le président fait part du décès de M. Alfred Micha, ancien président de l'*Institut*. Il retrace brièvement la vie du regretté défunt ; il rappelle ses travaux et insiste sur les grands services qu'il a rendus durant sa longue carrière à la cause de l'Archéologie et des Beaux-Arts et à l'*Institut* et à notre *Musée* qu'il affectionnait particulièrement. Il adresse un souvenir ému à notre ancien collègue qui a bien mérité de l'*Institut*.

II. *Correspondance*. — M. le secrétaire donne ensuite lecture de ja correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance :

1^o Une lettre de M. Aseglio remerciant pour sa nomination de membre associé ;

2^o Une lettre de M. J. Dumont s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ;

3^o Une lettre de M. A. Baar priant le Bureau de bien vouloir présenter en qualité de membre associé de l'*Institut* M. Jean Jacob, étudiant archéologue à Warsage.

4^o Une lettre de la *Société Belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie* s'excusant de n'avoir pu prendre part à la Commémoration du 75^e anniversaire de l'*Institut*.

III. *Communication de M. le Dr Wibin* : LE CRUCIFIX DE BODGNÉE. — M. le président félicite et remercie M. le Dr Wibin de sa très intéressante communication ⁽¹⁾ et du service rendu à notre cause en sauvant de la destruction une œuvre locale et en en assurant la conservation à sa place d'origine.

IV. *Communication de M. l'abbé Coenen* : CE QUI NOUS RESTE DES CONSTRUCTIONS NOTGÉRIENNES. — Cette instructive communication donne lieu de la part de M. Polain à des observations critiques non moins intéressantes. M. le président félicite et remercie les orateurs, en regrettant que l'heure avancée ne puisse donner lieu à un échange de vue plus approfondi sur cette question d'un si vif intérêt archéologique.

V. *Présentation de membres correspondants*. — Sont présentés en qualité de membres associés :

MM. Charles Pernstein-Warnant, rue Laport, 10, Liège ;
Jules Julémont, rue de Huy, 11, Liège ;

⁽¹⁾ Elle fera l'objet d'une notice qui paraîtra dans la *Chronique archéologique*.

MM. Georges Delarge, assureur, rue des Prébendiers, 18, Liège ;
Paul Hanson, substitut du Procureur du Roi, rue Paradis,
108, à Liège.

Jean Jacob, étudiant archéologue, Château de Winerotte,
Warsage ;

André Marissiaux, étudiant, Jupille.

Vu l'heure avancée et sur la proposition de M. le président,
l'assemblée décide de procéder, à la séance de janvier, à l'élec-
tion de membres associés.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Les monuments en pierre noire de Theux.

L'exposition de l'art mosan à Paris, en 1924, a ramené l'attention sur les monuments en pierre noire de Theux, étudiés naguère, avec beaucoup de sagacité, par M. J. Brassinne ⁽¹⁾. On a remis en question leur date, leur provenance, leurs caractères. Voici la liste de ces monuments comprenant ceux mentionnés par M. Brassinne et quelques autres, signalés depuis ; on trouvera en notes la bibliographie se rapportant à chacun d'eux.

- I. Une pierre tombale représentant un cadavre nu rongé des vers, étendu sur un sarcophage à l'italienne ⁽²⁾ (Musée Curtius, Liège).
- II. Une pierre à gisant nu, surmontée d'un Crucifiement et d'une Pamoison de Marie ⁽³⁾ (Musée Curtius, Liège).
- III. Un bas-relief représentant une Mise au tombeau ⁽⁴⁾ (Musée Curtius, Liège, n° 182 du catalogue de Paris, 1924).
- IV. Deux fragments de colonnettes, l'un purement décoratif, l'autre sculpté, d'un Portement de Croix et d'un écusson ⁽⁵⁾ (Musée Curtius, Liège).

⁽¹⁾ *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1906-1907. Cf. HELBIG et BRASSINNE : *L'art mosan*, II, p. 13.

⁽²⁾ *Chron. archéol. du Pays de Liège*, 1906, p. 103. *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège*, 1864, p. 32, n° 41. Cf. *Jadis*, recueil de la Belgique féodale, II, p. 106. Cf. *Art mosan*, II, p. 14.

⁽³⁾ *Chron. archéol.*, 1907, p. 15. Cf. *Art mosan*, II, p. 7.

⁽⁴⁾ *Ibidem*, 1906, p. 76. Cf. *Ibidem*, II, p. 9. Cf. *Catalogue descriptif*, 1864, p. 33, n° 42.

⁽⁵⁾ *Ibidem*, 1907, p. 51. Cf. *Ibidem*, II, p. 11.

- V. Un pilier décoratif dont on ne peut juger que par une photographie, l'original ayant disparu ⁽¹⁾.
- VI. Un pilier à 4 colonnes engagées, décorées de quatre scènes de la Passion (Baiser de Judas, Flagellation, Mont des Oliviers, Couronnement d'Epines) portant 2 écus et daté 1554 (Musée du Cinquantenaire, Bruxelles).
- VII. Un bénitier quadrangulaire d'un travail rude, daté 1546 ⁽²⁾ (Musée Curtius, Liège).
- VIII. Une pierre tombale, dite de Sclessin, avec 2 gisants encadrés d'arabesques, après 1558 ⁽³⁾ (Musée Curtius, Liège).
- IX. Une dalle à gisant dans l'Eglise de Haneffe, après 1557 ⁽⁴⁾.
- X. Un monument à gisant à Hermalle - sous - Argenteau, 1556 ⁽⁵⁾.
- XI. Une pierre funéraire murale avec un Calvaire (1558) dans le chœur occidental de l'église Sainte Croix de Liège.

* * *

M. J. Brassinne s'est attaché à nouveau au problème de l'origine des colonnes. Elles faisaient partie, croit-il, du Jubé de Beaufort (élevé sous l'abbé de Lymbourg, 1525-1546 et terminé en 1554) et je me range tout à fait à son avis.

La question de la date des autres bas-reliefs et du caractère de toutes ces sculptures n'en reste pas moins irrésolue. Les considérations suivantes sur ces deux points ne seront donc pas, nous l'espérons, sans utilité.

Dans la longue série de ces monuments, je distinguerai, de même que M. J. Destrée ⁽⁶⁾, deux grands groupes, d'importance et de valeur artistique inégales. Le groupe I est com-

⁽¹⁾ *Ibidem*, 1907, p. 95. Cf. *Ibidem*, II, p. 12.

⁽²⁾ *Ibidem*, 1909, p. 71.

⁽³⁾ J. DESTREE, *Le Monument de Réginard, évêque de Liège*. Ann. de la Soc. roy. d'archéol. de Bruxelles, XXVIII, (1914-1919), p. 315, fig. 3.

⁽⁴⁾ J. DESTREE, *Op. Cit.*, p. 316, fig. 4.

⁽⁵⁾ DE RYCKEL, *Les communes de la Province de Liège*, 1892, p. 263.

⁽⁶⁾ J'introduis, contrairement à M. J. DESTREE, la pierre n° I dans le groupe II.

posé d'une suite de dalles à gisants (nos VIII à XI) où, à côté du style Renaissance, se manifeste encore l'esprit du moyen âge. Bien qu'elles aient été exécutées après 1554, les caractères d'italianisme y sont moins nettement marqués que dans les sculptures du groupe II, antérieures, comme on le verra plus loin. Je croirais volontiers que le groupe I sort d'un atelier local à la remorque de l'Italie. Le groupe II, d'un style Renaissance très développé, se compose des pièces les plus intéressantes (nos I à VI) qui seules posent et seules permettent de résoudre le problème.

Et d'abord, peut-on parler d'un seul et même atelier pour toutes les œuvres du groupe II ? Je pense pouvoir l'affirmer, Certains caractères généraux sautent aux yeux, qui les classent au même moment de la Renaissance : goût très vif pour la draperie à l'italienne, pour le paysage pittoresque, pour le décor d'arabesques. On y remarque aussi une composition avec peu de personnages, et bien équilibrée ; le penchant au typique dans les formes, à l'idéalisme dans l'expression leur est commun et les place, dans l'art des Pays-Bas, dans le deuxième quart du XVI^e siècle, et certainement avant 1554. Ces mêmes tendances générales imprègnent, à des degrés divers, les œuvres des Jean Mone, Lancelot Blondeel, Guyot de Beaugrant, Paul Van der Schelde, Jacques Dubrœucq et Lambert Lombard. En outre, plusieurs particularités bien nettes révèlent, dans ces bas-reliefs, qu'un même esprit a présidé à leur conception. Considérons d'abord les fonds ; partout, ils sont simplifiés à l'extrême, synthétiques : ou bien ils évoquent des paysages, ou bien ils restent neutres. L'atelier de Theux, — ceci est à noter —, paraît dédaigner les architectures : elles n'apparaissent même pas où il eût été logique de les introduire, ainsi que Dubrœucq l'a fait dans sa Flagellation et son Couronnement d'Épines. Dans tous les marbres noirs, le fond est travaillé en un relief savamment atténué qui rappelle un peu les procédés de Ghiberti (Mise au Tombeau, Crucifiement, Couronnement d'épines — Descente de Croix — Renard-Soubre.)

Quant à la draperie, bien dessinée sur une charpente solide et vivante, on la retrouve toujours sous deux aspects parti-

culiers : soit fine et flottante dans les robes féminines faites d'étoffe légère, soit alourdie dans le vêtement des Apôtres, qui consiste en une tunique longue à plis presque verticaux recoupée d'une large ceinture horizontale. Partout, des traits nombreux et finement indiqués dans des directions nettement opposées la distinguent ; l'exécution est nerveuse, un peu pointue (Crucifiement, Gisant de la pierre n° I, Mise au tombeau, Jubé de Beaurepart) ; souvent, se dessinent au bas du vêtement des dentelures triangulaires à arêtes vives ; on y a évité toute draperie molle, onduleuse ; les plis aigus sont rendus par des groupes de trois ou quatre traits divergents.

La même fidélité à une conception initiale dirige le choix des types iconographiques. C'est le même type d'apôtre songeur, aux proportions trapues, au regard douloureux, qui apparaît dans St-Jean l'Évangéliste du Crucifiement, dans les disciples méditatifs de la mise au Tombeau et dans leurs frères passivement consternés de la Flagellation ou du Baiser de Judas. Une parenté évidente réunit les jeunes filles élégantes, aux gestes attentifs, du Crucifiement, l'adorable Sainte Femme qui regarde le Christ mort et ces autres femmes qui soutiennent la Mère douloureuse dans la Déposition de croix du fragment Renard-Soubre (1). Considérons d'autre part avec quelle puissance et quelle vérité sont traitées les anatomies maigres des gisants, les musculatures du Christ et des deux larrons ; nous retrouverons la même observation fidèle, le même ciseau nerveux dans le Christ mort (mise au Tombeau), le Sauveur descendu de sa croix (Fragment Renard-Soubre), enfin, avec moins de bonheur, il est vrai — les centurions demi-nus qui supplicient le Nazaréen. Les bras et les jambes sont musclés, l'abdomen bien rendu. Plusieurs scènes décèlent la prédilection de l'auteur pour les personnages courbés, les cheveux en désordre, les dos nus aux structures bien observées et les silhouettes agenouillées de profil, où se dessine très exactement la courbe en S des jambes. Et si l'on n'est point encore convaincu, que l'on

(1) L'original dont la trace est perdue, a été vendu en Allemagne. Il se trouvait encore en 1880 dans la collection de M. RENARD-SOUBRE à Liège. M. BRASSINNE a bien voulu me communiquer une excellente photo de ce morceau.

poursuive l'analyse ; on découvrira alors des rapprochements tellement manifestes qu'ils déterminent, selon moi, une chronologie relative de ces bas-reliefs. Les deux pierres tombales (I et II) s'apparentent étroitement par leurs gisants. Je pense que la pierre I est la plus ancienne des deux à cause de la hideur du cadavre ; on est porté à y reconnaître une manière appuyée qui exagère et plus tard s'assagit. Je place la pierre n° I peu après 1528, parce qu'une influence du Tombeau d'Erard de la Marck (élevé en 1528 dans le chœur de St-Lambert) se manifeste dans le sarcophage. La pierre n° II serait antérieure à la Mise au Tombeau (n° III) qui semble bien être de la même main, mais plus sûre. Le St-Jean (pierre n° II) a pour pendant, plus parfait que lui, l'un des apôtres de l'Ensevelissement du Christ (le premier vers la gauche, en conversation sous une arcade).

Ce qu'on peut apercevoir de la Déposition de Croix (fragment Renard Soubre) suffit pour faire distinguer des réminiscences de la Pamoison de Marie. Parmi les femmes qui s'empressent autour de la Vierge, la jeune fille debout, à droite, rappelle, outre les deux saintes qui s'avancent vers Marie (à gauche de la Pamoison), la délicate silhouette de la Mise au Tombeau. Or, le morceau de Bruxelles portant la date 1554, la même date convient aux pièces du Musée de Liège et au pilier Renard-Soubre.

On peut donc, sans trop de présomption, conclure de ce qui précède : 1° que tous ces fragments sortent d'un même atelier ; 2° que l'activité de cet atelier s'étend de 1528-1530 environ à 1554. On peut dater avec plus de précision toutes ces sculptures : la pierre tombale I serait de 1528-1530, la Crucifixion de 1530-1540, la Mise au Tombeau due au même artiste que la Crucifixion, de 1542-1543 (1). L'église des Prémontrés, qui était terminée en 1553, fut consacrée en 1554 (2) : je pense que si l'on compte, comme Hedicke

(1) La gravure de Lambert SUAVIUS : Résurrection de Lazare, 1544, (Musée d'Ansembourg, Liège) est donc postérieure au bas-relief. La disposition des personnages est exactement analogue et permettrait de compléter la sculpture. La grande différence réside dans l'interprétation beaucoup plus agitée et bien plus réaliste de SUAVIUS.

(2) GOBERT, *Les rues de Liège*, 1884-1901, III, p. 304-305. Cf. J. DARIS, *Notes sur l'ancienne église de Beaurepart* (Bull. de l'Institut archéologique liégeois, IX, 1863, p. 373.)

l'a fait à propos du Jubé de Mons, 3 ou 4 ans pour tailler et poser ces piliers, 6 à 8 ans pour l'exécution des frises et des « Histoires », la commande du Jubé doit avoir été passée vers 1543-1544. Le doxal de Beurepart serait le couronnement de l'activité de notre atelier.

Quel est cet atelier ? Ici se pose la question la plus importante et la plus difficile à résoudre. S'agit-il de sculptures liégeoises italianisantes ou bien d'œuvres d'art italiennes exécutées au Pays de Liège ? Les deux opinions ont été exprimées ⁽¹⁾ ; nous inclinons vers la seconde.

Nous savons ce que sont les caractères d'une sculpture italianisante. L'artiste s'y inspire de modèles d'outre-monts, mais garde intacts ses goûts et ses procédés ; il accorde son génie traditionnel à des formes et à un idéal étrangers, mais décèle par des signes nombreux son pays et sa race. La somptueuse cheminée du Franc, malgré ses dehors italiens, trahit par la profusion de son décor, le haut-relief de ses sculptures, l'abus des fonds pittoresques, la nationalité des auteurs. Jean Mone, tout épris de la Renaissance, reste attaché à la tradition gothique. L'architecture de son retable n'eût jamais satisfait le goût italien pour les divisions régulièrement superposées. Ne voyons-nous pas tomber dans un travers analogue Paul Van der Schelde ? Les sculptures décoratives envahissent dans son portail toutes les surfaces, au détriment du bas-relief historié. La partie centrale du porche d'Audenarde est flanquée de deux colonnes cannelées dont la base bulbeuse porte l'empreinte d'une réaction locale qui jure avec le classicisme des autres piédroits. Jacques Dubrœucq ⁽²⁾, le maître des Pays-Bas méridionaux qui a le mieux compris et traduit l'Italie, n'en est pas moins un « italianisant ». Si son relief a le charme des compositions italiennes, ses personnages s'agitent en des efforts pénibles au lieu d'agir. Dubrœucq n'a le don de synthèse, si naturel aux Italiens,

⁽¹⁾ J. BRASSINNE, *Art mosan*, II, p. 13. Communication récente à l'Institut archéol. de Liège, semble pencher pour un sculpteur liégeois. M. LAURENT, dans le *Catalogue de l'art ancien au Pays de Liège*, Paris, 1924, Avant-propos, p. 36, croit plutôt à une origine italienne.

⁽²⁾ R. HEDICKE, *Jacques Dubrœucq de Mons* (traduction E. Dony), 1911.

ni dans le pittoresque du paysage, ni dans le groupement des figures, ni dans les moyens d'expression. Il emploie, pour donner une apparence plus italienne à ses sculptures, le moyen bien matériel des fonds d'architecture à la romaine. En réalité, l'usage et même l'abus des monuments antiques caractérise nos italianisants : pas un ne s'en est volontairement privé. Il fallait une connaissance bien plus profonde de l'Italie pour la pouvoir suggérer sans recourir à des procédés si faciles.

Or, le maître de Theux n'obéit en rien aux dogmes de l'Italianisme tel qu'on le concevait aux Pays-Bas. S'il était de chez nous, aurait-il résisté aux tendances instinctives de notre race : à la ronde bosse, à l'exubérance, au réalisme ? Comment aurait-il remonté le courant qui emportait les meilleurs artistes, Guyot de Beaugrant, Dubrœucq, Lambert Lombard et son école liégeoise ? Comprendrait-on que fussent absents de son « système » toute architecture à l'antique, tout encombrement de figuration, tout relief accentué, et que l'exubérance des gestes, leur valeur expressive répondent toujours et très à propos à une action nécessairement violente (Flagellation, Couronnement d'épines, Baiser de Judas, Portement de Croix) ? Remarquez que sa draperie n'est ni gothicisante (Jean Mone), ni onduleuse en courbes concaves (Jacques Dubrœucq), ni agitée (Lambert Lombard), ni grandiloquente et molle (Lambert Suavius), mais au contraire toute nerveuse et toute logique. D'autre part, il esquiva l'écueil des proportions trop allongées où les jambes prennent une excessive importance. Beaucoup des nôtres s'y sont heurtés : à Liège, cette mode, au moyen de laquelle on croyait rendre le style bien italien, a déformé les personnages de Suavius. D'autre part, voyez à Bruges, chez Guyot de Beaugrant qui voulait l'éviter, les magots tassés et lourds de l'Histoire de Suzanne. A la différence des italianisants, notre sculpteur allie la juste mesure à la connaissance approfondie des modèles italiens. Il affectionne le relief léger, aussi bien dans les arabesques que dans les figures en action ; il synthétise magistralement les drames, il ne sort pas du typique ; il aime à rendre les expressions pathétiques avec le minimum de gestes. Tandis qu'il ordonne de façon logi-

que le décor sur le fût d'une colonne, — les zones se succèdent de plus en plus aérées vers le haut, — il conserve à cette colonne, sous l'agrément des arabesques, la qualité architectonique que réclame sa fonction. Il n'abuse de rien, pas même du pittoresque. C'est ainsi qu'il évoque, dans la Mise au Tombeau, par un olivier solitaire étalé en ombelle, la poésie de tout un paysage. Il décore sobrement sans effort ni contrainte. Il a plus de goût que de talent d'exécution. Son ciseau trahit souvent ses idées, mais ses idées sont élevées. Je le crois italien ; mais, chose curieuse, à un moment où Rome joue en Italie le rôle capital, ce n'est pas à Rome qu'il fait penser, mais à Florence. C'est Florence que rappellent son pittoresque savant, sa science de l'anatomie, la suprême distinction de ses figures féminines ; c'est aux quattrocentistes florentins qu'il emprunte tous les éléments de sa décoration : vases, grosses guirlandes, putti, masques, coquilles, muffles léonins, cornes d'abondance, candellière droits et raides, rinceaux et lacets tressés ⁽¹⁾, et c'est de la même façon qu'il en fait usage. Le type de son sarcophage (pierre n° I) est celui de Florence ⁽²⁾ et s'oppose au tombeau romain ⁽³⁾. En ce qui concerne l'exécution, il s'apparente et pour la souplesse de ses reliefs et pour l'énergie nerveuse, — quoique parfois malhabile —, de son ciseau aux maîtres décorateurs et fondeurs toscans du XV^e siècle. Nos bas-reliefs et certaines plaquettes de Bertoldo et de Francesco di Giorgio ⁽⁴⁾ se révèlent par l'ordonnance et par la technique comme des œuvres du même pays — La colonne engagée couverte d'un réseau végétal entourant le fût dans un mouvement ascensionnel et régulier est toute florentine. Elle caractérise les

(1) Wilhelm BODE, *Denkmäker der Renaissanceculptur Toscanas*, Munich, 1892-1905, pl. 355, 332, 324, 329, 335, 343, 344, 370, 368, 345, 387, 407, 389, 509.

(2) VENTURI, *Storia dell'Arte Italiana*, VI, Scult. dell. quattr., 1908, pp. 628, 725, 415, 635. Cf. VENTURI, *ibidem*, VIII, Architett. dell. quattr., parte I, pp. 650, 651, 652, 595, 597, 615, 666.

(3) VENTURI, *ibidem*, VI, Scult. dell. quattr., 1908, pp. 940, 941, 946, 956, 947, 957, 959, 960, 963.

(4) VENTURI, *ibidem*, VI, Scult. dell. quattr., pp. 510, 509, 507, 506. Cf. VENTURI, *ibidem*, VIII, Architett., parte I.

œuvres de A. Sansovino ⁽¹⁾, de Benedetto da Rovezzano ⁽²⁾. Toute différente la colonne adoptée unanimement aux Pays-Bas : le fût cannelé dans la partie supérieure repose sur une partie basse ornée d'arabesques et de têtes de bélier. Seul le jubé de Beurepart fait exception. Nul doute que l'auteur n'ait connu les œuvres florentines.

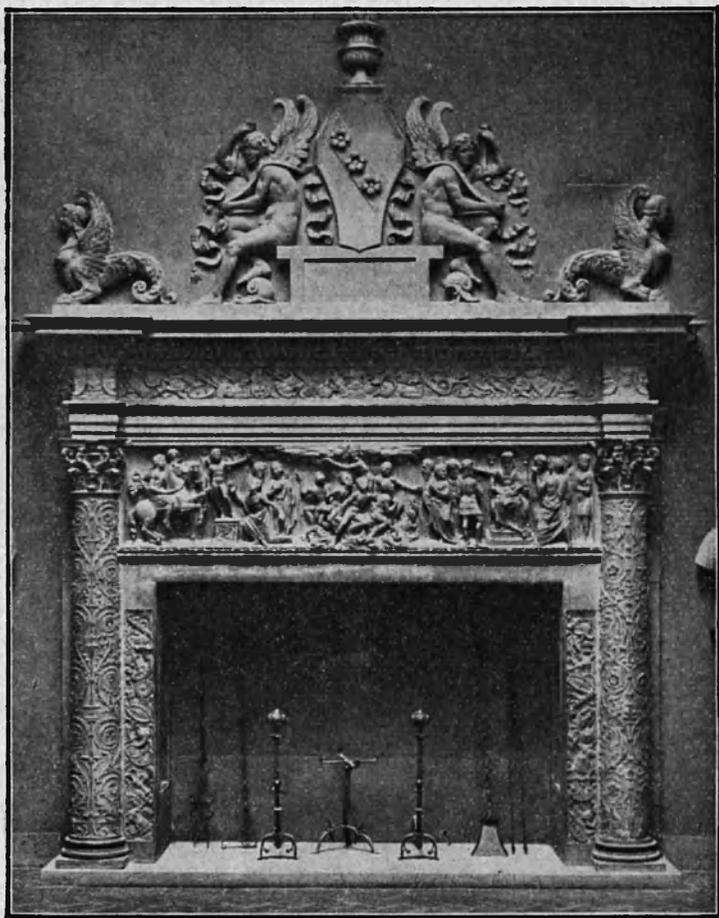
Mais on peut aller plus loin. Il est un personnage dans la mise au Tombeau, celui qu'on voit de dos, debout et les jambes écartées, qui a été copié directement, pensons-nous, sur un personnage analogue qu'on trouve dans une sculpture florentine : la cheminée du Palais Borgherini (Bargello) exécutée d'après Vasari en 1512 par Benedetto da Rovezzano ⁽³⁾. Ce personnage est debout, lui aussi, vu de dos, les jambes écartées. La draperie en est un peu différente, mais l'attitude, le geste sont si exactement semblables, qu'on ne peut invoquer le hasard pour expliquer cette ressemblance. Notez que les sujets sont différents, l'un allégorique, l'autre biblique, mais décorent également une cheminée : double raison qui s'oppose aussi au hasard. Dira-t-on qu'un sculpteur liégeois a pu habiter Florence et s'inspirer des monuments qu'il y avait vus ? Cela n'est pas absolument exclu, mais tout ce que nous avons dit des italianisants aux Pays-Bas rend cette opinion peu vraisemblable. D'ailleurs, ce n'est pas de la sculpture toscane en général qu'il s'inspire, mais particulièrement de Benedetto da Rovezzano. Ce dernier, parmi les artistes florentins, est celui qui accorde le plus d'importance à l'appareil macabre dans la sculpture funéraire, ainsi qu'en témoignent les mausolées Altoviti et Soderini avec leurs serpents, leurs crânes, vers et ossements mêlés aux arabesques. Comme le sculpteur anonyme de Theux, il aime les proportions courtes, les torses nus, les chevelures emmêlées ; il compose comme lui ses groupes symétriquement,

⁽¹⁾ Wilhelm BODE, *Op. Cit.*, pl. 533, 534. Cf. M. REYMOND : *Le XVI^e S. et les successeurs de la sculpture florentine*, 1900, pp. 27, 30, 31.

⁽²⁾ M. REYMOND, *Op. Cit.*, pp. 44, 45. Moulage au Musée du Cinquantenaire, Bruxelles. Cf. VENTURI, *Op. Cit.*, VIII, Architekt. dell. quattr., parte I, 1923, p. 664.

⁽³⁾ M. REYMOND, *Op. Cit.*, p. 42. Cf. VENTURI, *Op. Cit.*, VIII, Architekt., parte I, p. 665.

avec des personnages d'encadrement inactifs, à l'extrémité du bandeau ; il a la même verve décorative. Et certains détails se répètent chez tous deux, comme par exemple les yeux profondément enfoncés dans l'arcade sourcilière. Je suis portée à regarder comme l'auteur des bas-reliefs en



Phot. de la Maison Alluati.

pierre noire de Theux, un élève inconnu de Benedetto da Rovezzano, fidèle à ses procédés, mais restant loin de sa maîtrise. On pourrait supposer qu'il fut attiré à Liège à la cour d'Erard de la Mark à la suite de l'anonyme, — un Italien probablement —, qui exécuta le tombeau du prince-évêque.

Il aurait fondé vers 1530 ⁽¹⁾ l'atelier de Theux et marqué de son empreinte tous les monuments qui en sont sortis. Si, en outre, le Jubé de Beaurepart offre avec le Jubé de Dubrœucq à Mons, des analogies *dans l'ordonnance générale*, c'est que peut-être ce dernier, déjà célèbre, aurait été indiqué comme modèle par une clause du contrat. Je dois ajouter que M. Paul Vitry, au Congrès archéologique de Bruges (août 1925), a émis des doutes sur l'attribution à Jacques Dubrœucq du dessin bien connu, conservé aux archives de Mons.

Selon M. Vitry, ce dessin ne serait pas de la main d'un maître imbu comme l'était Dubrœucq des principes de la Haute Renaissance. Il devrait plutôt être considéré comme un avant-projet, abandonné peut-être en faveur d'un second projet présenté par Jacques Dubrœucq.

S'il en était ainsi, ce ne serait pas avec ce dernier projet que le jubé des Prémontrés de Liège aurait des rapports, mais avec le précédent.

YVONNE DUPONT,

*Licenciée en Histoire de l'art et Archéologie
de l'Université de Liège.*

Notre vieille Halle aux viandes ⁽²⁾

La ville de Liège a décidé la remise en ordre des toitures en ardoises de la vieille Halle aux viandes, et c'est un travail qui s'impose en effet.

Il entraînera le renouvellement d'une partie des voliges en bois blanc pour la plupart, et le remplacement d'assez nombreuses pièces brisées, dans les charpentes.

Ce travail, on peut en avoir l'assurance, sera exécuté avec soin, on y emploiera un certain nombre de vieilles ardoises provenant du Théâtre royal ; elles seront clouées au moyen de clous en cuivre.

⁽¹⁾ Peut-être un apprenti vint-il dans le nord, accompagnant BENEDETTO DA ROVEZZANO dans son voyage d'Angleterre en 1525 ? Du reste, BENEDETTO DA ROVEZZANO n'était pas un inconnu dans les pays du nord. Son séjour en France, de 1504 à 1507, est mentionné par COURAJOD, (Leçons professées à l'Ecole du Louvre, t. II, 1901, pp. 549, 550). Il collabora au Tombeau de la famille d'Orléans exécuté à Sens, et transporté de l'église des Célestins de Paris, à la basilique de St-Denis.

⁽²⁾ Rapport présenté à la Commission provinciale des Monuments et des Sites.

Le travail est donc assez minime et ne peut qu'être approuvé ; cependant cette préoccupation de l'Administration communale, de demander l'avis de la Commission royale des Monuments sur un simple travail d'entretien, indique, chose heureuse, qu'elle ne méconnaît pas le grand intérêt archéologique et historique de ce modeste monument, et cela m'incite à le mettre en lumière, une fois de plus.

La Halle aux viandes fut construite de 1544 à 1545, cinq ans avant celle de Paris, dit Gobert, probablement par l'architecte de Saint-Martin, à ce moment Paul de Ryckel, sous l'administration, en 1544, des Bourgmestres Guillaume de Meeff dit de Champion, et Jean de Miche ; en 1545, de Erard de Berlaymont et Woot de Triexhe.

Le métier des Mangons en fit les principaux frais.

Son plan figure un long rectangle, dont l'axe est de direction Nord-Sud. Le bâtiment, construit en pierre calcaire avec une épaisseur de murs de 0 m. 60, est pourvu d'un bout à l'autre de deux rangées de caves dont les voûtes en briques sont construites en anse de panier.

Le rez-de-chaussée est entièrement réservé à la halle commerciale ; elle est surélevée de plusieurs marches et surmontée d'un plafond charpenté ; d'énormes sommiers en chêne se croisent dans les deux directions et portent sur une série de poteaux et de colonnes gothiques avec chapiteaux et bases, disposées suivant l'axe nord-sud du bâtiment.

Toutes ces poutres, dont la portée est assez forte, sont soulagées à leurs extrémités par des jambettes, reportant obliquement la charge, au centre sur les soutiens verticaux, et dans les murs sur des consoles profilées. C'est sur une de ces jambettes, celle vers le nord, que se trouve sculptée en plein bois, une jolie figurine représentant le Christ, sauveur du Monde, bénissant d'une main, et de l'autre portant le globe terrestre. En dessous on croit lire : *Gille Morea Mangon, 1547.*

Somme toute, le charpentage bien conçu, forme un tout, assemblé et chevillé, du faite au sol de la Halle, et il est encore bien complet et, sauf quelques pièces brisées, en bon état.

Quatre portes voûtées en anse de panier, placées symétriquement, donnent accès à cette grande salle, éclairée par de nombreuses fenêtres, dont les croisillons en pierre ont disparu.

La partie sud de l'étage, ne comporte que de vastes combles. Au nord, au contraire, c'était l'immense salle de réunion du fameux métier des Mangons, siège de leur activité sociale et politique, et il reste des vestiges très importants de la disposition primitive : ne citons que la cheminée gothique d'un très bon style et dont la largeur entre les montants ne mesure pas moins de 3 m. 20.

Evidemment cette Halle n'est pas un monument de premier ordre, capable d'attirer la foule, mais ce qui en fait l'intérêt et disons le charme, c'est la relation exacte entre les formes et la destination.

A l'extérieur, un appareil robuste, en pierre calcaire, les fenêtres à meneaux, les portes indispensables, larmier et corniches nettement profilés.

Comme ornementation, sont sculptés sur la clé de voûte de chacune des portes, la blason bien connu du métier des Mangons, (de gueules, au bœuf et perron crucifère d'or), et très probablement au-dessus des portes nord et sud figuraient autrefois le perron liégeois avec les blasons des bourgmestres cités plus haut, du prince Georges d'Autriche et de l'empereur Charles-Quint.

Chose rare pour un bâtiment civil, la Halle rend et a rendu sans interruption, depuis bientôt quatre siècles, les mêmes services. C'est dire qu'elle avait été bien combinée, même au point de vue climatique, car les bouchers, gens pratiques, attribuent la bonne conservation exceptionnelle de leurs viandes, à ce fait que leur Halle orientée nord-sud est entourée de hautes maisons qui la protègent contre le soleil ardent ; très bien aérée, elle est entretenue dans une bonne fraîcheur, par l'épaisseur de ses murailles en castéen et son pavage en grosses et énormes dalles.

On le voit, non seulement la conservation du petit monument bien liégeois qu'est notre Halle s'impose, mais aussi dans des temps meilleurs, sa restauration et sa remise en honneur. Celle-ci sera aisée et consistera principalement dans le remplacement des meneaux des fenêtres, le dérochage des murailles extérieures et des charpentes puis la reconstitution éventuelle des emblèmes détruits au-dessus des portes nord et sud.

On ne fera pas tout cela sans argent sans doute, mais on pourrait y affecter peut-être et successivement une partie des 60.000 frs que la Ville en retire par les locations, et commencer sans tarder par un dérochage et rejointage des façades extérieures empâtées par des couches de badigeons, dont l'épaisseur avoisine le centimètre.

On ferait ainsi l'économie des frais périodiques de badigeonnage. Puis aussi au point de vue du danger d'incendie, n'y aurait-il pas lieu de s'inquiéter de la destination donnée actuellement aux locaux charpentés de l'étage, atelier de réparation des décors du théâtre, atelier de réparation de tableaux, atelier de menuisier... ?

De plus, il serait question, paraît-il, d'installer dans la salle des Mangons, un service d'électricité, qui entraînerait des modifications sensibles. Certes le bâtiment est encore solide, et, restauré, durerait encore des siècles, mais à condition, bien entendu, qu'on lui conserve une destination normale, sans y installer des services industriels.

Fernand LOHÉST.

Un commerçant liégeois de la fin du XV^e siècle.—C'est le titre donné par M. G. Hennen, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liège à la conférence qu'il fit, le dimanche 28 février, sous les auspices de l'*Institut*.

Le sujet nous a paru si intéressant et si neuf qu'il vaut la peine d'en donner ici le résumé :

On trouve Jean Abrion fixé à Liège vers le milieu du XV^e siècle. Il était mercier, qualification à laquelle les documents ajoutent souvent celle d'apothicaire. Tissus précieux et ordinaires, épices, fruits du midi, harengs, produits de droguerie, telle était la variété des articles dont un mercier pouvait exercer la vente.

Abrion alla s'établir à Huy après le sac de Liège, et, dans les dernières années de sa vie, il résidait à Namur, où il mourut en 1491.

Un registre écrit de sa main nous renseigne sur sa fortune qui était considérable et qui comprenait, outre des rentes beaucoup de biens fonciers. Il possédait des vignobles dans des localités le long de la Meuse, des maisons à Liège, à Huy, le château d'Ahin, et même deux maisons à Anvers.

En effet, pour alimenter son commerce local, Abrion se rendait aux foires de cette ville. Il a transcrit dans son registre des listes de marchandises qu'il s'y procurait.

Une phase de son activité mérite surtout d'être signalée. Ses comptes montrent qu'il achetait du cuivre, le faisait transformer par des batteurs de Dinant et de Namur en chaudrons, pelles, etc., qu'il revendait ensuite. C'est un exemple d'activité capitaliste sur quoi nous n'avons que de rares détails au XV^e siècle. Jean Abrion fut la souche de la famille qui, au cours des temps, changea son nom primitif en de Brion.

On pourrait conclure que, si Jean de Corte, appelé communément Curtius, est considéré comme l'un des premiers grands industriels liégeois du XVI^e siècle, notre Jean Abrion peut, nous paraît-il, être lui aussi considéré comme le premier grand commerçant de la principauté.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
10 FR. PAR AN

LE NUMÉRO :
1 FR.

pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'*Institut*.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 29 janvier 1926

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

32 membres sont présents :

MM. L. Halkin, président ; F. Magnette, vice-président ; Pirlet, secrétaire ; E. Fairon, bibliothécaire ; J. Breuer, secrétaire-adjoint ;

MM. J. Brassinne, abbé J. Coenen, G. Ghilain, Dr Grenson, P. Jaspas, E. Polain et le Dr Wibin, membres effectifs ;

Mmes Brixhe, Dossin, Halkin, Grégoire, Lynen, Swysen et Van Huele ; MM. Aseglio, le comte de Borchgrave d'Altena, l'abbé Ceysens, Collard, Defize, Dessart, Dony, Dossin fils, J. Dumont, L. Dumont, Durieux, Fincœur, P. Laloux, Piret, membres correspondants ou associés.

Excusés : MM. Servais, Pholien et Bonhomme.

I. Lecture du procès-verbal de la séance de décembre. — M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre qui est approuvé sans observation.

II. Correspondance. — Le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance :

Une lettre de M. E. Legrand, percepteur des postes, membre associé, priant l'*Institut* d'accepter sa démission.

Une carte de M. l'architecte Thuillier, membre correspondant, priant l'*Institut* d'accepter également sa démission.

M. le président, devant l'assemblée debout, fait part de la nouvelle perte très sensible qui atteint l'*Institut* en la personne de M. Léon Ledru, un de ses membres effectifs les plus zélés et

les plus assidus. Entré à l'*Institut* en 1894, et membre effectif depuis le 24 décembre 1911, M. Léon Ledru s'était principalement attaché à l'histoire de l'abbaye du Val-St-Lambert. Deux de ses principaux travaux furent publiés dans notre *Bulletin* de 1911 et 1912. Il termine en adressant un souvenir ému au collègue d'un commerce si agréable et si complaisant, dont le nom restera désormais lié à celui de l'abbaye du Val-St-Lambert.

La parole est ensuite donnée à M. le professeur Brassinne qui fait une courte communication du plus haut intérêt relativement à l'auteur de la vierge dite de Berselius.

M. le président félicite M. Brassinne de sa remarquable communication, à laquelle M. l'abbé Ceysens ajoute quelques mots.

M. F. Magnette demande à M. Brassinne de publier cette note dans notre *Chronique*, ce que ce dernier accepte (1).

III. Communication de M. le comte de Borchgrave. d'Altena « ŒUVRES D'ART MOSANES PEU CONNUES ». — Cette communication donne lieu à divers échanges de vues intéressants entre MM. Polain, Jaspas et Brassinne.

M. le président remercie et félicite M. le comte de Borchgrave de sa très intéressante communication, dont, hélas, les projections ne purent être données, l'électricité faisant défaut. Il espère que le conférencier, qui a dû forcément écourter son sujet, redonnera prochainement sa communication.

IV. Augmentation de la cotisation pour 1926. — Sur la proposition du Bureau, il est décidé qu'il sera perçu pour l'année en cours, comme l'an dernier, un supplément de 5 francs sur la cotisation annuelle, supplément toujours motivé par l'augmentation nouvelle du coût des publications.

V. Elections de membres associés. — MM. Fernand Wiser, Alex. Weck, André Marissiaux, R. Somzé, Charles Pernstein, Julien Julémont, Jean Jacob, Georges Delarge et Paul Hanson sont élus, à l'unanimité des votants, membres associés de l'*Institut*.

VI. Présentation d'un membre associé. — M. Paul Demonceau, à Jupille, est présenté en qualité de membre associé. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

VII. Affaires diverses. — M. l'abbé Coenen fait quelques observations relatives à sa précédente communication sur ce qui reste des constructions notgériennes à Liège. Ces observations donnent lieu à un intéressant échange de vues entre lui et MM. Polain et Brassinne.

M. le président fait part de la nomination de M. l'architecte Edm. Jaspas, notre doyen d'âge, en qualité d'Officier de l'Ordre de la Couronne. (*Applaudissements.*)

Enfin, M. Polain signale le danger d'isolement dans lequel se trouve le concierge du Musée en cas d'inondation ; il demande

(1) Voir ci-dessous, page 43.

s'il n'y aurait pas moyen de relier la maison de celui-ci au Musée par l'étage. La question sera étudiée par le Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Procès-verbal de la séance du 26 février 1926

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Halkin, président.

43 membres sont présents :

MM. L. Halkin, président ; F. Magnette, vice-président ; J. Pirllet, secrétaire ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur ; E. Fairon, bibliothécaire ; J. Breuer, secrétaire-adjoint, et J. Hamal-Nandrin, conservateur-adjoint ;

MM. J. Brassine, l'abbé Coenen, L. de Buggenoms, D^r Davin, baron de Sélys-Longchamps, le D^r Grenson, G. Ghilain, P. Jaspar, et le D^r Wibin, membres effectifs ;

M^{mes} Lynen, Van Huele et Wille ; MM. Alexis, Bronne, Canoy, Couvreur, J. Collard, le comte de Borchgrave d'Altena, Dufour, J. Dumont, L. Dumont, Fincœur, Ghilain fils, D^r Hardy, Hanson, Jamin, Kuetsgens, P. Laloux, Lewillon, Général Marcin, Médard, Pény, Piret, F. Raick et Roland, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : M^e Dossin-Halkin ; MM. Halkin fils, Bonhomme et Defrecheux.

I. Lecture du procès-verbal de la séance de janvier et correspondance. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier, qui est approuvé sans observation. Il donne ensuite communication de la correspondance.

II. Rapport du Secrétaire sur les travaux de l'Institut durant l'année 1925.

III. Rapport du Trésorier sur l'exercice 1925. — Les secrétaire et trésorier donnent successivement lecture de leurs rapports. M. le président les félicite au nom de l'assemblée, ainsi que le dévoué conservateur du Musée, M. Servais.

M. Ghilain, au nom de la Commission de vérification des comptes, déclare approuver les comptes du trésorier.

M. Brassine émet le vœu de voir la *Chronique archéologique* reparaître mensuellement et non tous les deux mois.

M. Magnette, directeur des publications, objecte à la réalisation de ce vœu, tout d'abord, le coût extrêmement élevé des publications et ensuite le manque d'articles à publier, et, à ce propos, il adresse un pressant appel à tous les membres de l'*Institut*, les invitant chaleureusement à collaborer à nos travaux. Il termine en faisant observer que, si la *Chronique* ne paraît que tous les deux mois, il faut tenir compte de ce que chaque numéro comporte

un plus grand nombre de pages ; il sera toutefois tenu, autant que possible, compte du vœu de M. Brassinne.

IV. Communication de M. J. Breuer : « UN SCULPTEUR LIÉGEOIS INCONNU DU XVI^e SIÈCLE ». — M. le président félicite et remercie M. Breuer de sa très intéressante communication.

V. Election d'un membre associé. — M. Paul Demonceau est élu à l'unanimité membre associé.

VI. Présentation de membres effectifs ou associés. — MM. l'abbé Ceysens et le comte J. de Borchgrave d'Altena, membres correspondants, sont présentés en qualité de membres effectifs.

MM. Henri Dewé, ingénieur à Milmort ; Pierre Gilard, ingénieur, au Val-Saint-Lambert ; Pierre Delrée, quai de Rome, 7, à Liège ; Oscar Wibaie, ingénieur, quai des Etats-Unis, 16, à Liège, sont présentés en qualités de membres associés.

L'élection aura lieu à la séance du mois de mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 15.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

N^o XCVIII. — UNE PORTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE VISÉ

(MUSÉES ROYAUX DU CINQUANTENAIRE)

Il y a quelques années, nous nous rendîmes à Visé pour prendre possession de diverses cheminées, d'un tableau de fleurs procédant peut-être d'un Coclers et d'une porte en chêne sculpté au millésime de 1614. Et elle nous apparaît, dans nos souvenirs, comme une épave échappée des ruines que nous avons vues amoncelées, en 1915, à l'emplacement d'une charmante cité vivant dans une paix pour ainsi dire inaltérable.

Cette porte est haute d'1 m. 845, large de 0 m. 880, et elle est pourvue de solides pentures. Elle présente trois compartiments. Celui d'en haut, le plus étroit, contient un cartouche carré long, entouré de cuirs et contenant le millésime 1614.

Le deuxième et le troisième compartiments ont une partie commune, qui consiste en un double cadre rectangulaire comprenant au milieu un carré relié par des barres et des boucles.

Des quarts de cercles occupent les angles du rectangle. Des cuirs découpés et enroulés, variés dans le développement, contournent les deux cadres moulurés. L'artiste a recherché



et obtenu, dans les deux compartiments inférieurs, avec la symétrie résidant dans le motif central, une variété de motifs très étudiés, pleins d'ingéniosité et d'harmonie. L'ornemen-

tation est solide, nerveuse, de bon aloi, sortant de l'épaisseur même du panneau en cœur de chêne du pays. Seules les moulures des trois cadres ont été rapportées et ajustées avec beaucoup de goût.

On peut considérer ce travail comme procédant de l'ancien pays de Liège. A titre de comparaison, nous citerons une « armoire Henri II », qui faisait partie de la collection de feu le regretté M. Brahy-Prost. Elle a été publiée dans l'album composé par J. Terme, de l'Exposition de l'Art ancien au Pays de Liège, pl. 41. La dénomination de Henri II ne nous semble nullement justifiée et elle n'a que faire au sujet d'un meuble qui a été conçu dans nos contrées. C'est assez dire que le style de ce meuble n'a rien de français ; il s'apparenterait plutôt à celui de Vredeman de Vries ⁽¹⁾, surtout si l'on songe à l'emploi des panneaux rectangulaires et des cuirs enroulés.

C'est en somme dans l'armoire de M. Brahy-Prost que l'on rencontre le plus d'analogies avec notre porte tant pour le caractère des cuirs et des boucles que pour l'emploi des surfaces rectangulaires unies. Dans la porte de Visé comme dans le meuble précité, on peut voir une influence septentrionale, mais avec des modifications qui impriment à ces spécimens un caractère tout particulier et un charme réel.

Les robustes pentures sont en fer forgé et étamé ; la serrure, qui est pourvue d'un petit verrou, est en fer et en laiton.

* * *

Il ne sera pas hors de propos de mentionner quelques détails historiques relatifs à l'immeuble d'où provient notre porte.

L'ancienne gendarmerie de Visé fut jadis la demeure de Denis de Marez qui obtint, le 5 janvier 1655, par diplôme donné à Vienne, de l'empereur Ferdinand III le droit de reprendre le nom et les armes de l'ancienne famille de Charneux, ainsi que le titre d'écuyer impérial. Cette faveur

(1) *Plusieurs menuiseries* etc. Paul VREDEMAN DE VRIES *et nouvellement mis en lumière* par Nicolas JANSSEN VISCHER, 1630. Cfr. Pl. VII, IX à XI, XXVII à XXIX, XXXV et XXXVI.

fut accordée également à son frère Ernest de Marez. Ils appartenaient à une famille de commerçants enrichis qui avaient rendu à Visé de grands services dans les fonctions publiques.

Le mausolée de Denis de Charneux se trouvait dans la collégiale de Visé. Il portait les armoiries de Charneux et de Catherine Pernode son épouse ; et un médaillon entouré de godrons contenait l'image des deux époux représentés à la fleur de l'âge. C'était un beau travail de l'école de Del Cour. Le mausolée a été carbonisé lors de l'incendie de l'église, le 10 août 1914. Quant au médaillon et aux armoiries qui étaient restés intacts, ils ont été volés pendant l'occupation allemande.

L'habitation des époux Charneux était une très vieille construction à colombages et à hourdis du côté de la cour, tandis que la façade, plus récente du côté de la rue était construite en briques et en pierres de taille. L'immeuble était couronné d'une toiture élevée à « barbicanes » (1).

M. Cuitte, négociant, acheta la gendarmerie qui avait été désaffectée ; il fit dérocher la façade et établir des vitrines, qui, au témoignage de M. Gustave Ruhl, n'avaient pas altéré le caractère de l'architecture. Le vieil immeuble disparut dans la conflagration du 15-16 août 1914. M. Cuitte a fait reconstruire son habitation en style Louis XIV (2).

Le 4 août 1925.

Jos. DESTRÉE.

Le sculpteur Daniel Mauch à Liège

Depuis le jour où, d'accord avec M. l'Abbé J. Ceysens, j'ai signalé aux organisateurs de l'exposition de l'Art ancien au Pays de Liège, organisée à Paris, en 1924, la statuette de la Vierge conservée à Dalhem, cette œuvre charmante a conquis la célébrité.

Sur les quatre faces du socle sont gravées des inscriptions.

(1) Le terme de barbicanes, dans la Wallonie, est employé comme synonyme de « lucarnes ».

(2) Nous remercions tout spécialement notre ami, M. G. RUHL, des renseignements historiques qu'il a bien voulu nous donner sur les propriétaires de l'ancienne gendarmerie de Visé.

L'une indique le nom du propriétaire de la statue — *Sum Berselii* —, dont les armoiries sont figurées. Une autre donne le nom de l'auteur — *Daniel Mauchius fecit* — qu'accompagne son blason.

Les deux faces les plus larges portent, chacune, un distique latin louangeant le sculpteur et son œuvre.

Ces textes offraient deux énigmes à résoudre : qui était ce Berselius ? qui était ce Daniel Mauchius ?

Avec beaucoup de sagacité, M. Ceysens a montré que Berselius est la forme latinisée du nom de Pascal de Bierset, moine lettré et artiste, correspondant du célèbre Erasme, qui mourut en son abbaye de Saint-Laurent en 1535. C'est lui qui a composé les distiques latins gravés sur le socle de la statuette ⁽¹⁾.

D'autre part, M. le Comte Joseph de Borchgrave, dans une communication qu'il fit à l'Institut archéologique liégeois ⁽²⁾, utilisant les notices publiées par K. Gröber et Dehio, identifia, fort ingénieusement, Daniel Mauchius avec un artiste souabe du nom de Daniel Mauch. Ce Daniel Mauch exécuta, en 1501, dit-on, un retable conservé à Bieselbach, puis une statue datée de 1510 ; enfin en 1530, on le mentionne comme étant demeuré fidèle à la foi catholique.

Voilà tout ce qu'on connaissait de lui.

Ayant entendu l'intéressante communication de M. de Borchgrave, je lui demandai si l'on ne savait rien des relations qui avaient pu exister entre Daniel Mauch et Pascal de Bierset. La réponse fut négative.

Postérieurement, M. Ceysens publia ⁽³⁾ une notice sur un Daniel Mauchius, humaniste, correspondant, lui aussi, d'Erasme.

Ce Daniel Mauch, né à Ulm, le 25 janvier 1504, devint un personnage important. A l'âge de 40 ans, il se vantait d'avoir été immatriculé dans vingt-deux universités.

⁽¹⁾ J. CEYSSENS, *Berselius et la statue de la Vierge de Dalhem*, Liège, éditions de la *Vie wallonne*, 1925.

⁽²⁾ Voyez *Chronique archéologique du Pays de Liège* (1925), t. X, page 76. Le texte de cette étude a paru dans *La Revue d'art*, t. XXVI (1925), pp. 146-149.

⁽³⁾ Daniel NAUCHIUS (1504-1567), *sculpteur de la Vierge de Berselius* (*Leodium*, t. XVIII (1925), pp. 68-74).

Vers la fin de l'année 1530, Charles-Quint lui concéda des armoiries qui sont précisément celles que porte le socle de la statuette de Dalhem. Peu de temps après, en février 1531, Daniel Mauch entra au service de l'évêque de Brixen, Georges d'Autriche, qui, nommé coadjuteur de Corneille de Berghes, au début de 1542, devait, deux ans plus tard, s'asseoir sur le siège épiscopal de Liège. De dignité en dignité, Daniel Mauch devint, en 1554, vicaire général de l'évêché de Worms. Il mourut le 19 mai 1567.

M. Ceysens supposait que Pascal de Bierset et Daniel Mauch, tous deux épris de l'humanisme, tous deux correspondants d'Erasmus, avaient dû se trouver en rapports, et que Daniel Mauch, maniant le ciseau, comme Pascal de Bierset maniait le pinceau, avait exécuté la statuette pour ce dernier, à l'abbaye même où Pascal résidait.

Lors de la séance tenue, le 19 janvier 1926, par la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, M. de Borchgrave s'est élevé contre l'assimilation de Daniel Mauch, auteur de la Vierge de Dalhem, avec Daniel Mauch, mort en 1567. D'après M. de Borchgrave, ce dernier aurait simplement servi d'intermédiaire entre le bénédictin et le sculpteur.

Au cours de l'échange de vues qu'amena cette communication, je fis remarquer que le texte des vers composés par Pascal de Bierset et qui figurent sur le socle de la statue impliquait que le moine avait dû connaître personnellement le sculpteur, et que l'œuvre avait, selon toute vraisemblance, été exécutée pour celui-là même dont elle portait la marque de propriété : *Sum Berselii*.

Mais en suivant M. de Borchgrave et en distinguant le Daniel Mauch, sculpteur, duquel on relève les traces entre 1501 et 1530, et le Daniel Mauch, humaniste, né en 1504 et mort en 1567, comment établir ces relations intimes entre notre concitoyen et l'artiste souabe ?

Un document récemment publié permet de résoudre le problème. Ce texte enrichit d'ailleurs singulièrement ce que nous savons de la vie de Daniel Mauch, sculpteur.

Jusqu'ici, sa biographie ne comportait guère que trois données : l'exécution du retable de Bieselbach, en 1501, — date qui, lue par un seul auteur, étonne à bon droit

Gröber — ; le fait que l'artiste travailla, en 1510, pour un couvent d'Ulm, et la mention, en 1530, de sa fidélité à la foi ancestrale.

A ces maigres données, j'ajoute les indications suivantes : Daniel Mauch naquit en 1477. Il épousa, en 1503, Rose Stockerin, née en 1483, dont il n'eut qu'un fils, auquel fut donné le prénom que portait son père ; c'est évidemment le Daniel Mauch, né à Ulm, en 1504.

Il vint un moment où l'attachement du sculpteur à la doctrine catholique signalé en 1530, ne lui permit plus de résider dans la ville où il était établi et où, peut-être, il avait vu le jour.

Pour cet artiste catholique, exilé volontaire, quel refuge plus assuré pouvait-il exister dans les limites de l'Empire que cette ville épiscopale, où un prince, ami des arts et grand partisan de la Renaissance, opposait à l'hérésie une inébranlable barrière ? Peut-être, au surplus, les relations que le fils du sculpteur, l'érudit Daniel Mauch, avait pu nouer avec Pascal de Bierset, influencèrent-elles sur le choix que fit son père de sa nouvelle résidence. Daniel Mauch, sculpteur, et son épouse se fixèrent donc en notre ville, tandis que leur fils poursuivait sa carrière nomade ⁽¹⁾.

En 1540, après trente-sept ans de mariage, Rose Stockerin, mourut, le mercredi 14 juillet ; son époux ne lui survécut guère que quatre mois : il décéda le mardi 16 novembre. Tous deux furent inhumés à l'abbaye de Saint-Jacques, et sur le tombeau où ils reposèrent, côte à côte, en même temps que les armoiries concédées par Charles-Quint à l'humaniste, celui-ci fit graver une épitaphe latine dont il était certainement l'auteur.

Cette épitaphe, Henri van den Berch l'inséra dans son Recueil que publie pour la Société des Bibliophiles liégeois, notre érudit confrère M. le chevalier Arnold Poulet. En voici le texte tout empreint d'une charmante poésie :

D. O. M.

Danieli Mauch et Rosae Stockerin conjugibus qui postquam

(1) Notons que, de 1531 à 1534 et peut-être plus tard, Mauchius se trouvait aux Pays-Bas (*Leodium*, t. XVIII (1925), p. 71).

haereticis factionibus aris (1) focusque paternis pulsus in hac Eburonum urbe exilii voluntarii sedem collocasset, IIII mensium inter utriusque obitum spatio interjecto, in alteram patriam migrarunt.

Daniel filius unigenis parentibus optimis dulcissimisque mœrens posuit.

Vixit Daniel ann. LXIII ; Rosa LVII. In matrimonio una fuerunt ann. XXXVII. Obiit haec pridie Id. Julii ; ille XVI Kal. Decembris ; Anno Christi M. D. XL.

Un écusson : écartelé : aux 1 et 4, deux masses croisées en sautoir ; aux 2 et 3, un oiseau (aigle ou colombe) essorant posé sur un chicot (?) en fasce. Cimier : l'oiseau essorant de l'écu (2).

J'estime que ce précieux document fournit avec une grande probabilité la date de l'exécution de la statuette de Dalhem, en même temps qu'il rend compte des circonstances dans lesquelles celle-ci aura été sculptée.

Il n'est guère vraisemblable que, venant à Liège de sa lointaine Souabe, l'exilé volontaire aurait apporté dans ses bagages une œuvre aussi délicate. C'est donc en notre ville que celle-ci aura été taillée, par conséquent au plus tôt en 1530, puisque ce n'est que cette année que son auteur aurait quitté Ulm, et antérieurement à la date de 1535 qui est celle de la mort de Pascal de Bierset.

Séparons ainsi, comme le proposait M. de Borchgrave, Daniel Mauch, sculpteur, de son fils, Daniel Mauch, humaniste ; datons, comme le proposait, — pour des raisons d'ailleurs différentes —, M. Ceysens, la statuette de 1530-1535, et félicitons-nous de ce qu'une épitaphe, heureusement sauvée de l'oubli, nous permette de rattacher par des liens plus solides encore que ne l'avait supposé notre excellent confrère le chef d'œuvre du sculpteur souabe à la ville où celui-ci dormit de son dernier sommeil.

Joseph BRASSINNE.

(1) Et non *acres*, que donne le texte de VAN DEN BERCH.

(2) L. NAVEAU et A. POULLET, *Recueil d'épithaphes de Henri van den Berch* (Société des Bibliophiles liégeois, 1925, p. 285, n° 934).

Une œuvre de G. de Laïresse vendue à Anvers en 1870

Dans son histoire de la peinture liégeoise, J. Helbig a consacré une notice détaillée à la famille Laïresse et en particulier à son représentant le plus remarquable, Gérard de Laïresse (1).

Aux *Indications et Recherches* sur son œuvre (2), il faut ajouter les données fournies par M. J. Brassinne (3). Elles sont loin d'être complètes, car — comme le remarque ce dernier — « à décrire ses tableaux et ses décorations monumentales, un volume suffirait à peine » (4). Un jour peut-être, un admirateur de ce maître liégeois s'avisera-t-il de dresser le catalogue de son œuvre et accueillera-t-il avec empressement le moindre renseignement à ce sujet. C'est à son intention que je signale ici la vente de la collection des tableaux réunis par le peintre anversois J.-B. Van Rooy, qui se fit à Anvers, le 7 juin 1870, par le ministère du greffier Ed. Ter Bruggen, en sa galerie, 23, rue des Sœurs Noires.

Le n° 7 du catalogue porte la mention suivante :

GÉRARD DE LAÏRESSE

Tancredè soutenant Clorinde, blessée mortellement et affaisée contre un arbre

Ovale (toile) H. 52 ; L. 42.

Le catalogue ne fournit aucune indication sur la provenance de cette œuvre. Quant à son attribution, elle me paraît hors de doute. Comme on le fait remarquer dans l'Avant-Propos, « la description des œuvres qui composent cette collection importante, formée par trente années de soins et de recherches, est faite avec sincérité et conscience. Les connaissances spéciales du collectionneur en sont garantes ».

J'ignore ce que le tableau est devenu. L'exemplaire du catalogue que j'ai sous les yeux, et qui me vient du gendre de J.-B. Van Rooy, feu mon oncle Aug. Vaerewyck, ne mentionne que les acquisitions faites par ce dernier. Le n° 7 n'est pas du nombre.

Jean GESSLER, Hasselt.

Distinctions. — M. Th. Gobert, ancien président de l'*Institut*, vient d'obtenir le prix Rouveroy pour son magistral ouvrage sur *Liège à travers les âges*.

De leur côté, MM. E. Dony, préfet des études de l'Athénée royal, membre correspondant de l'*Institut*, et F. Magnette, vice-président, ont obtenu le *prix De Keyn*, décerné par la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique à leurs ouvrages respectifs *Histoire du Hainaut de 1433 à nos jours*, et *Précis d'Histoire liégeoise*.

— M. l'abbé Coenen, membre effectif de l'*Institut*, a été récemment promu à la dignité de chanoine honoraire de l'église cathédrale de Liège.

(1) J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège*, p. 295. Liège, 1903.

(2) *Ibidem*, pp. 314-219.

(3) J. HELBIG et J. BRASSINNE, *L'Art Mosan*, II, p. 72. Bruxelles, 1911.

(4) *Ibidem*, pp. 71-72.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
10 FR. PAR AN

LE NUMÉRO :
1 FR.

pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 26 mars 1926

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

37 membres sont présents :

MM. L. Halkin, Jos. Brassinne, J. Breuer, E. Fairon, G. Ruhl, Eug. Polain, P. Jaspar, M. Gérumont, Dr Grenson, membres effectifs ; MM. Canoy, Piret, Bonnier, Cloes, Roland, Bouvy, Fontaine, Pernstein, Durieux, Kuetgens, Ed. Gérumont, de Borchgrave, P. Hanson, Begon, Dahmen, Alexis, abbé Ceysens, P. Laloux, L. Dumont, Médard, Bronne, E. Dony, M^{lles} Van Huele, Calberg, Lynen, Wille, Grégoire, Swysen ; MM. Van Ormelingen, Dufour, Delarge, J. et P. Collard, André Collard, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. J. Pirlet, Pholien, Servais, Magnette, M^{me} Dossin-Halkin et M. Léon Halkin, fils.

On déroge à la coutume en procédant pour débiter aux élections de MM. Ceysens et de Borchgrave en qualité de membres effectifs. Ces collègues sont élus par huit voix sur huit ; de MM. Delrée, Wibaie, Dewé, Gilard en qualité de membres associés. Ces membres sont élus par 31 voix sur 31 votants.

Sont présentés en qualité de membres correspondants MM. J. Bonhomme, G. Hennen et E. Peny ; en qualité d'associés MM. de Thier et Moressée.

1. *Lecture du procès-verbal et de la correspondance par le secrétaire-adjoint.*

II. M. Paul Jaspas présente à l'assemblée des briques d'âtre liégeoises et fait quelques utiles remarques à leur endroit. Après les remerciements de M. le président, MM. Brassinne, Polain, Pernstein et Breuer présentent quelques observations à ce sujet et M. Brassinne annonce qu'il prépare sur cette matière un travail d'ensemble auquel il invite les membres à collaborer en lui communiquant des documents.

La parole est ensuite donnée à M^{lle} Hélène Van Heule, qui communique à l'assemblée le résultat de ses recherches sur une dynastie de peintres malmédiens, les *Rhenasteine* et leur maître Louis Counet. Elle fait circuler des reproductions des œuvres les plus marquantes.

M. le président remercie vivement notre collègue M^{lle} Van Heule de son intéressante communication. M. Brassinne signale à la conférencière l'existence de portraits peints par un Rhenasteine au château d'Ahin près de Huy.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, M. le président déclare la séance levée à 7 heures moins le quart.

Procès-verbal de la séance du 30 avril 1926

La séance est ouverte à 5½ h., sous la présidence de M. L. Halkin, président.

39 membres sont présents :

MM. L. Halkin, président ; F. Magnette, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; J. Servais, conservateur ; E. Fairon, bibliothécaire ; J. Breuer, secrétaire-adjoint ; M. Gérumont, conservateur-adjoint ; J. Brassinne, Chanoine Coenen, L. de Buggenoms, M. de Sélys-Longchamps, le Comte J. de Borchgrave d'Altena, D^r Grenson, E. Polain et le D^r Wibin, membres effectifs ; M^{me} Brixhe, M^{lles} Calberg, Lynen, Swysen, Van Heule et Wille ; MM. Bonhomme, Begon, L. Collard, Delrée, J. Dumont, E. Gérumont, E. Dony, D^r Hardy, Hanson, Hanquet, Fincœur, Chanoine Kairis, P. Laloux, A. Marissiaux, Piret, Pernstein et Th. Smets, membres correspondants ou associés.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 26 mars.* — M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars qui est approuvé sans observation.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance :
Lettres de MM. Delrée, Dewé, De Borchgrave et Gilard remerciant pour leur nomination de membres associés ou effectifs.

Lettre de M^{lle} Pirnay, envoyant sa démission de membre associée.

III. *Election de membres correspondants et associés.* — Sont élus par 31 voix (4 bulletins blancs) :

Membres correspondants : MM. Peny, Bonhomme et Hennen.

Membres associés : MM. P. de Thier et G. Moressée.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. le président se fait l'interprète de l'assemblée pour adresser des félicitations à notre collègue M. Th. Gobert, à qui la *Société libre d'Emulation* vient de décerner le prix Rouveroy, et à M. l'abbé Coenen qui vient d'être élevé au rang de chanoine honoraire de notre Cathédrale.

IV. *Communication de M. le Comte J. de Borchgrave d'Altena* : « Œuvres d'art mosanes peu connues ». — Le conférencier attire l'attention de ses confrères tout d'abord sur deux statuettes en bronze doré et ciselé, l'une représentant saint Jean, l'autre un ange. Elles ornent la châsse de saint Donatien que conserve l'église St-Sauveur à Bruges ; elles doivent être restituées aux fondeurs mosans. Contemporaines des figurines qui ornent le riche pied de croix de St-Omer, elles remontent aux années 1160-1170 environ.

Le conférencier fait connaître ensuite la châsse dite de saint Firmin, qui, donnée en 1850 à la cathédrale d'Amiens par le duc de Norfolk, est attribuée aux orfèvres allemands. Sa forme, son décor et son style permettent d'affirmer qu'elle sort du même atelier que la châsse de saint Georges et sainte Ode d'Amay, exécutée pendant le second tiers du XIII^e siècle au Pays de Liège. Le conférencier l'identifie avec la châsse de sainte Ermeline de Meldert, vendue en 1847 à des Anglais. Celle-ci date de 1235-1236 ; elle doit le jour au prince-évêque Jean Alpiamus.

Notre confrère attire ensuite l'attention sur une série de détails techniques de la châsse de sainte Gertrude à Nivelles, sur laquelle il retrouve un groupe important d'émaux cloisonnés, antérieurs au X^e siècle ; puis il fait projeter sur l'écran la belle Vierge de la Gleize et le saint Laurent du musée de Verviers, œuvres du XIV^e siècle, qui montrent jusqu'à quel point nos artistes, alors, s'assimilèrent le style et les formules des sculpteurs français. La lecture d'un travail au sujet des colonnes du Palais, qui paraîtra ici ultérieurement, et l'exposé d'une note concernant le Christ dit de Pitié terminèrent cette communication illustrée de nombreux clichés.

M. le président remercie et félicite le conférencier de sa très intéressante communication.

V. *Présentation de membres associés.* — M. le président présente en qualité de membre associé M. l'architecte Fernand Delbœuf, rue Hemricourt, 9.

L'élection aura lieu à la séance de mai.

VI. *Affaires diverses.* — M. F. Magnette, directeur des publi-

cations, annonce à l'assemblée la mise en impression d'un numéro de la *Chronique* et la prochaine publication du dernier tome du *Bulletin* qui sera probablement distribué à la séance de mai.

M. le président remercie encore M. Polain de la très belle conférence qu'il a faite récemment à l'*Institut* sur les inondations et demande s'il n'y aurait pas lieu pour l'*Institut* de prendre l'initiative de faire graver sur certains de nos monuments une ligne donnant la hauteur maximum de la crue, ainsi qu'un chronogramme. Cette proposition donne lieu à un très instructif échange de vues, auquel prennent part MM. Polain, Brassinne et les chanoines Kairis et Coenen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le cancel de l'église Saint-Jacques de Liège

Parmi les sculptures de l'époque romane dont nous avons gardé les vestiges, malheureusement trop rares, le cancel de saint Jacques, — actuellement au musée lapidaire de la cathédrale, à Liège —, n'a jamais fait l'objet d'une étude. Cependant cette œuvre, que l'on peut dater, est peut-être de nature à marquer le point de départ d'une étude plus étendue sur la sculpture romane dans la vallée de la Meuse.

Le cancel de Saint-Jacques, scellé en partie au mur d'une petite salle attenante au cloître de la cathédrale, se présente actuellement comme une longue frise profilée en quart de rond et décorée de motifs variés nerveusement sculptés en bas relief. Elle est coupée de distance en distance par des chapiteaux de colonnettes, dont certains fûts tronçonnés existent encore. Elle a sur la verticale 0^m 15 de hauteur. La matière est le psammite ⁽¹⁾. La décoration, répartie en suites successives, fait voir un motif différent dans chaque suite. Celles-ci étaient originellement séparées par les chapiteaux. Les photographies ci-après me dispenseront d'une description détaillée ⁽²⁾.

Les suites n^o 1 à 7 sont cimentées dans le mur. Elles mesurent chacune 0^m62 de longueur et les chapiteaux 0^m20.

La suite fragmentée n^o 8, avec son chapiteau, est déposée sur les précédentes, mais elle faisait incontestablement partie du même ensemble. Il en était de même de la suite n^o 9 formée d'un chapi-

⁽¹⁾ Je dois l'analyse de la pierre à l'obligeance de M. Renier, professeur à l'Université de Liège.

⁽²⁾ En raison de difficultés d'ordre matériel, il a été impossible de reproduire les différentes séries décoratives à la même échelle.

teau orné de volutes et de trois fragments décorés d'un même petit motif. Ces fragments mesurent respectivement 0^m42, 0^m30, 0^m36. Les motifs ne concordent pas, et comme le total des mesures dépasse déjà 0^m62, — longueur de chaque suite —, il est permis d'en déduire qu'il devait y avoir deux suites à motifs identiques, séparées par le chapiteau à volutes. Sans aucun doute, cet ensemble s'intercalait entre les chapiteaux de même style qui séparent les suites nos 5 et 6.

Nous obtenons ainsi un total de dix petites frises et de dix chapiteaux. Toutes les sculptures sont intactes, à quelques éclats près. Des traces de dorure sont encore parfaitement visibles à certains endroits.

Il reste cinq colonnettes formées arbitrairement de tronçons superposés. Le plus long mesure 1^m18 de haut. Elles ne sont pas en marbre comme l'avait écrit le Chanoine Devroye (1), mais bien de la même matière que l'entablement sculpté, avec cette différence que la pierre est polie. Une seule des trois bases paraît authentique.

D'emblée, on peut constater que les sculptures appartiennent à deux époques différentes : les frises nos 1 à 8 et les chapiteaux 1 à 4 et 8 offrent tous les caractères de la sculpture de la seconde moitié du XII^e siècle ; les fragments n^o 9 ainsi que les chapiteaux placés entre les suites 5 et 6 indiquent le XVI^e siècle.

* * *

Ces riches sculptures proviennent de l'église St-Jacques, à Liège. Elles étaient placées sous les orgues, contre le mur occidental et furent enlevées en 1857 lors de la restauration de l'édifice. Quelques gravures de la première moitié du XIX^e siècle, — notamment celles de Stroobants (2), Delsaux (3) et John Weale (4) —, nous les montrent encore en place. Mais si l'aspect général est le même, que de divergences dans le détail ! Tout ce que l'on peut déduire de ces dessins, d'une exactitude suspecte, c'est l'emplacement et la disposition du cancel. On y reconnaît que les sculptures formaient trois groupes séparés par deux petites portes ne dépassant pas la hauteur de l'entablement. Mais il y a divergence quant au nombre des suites dont ces groupes sont composés. D'après

(1) Chanoine DEVROYE, *Rapport relatif à la restauration de l'église Saint-Jacques à Liège* présenté le 19 avril 1870. (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IV (1870), p. 424.)

(2) Félix STAPPAERTS, *La Belgique monumentale et pittoresque*, Bruxelles, 1844, t. II, 162/163.

(3) Ch. DELSAUX, *Monographie de l'église Saint-Jacques*, Liège, 1845, pl. 11.

(4) John WEALE, *Divers Works of Early Masters in Christian Decoration*, Londres, 1846.



1



2



3



4



5



6



7



8



9

Stroobants nous en aurions 3 + ? + 3, d'après Delsaux 3 + 4 + 3 et d'après Weale 4 + 4 + 4. D'autre part, le dessin de Weale est en contradiction avec le plan terrier de l'église St-Jacques que cet auteur donne ; le plan indique, d'ailleurs tout comme celui de Delsaux : 3 + 4 + 3 suites de motifs et treize chapiteaux. Les suites qui se trouvent au Musée diocésain sont donc au complet et trois chapiteaux ont disparu. Ceci ne doit pas nous étonner : le rapport relatif à la restauration de l'église St-Jacques présenté par le Chanoine Devroye le 19 avril 1870 nous révèle qu'à cette date les débris des arcatures romanes (enlevées en 1857) se trouvaient toujours sur le chantier ⁽¹⁾.

Des arcatures existaient en effet sous l'entablement sculpté, entre les colonnettes. Mais ici encore il y a divergence entre les gravures et les textes : le chanoine Devroye nous dit que les colonnettes reposaient sur le sol ⁽²⁾. Par contre, Weale et Delsaux les font reposer sur un soubassement formé lui-même d'arcatures de plus petites dimensions.

Quant à savoir la hauteur de l'entablement par rapport au sol, il va de soi que, si toutes les gravures concordent pour y faire reposer les arcatures gothiques, il ne peut être question des arcatures gothiques actuelles placées à plus de 4 m. du sol, au-dessus des portes renouvelées sur une beaucoup plus grande échelle que les précédentes lors de la restauration du siècle dernier. Il est à présumer que l'entablement sculpté se trouvait juste au-dessous de la pierre de reconstruction de l'abbé Balis. Cette pierre porte encore des traces de la date (1538). Elle est placée au centre du mur, à 2 m. 40 du sol.

Nous pouvons donc avoir une idée approximative de l'aspect que devait présenter le cancel de Saint-Jacques au siècle dernier. Cependant on désirerait pouvoir élucider la question de l'emplacement primitif. Mais ici nous entrons malheureusement dans le domaine de l'hypothèse. Pour essayer de résoudre le problème, il faut se rappeler l'origine de l'église elle-même.

Une ancienne église abbatiale romane, dont il ne reste plus que le massif occidental, s'élevait sur une partie de l'emplacement de l'édifice actuel. L'histoire de ce premier monument remonte au commencement du XI^e siècle et peut se résumer aux faits suivants ⁽³⁾.

Eglise abbatiale d'un monastère de Bénédictins fondé par

⁽¹⁾ *Opus cit.*, p. 424.

⁽²⁾ *Opus cit.*, p. 424.

⁽³⁾ Pour toute l'histoire de l'église Saint-Jacques, je renvoie à G. RUHL, *L'église Saint-Jacques à Liège*, Liège, Cormaux, 1907 ; J. COENEN, *Les monuments de Liège* (Extraits de la *Gazette de Liège*, janvier-mars 1923), Liège, Imprimerie Demarteau, p. 15.

l'évêque Baldéric II, successeur de Notger, la première pierre fut posée le 26 avril 1016 et la dédicace de la crypte eut lieu le 6 septembre suivant. Deux ans après, la mort de l'évêque vint interrompre les travaux ; l'église en était arrivée à hauteur des fenêtres. Repris par les évêques Wolbodon (1018-1021), puis Durand (1021-1025), l'évêque Réginard célébra enfin la consécration de l'abbatiale, le 20 août 1030. Seuls le chœur et les nefs semblent avoir été achevés. Peut-être le narthex ne faisait-il pas partie de ce premier édifice : il y aurait été ajouté à la suite de la translation des reliques de saint Jacques de Compostelle en 1056, et terminé seulement un siècle plus tard, sous l'abbé Drogon qui le couronna du campanile octogone et fit peut-être aussi élever les deux tours aujourd'hui disparues. A ce sujet, les textes ne sont pas formels.

En 1418, l'abbé Renier voulut reconstruire l'église sur de plus vastes proportions. Sans démolir les constructions romanes, il commença par élever le chœur actuel à l'est de l'ancien chœur, sans arriver à le terminer. Les événements politiques, notamment les guerres de Bourgogne, vinrent interrompre les travaux pendant un siècle. En 1513, le vieux chœur roman s'écroulait, défonçant la crypte. Il fallut bien songer à élever un nouveau temple. Arnold van Mulcken, « magister operum novi S. Jacobi » (1) et maître d'œuvre du palais des pines-évêques de Liège et de la cheminée du presbytère de St-Séverin-en-Condroz, réalisa l'édifice gothique actuel.

L'ancienne église St-Jacques appartenait au type rhénan des grandes églises romanes à double chœur (2), tout comme St-Servais et Notre-Dame à Maestricht, et à Liège même St-Denis (1011), St-Barthélemy (1013) et Ste-Croix.

La destination des sculptures ne semble faire aucun doute. La tradition les appelle « cancel » (3) ; c'était une barrière où plutôt un mur de séparation de chœur. Mgr Schoolmeesters, dans ses *Origines de l'église St-Jacques* (4), suggérait que « les arcatures romanes avec l'entablement artistement sculpté avaient été exécutées probablement un siècle et demi plus tard pour clôturer le chœur ». Dans sa pensée, il ne pouvait être question que du chœur oriental; on ne parlait guère à son époque d'églises

(1) Mgr SCHOOLMEESTERS, *Les origines de l'église Saint-Jacques* (Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège) 3^e série, p. 68.

(2) Cath. de Mayence, Saints Apôtres et N.-D. du Capitole à Cologne, Schwartzrheindorf, etc.

(3) Le mot « cancel » signifie : barrière à claire-voie, si l'on s'en tient à la définition de Dom Leclercq : R. P. DOM F. CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. II (1910) 2^e partie, p. 1821 à 1831.

(4) Mgr SCHOOLMEESTERS, *op. cit.* p. 60.

mosanes de type rhéna (1). D'après cet auteur, les sculptures auraient donc été reportées au fond de l'église et complétées au XVI^e siècle, lors de la reconstruction de l'édifice. Une partie des reliefs offre en effet, comme nous l'avons vu, un caractère beaucoup plus tardif.

Or, pourquoi le cancel n'aurait-il pas servi tout simplement à clôturer somptueusement le chœur occidental ? Cette hypothèse se défend aussi bien que la précédente et même mieux : le chœur oriental s'est effondré en 1513, défonçant la crypte. Dans un pareil cataclysme, il est presque invraisemblable que la suite des sculptures (7 m. de longueur environ) soit restée complètement indemne.

Il nous est donc permis de supposer que les sculptures étaient placées à l'origine sous les trois arcades qui séparaient le chœur occidental des trois nefs de l'église. Au cours des remaniements de l'édifice, elles auront été réunies et complétées au centre, pour être appliquées à la base du masque gothique élevé devant le dernier vestige de l'ancienne église romane (2). Devant leur beauté, le maître d'œuvre n'a pas craint de briser la ligne de ses colonnettes gothiques, — qui partout ailleurs descendaient jusqu'au sol —, pour faire une utilisation, une adaptation intelligente.

Est-il permis de préciser la date de ces sculptures romanes ? Un texte important nous y aidera. Il est dit dans les *Annales de St-Jacques*, par Lambert le Petit (3) :

» 1173. Obiit abbas Drogo, decimus ecclesiae Sancti Jacobi
» in Leodio, vir summe honestatis qui in diebus suis decoravit
» ecclesiam suam omnibus ornamentis... Ipsa sublimavit in altitudine turrim templi, cooperuitque laminis plumbeis, cooperuit
» etiam ipsum monasterium lapidibus et edificavit altare Sancti
» Johannis Baptista et altare Sancte Maria in turri fecitque
» parietem de sculptis et politis lapidibus. » (..... il éleva un autel à saint Jean-Baptiste et un autel à sainte Marie dans la tour et fit une paroi de pierre sculptée et polie). Il ne peut être ici question que de l'entablement sculpté aux colonnettes polies du Musée

(1) M. le Chanoine J. COENEN, le premier, trancha la question dans son vaste travail sur les abbayes de Belgique qui n'a malheureusement pas encore été publié. Il faut lui reconnaître la paternité de ce point désormais acquis.

(2) L'église Saint-Jacques actuelle a été construite sur une plus grande largeur que l'ancienne église romane et M. l'architecte Bourgault m'a fait judicieusement observer que le cancel avait de toute évidence été porté en avant de l'arcade centrale.

(3) *Annales Sancti Jacobi Leodiensis* (publication n° 12 de la Société des Bibliophiles liégeois), p. 42, Liège, 1874 ; M. G. H., t. XVI ss., p. 64.

diocésain et la base d'un autel retrouvé au siècle dernier appartenait sans doute à un des deux autels érigés par Drogon dans la tour (1).

L'abbatiate de Drogon s'étendit de 1155 à 1173. La tradition donne à la tour, la date de 1168, et celle-ci est généralement admise. Dans le texte, les autels et les sculptures sont mentionnés après l'élévation de la tour. Peut-on en tirer un argument ? Il n'est pas péremptoire, mais on est assez tenté de l'admettre. Rien ne s'y oppose. Le mur de séparation de chœur de l'église St-Jacques aurait donc été exécuté entre 1168 et 1173.

Inutile de s'étendre longuement sur la qualité des sculptures, si merveilleusement conservées. Elles sont de toute beauté et révèlent une véritable virtuosité du ciseau.

Comme dans toute décoration romane, les motifs sont fortement stylisés, sans exclure cependant l'observation de la nature. La stylisation ne va jamais jusqu'au dessèchement. Comme technique : le bas relief qui se remarque par son caractère de plasticité. La pierre est fouillée jusqu'à une profondeur de $2\frac{1}{2}$ à 3 cm.

Les motifs décoratifs sont presque tous du type « international », comme dit M. Goldschmidt (2). Ils rentrent dans les catégories suivantes : le rinceau de feuillage simple ou entrelacé, le rinceau avec personnages et animaux, la volute et les palmettes. Les chapiteaux à feuilles d'acanthé sont de forme et d'inspiration classiques. Ils sont voisins de ceux de Saint-Barthélemy et d'un chapiteau de Saint-Nicolas en Glain conservé au Musée Curtius.

Le motif décoratif de la suite n° 2 (fig. 1) est digne de retenir tout

(1) Eugène DOGNÉE, *La Restauration de l'église Saint-Jacques, à Liège*. dans les *Annales de la Société des Artistes*, t. IV (1872), pp. 212 et 213, « L'autel central existait encore partiellement à l'époque contemporaine. Lorsqu'on a percé les portes nouvelles dans le flanc de la tour qui joint la nef, on a retrouvé sous la cime du beffroi actuel, en avant de la tribune romane, le noyau de cet antique maître-autel. Sous la pierre de consécration était encore une curieuse boîte en argent contenant des reliques. L'ornementation de ce petit reliquaire formé d'une légende en caractères couffiques émaillés en bleu foncé, nous a fait reconnaître un butin conquis en terre sainte... et rapporté aux premières croisades ».

Ce texte nous laisse dans l'incertitude quant à l'emplacement exact de l'autel retrouvé, parce que la cime du « beffroi » ne se trouve pas en avant de l'ancien emplacement de la tribune romane, mais en plein milieu de l'avant-corps. Donc de deux choses l'une : ou l'autel se trouvait en avant de la tribune romane (sous l'arcade, comme à St-Servais, à Maestricht ; à Odilienberg et St-Jean d'Utrecht) ou bien au centre du chœur. Cette dernière disposition concorde mieux que la précédente avec les suites romanes qui nous restent : au nombre de 8, il y en aurait eu deux sous chaque arcade latérale (3 m. 02) et quatre sous l'arcade centrale (5 m. 98) en tenant compte des passages.

(2) GOLDSCHMIDT, *Elfenbein Skulpturen aus der zeit der karolingischen und Sachsichen kaiser*, t. III (1923), p. 6.

particulièrement l'attention. Le schéma est à peu près identique sur une bordure d'ivoire d'école rhénane conservée à la bibliothèque de Munich ⁽¹⁾ (fig. 2) et il est reproduit absolument sur le faite de la châsse de saint Héribert à Deutz ⁽²⁾ (fig. 3), œuvre de God. de Claire. Or, comme nous l'avons vu, l'abbatiate de Drogon s'étend de 1155 à 1173 et la tradition donne la date de 1168 à la tour de St-Jacques. Si les suppositions de M. von Falk, — qui a tout spécialement étudié Godefroid de Claire et son œuvre, sont exactes —, le grand orfèvre se trouvait à Liège à cette époque ⁽³⁾. Cette identité de dessin est donc très intéressante à constater. Même analogie d'ailleurs, entre les bordures des châsses de saint Servais à Maestricht ⁽⁴⁾, saint Candide ⁽⁵⁾ aux Musées du Cinquantenaire et la frise et l'un des chapiteaux de l'autel roman de l'église St-Servais à Maestricht qui, eux, sont identiques à deux fragments sculptés du Musée diocésain de Liège, quoique exécutés par une autre main ⁽⁶⁾. Les mêmes motifs servaient donc aux uns comme aux autres, preuve de l'étroite relation qui existait alors entre les différentes branches de l'art. On peut même se demander s'il n'y avait pas eu ici transposition du métal dans la pierre. La dorure, dont les traces se remarquent sur le cancel de Saint-Jacques, — peut-être aussi sur les fragments cités, — devait accentuer cette ressemblance. De même, la frise de l'autel de St-Servais ne fait-elle pas penser à la bordure estampée d'une châsse de Godefroid de Claire ou de son école ?

Mais à côté du dessin schématique, une particularité de ce même dessin se révèle plus intéressante encore. Le motif de la suite n° 2 du cancel de Saint-Jacques, dérivé de la palmette, forme une espèce d'entrelac, c'est-à-dire qu'une feuille passe à travers une autre feuille repliée sur elle-même (fig. 1). La partie antérieure est fortement nervée et festonnée, tandis que la partie arrière est unie. Ce curieux détail se rencontre également au motif identique de la châsse de saint Héribert à Deutz (fig. 2), sur l'ivoire de la bibliothèque de Munich (fig. 3), avec cette différence qu'ici l'avant-plan n'est pas nervé, mais il faut tenir compte de la matière. Nous

⁽¹⁾ GOLDSCHMIDT, *op. cit.*, t. I, pl. XLIII ; t. III, pl. XXXIX, n° 122 (la bordure seule est du XII^e siècle).

⁽²⁾ VON FALK et FRAUENBERG, *Deutsche Schmelzarbeiten*, pl. 82, 83. Düsseldorf, 1905.

⁽³⁾ VON FALK et FRAUENBERG, *op. cit.* pl. 80.

⁽⁴⁾ » » » » pl. 72.

⁽⁵⁾ » » » » pl. 80.

⁽⁶⁾ D'après M. BRASSINNE, ces fragments — un montant et une frise — proviendraient également de l'église Saint-Jacques. Je ne serais pas étonnée s'ils avaient appartenu à un ambon ; le montant avec sa partie centrale unie et ses sculptures sur les deux versants autorise cette supposition.

le retrouvons encore sur le motif très voisin de la piscine d'Odilienberg (1) et d'un des chapiteaux de l'église N.-D. à Maestricht (2) (vaisseau central, côté nord), avec lesquels il y a une grande parenté de dessin et de technique, puis sur presque toutes les sculptures décoratives mosanes de cette époque : à Maestricht, au cloître de Tongres, sur les chapiteaux qui proviennent de l'abbaye du Neufmoustier (Huy) (3) : tantôt la feuille est traversée par une autre feuille, tantôt par une tige ou par un lacet ; et presque toujours, la feuille, bien que non traversée, garde cette espèce de rabattement avec l'avant-plan nervé et festonné et l'arrière plan uni. Par ce procédé le relief est fortement accusé et produit d'heureux effets d'ombre et de lumière. Cette particularité,



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

dérivée probablement du métal (4), donne à la sculpture mosane un caractère tout particulier.

L'atelier mosan qui réalisa le cancel de St-Jacques a-t-il eu pour centre Maestricht comme le voudrait la théorie du P. Lichtenberg ? La question se pose.

Il est certain que Liège possédait des traditions artistiques séculaires, les textes anciens nous le prouvent. Nous lisons par

(1) Dr R. LIGTENBERG, *Die Romanische Steinplastik in den Nördlichen Niederland*, pl. X, fig. 5. La Haye, 1918. Le père Ligtenberg, qui avait aussi remarqué ce détail, le croyait unique. *op. cit.*, p. 85.

(2) Constaté sur une photographie aimablement communiquée par M. le docteur Diepen, de Eindhoven.

(3) Musée Curtius.

(4) M. le Dr Diepen me fait remarquer que cette particularité existe également dans les motifs décoratifs qui ornent les lettrines de manuscrits de l'époque. Tous les documents que j'ai pu consulter sur la sculpture française, espagnole ou italienne ne m'ont fait découvrir que deux exemples qui peuvent être comparés à nos sculptures : l'un se trouve à Corme Royal (Charente inf.) (KINGSLEY PORTER, *Romanesque sculpture on the Pilgrims road*, p. 1014 et 1015), l'autre à Angers (G. DEHIO et G. VON BETZOLD : *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, vol. de pl. n° 5, pl. 334. Stuttgart, 1892).

exemple dans la Chronique de Saint-Hubert ⁽¹⁾ que vers 1064, l'abbé Thierry I obtint de la comtesse de Luxembourg l'autorisation de faire enlever les colonnes romaines avec bases et chapiteaux, qui se trouvaient à Arlon, pour édifier la crypte de son église. A cette fin, il fit venir des tailleurs de pierre de Liège.

Les vestiges de sculptures romanes ne foisonnent pas à Liège ⁽²⁾ ; ce n'est pas une raison pour conclure qu'il n'en a pas existé davantage. Comme le cancel de Saint-Jacques, celles qui nous restent ne sont point antérieures à la seconde moitié du XII^e siècle, mais cependant leur nombre restreint peut permettre de conclure à l'existence en pays mosan, peut-être à Liège même, d'un atelier de sculpture capable de mener avec la plus grande virtuosité l'élément purement décoratif, et cela, dès la fin du troisième quart du XII^e siècle.

H. VAN HEULE,

Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie.

A propos de l'architecture privée en Wallonie. — On prouvera, certes, M. P. Jaspar, architecte et membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, d'avoir en séance de la Classe des Beaux-Arts du 4 février dernier, tenu à constater que l'auteur d'un mémoire sur les « Caractères de l'architecture privée d'un des Centres urbains de la Belgique au XVI^e et au XVII^e siècles » y avait décrit longuement ceux de la région flamande, mais avait à peine signalé ceux de la région wallonne. Il le fait sans acrimonie, du reste, et en émaillant son rapport d'observations pleines de finesse et de justesse. Il donne à l'auteur du mémoire en cause les moyens de se renseigner sur l'architecture en Wallonie, en publiant une bibliothèque d'ouvrages à consulter, dont chacun, ici comme ailleurs, pourra faire son profit, et en conclusion de son exposé (*Bulletins de la Classe des Beaux-Arts*, 1926, pp. 10 à 23), il émet

⁽¹⁾ *Chronique de St-Hubert* dite *Cantatorium*, nouv. éd. publiée par KARL HANQUET, pp. 49 et 50. Bruxelles, 1905.

⁽²⁾ N'oublions pas que nous ne possédons plus de l'ornementation de nos églises romanes que de rares fragments échappés comme par miracle aux restaurateurs des époques gothique, Renaissance et du XVIII^e s. On peut citer les 4 très beaux chapiteaux des tribunes de St-Barthélemy, les chapiteaux des tourelles d'escalier de l'église St-Jean, de forme assez spéciale et très gracieuse, de la tour de St-Jacques; les billettes des corniches de St-Denis, Ste-Croix et St-Jacques, les rosettes du portail roman de l'ancienne abbaye St-Laurent. Un ancien chapiteau, au musée Curtius, provient de la cathédrale St-Lambert; une base pattée avec le tronçon d'une forte colonne ont été retrouvés dans les sous-sols de la fonderie de canons, à Liège. A cette liste de sculptures simplement décorative, il faut ajouter la vierge de Dom Rupert, la pierre Bourdon.

le vœu de voir la Classe poser la question à nouveau et en ces termes : Décrire les caractères de l'architecture privée dans les centres urbains *des provinces wallonnes* au XVI^e et au XVII^e siècles », en attendant, ajoute M. Jaspar, que l'on ait l'occasion d'examiner au même point de vue les XVIII^e et XIX^e siècles, plus intéressants, plus utiles encore, parce que plus proches de nous et de notre civilisation.

Les grands travaux d'élargissement du canal de Liège à Maestricht, actuellement en cours, ont permis à notre confrère Jacques Breuer de découvrir une grande quantité de documents nouveaux pour l'histoire de la fabrication de la faïence liégeoise. Des tas de rebuts de cuisson, qui se présentent tels qu'ils ont été déversés dans l'ancien lit de la Meuse, ont fourni et fournissent encore tous les jours des pièces indiscutables, montrant les formes et les décors de notre ancienne céramique.

Tant en faïence fine qu'en faïence ordinaire, les échantillons découverts permettent déjà d'entrevoir un enrichissement extraordinaire des séries attribuées jusqu'à ce jour à notre ancienne manufacture locale.

A lire. — Notre savant confrère, M. Jos. Brassinne, vient d'inaugurer sous la rubrique, *Bibliotheca leodiensis*, un recueil de documents de la Bibliothèque de l'Université de Liège, publiés sous les auspices et aux frais du Patrimoine de cette université.

L'idée qui a présidé à la composition de ce recueil est des plus heureuses et des plus opportunes. Sa première réalisation est fort réussie. Elle a pris la forme d'une mise au jour d'un assez fort contingent de lettres, acquises par le dépôt que dirige M. Brassinne, qu'échangèrent, en ordre principal, deux frères que les événements de la fin du XVIII^e siècle forcèrent de quitter Liège et de vivre à l'étranger, Quirin d'Adseux, chanoine à la collégiale Saint-Jacques et Georges d'Adseux, échevin de la Cour de Herstal. Cette correspondance d'un ton familier, mais pleine d'aperçus suggestifs sur les conditions de vie à cette époque si agitée, soit à Liège, soit sur les terres d'exil, pleine d'allusions à une foule de familles de la noblesse et la bourgeoisie du temps, se lit avec une réelle sympathie, bien qu'elle n'ait d'autre intérêt que celui que nous venons d'indiquer. Tout ce qui a trait à la période révolutionnaire mérite d'être connu, d'être tiré de la poussière des dépôts d'archives. Les *Lettres de Liégeois pendant l'émigration* (1794-1801) seront donc bien venues du public lettré, et M. Brassinne s'est acquis un nouveau titre à la gratitude de tous en les ayant présentées et éditées avec un soin si scrupuleux et si diligent (Editions Printing C^o, Liège 1926, 147 pages petit in-4^o).

Depuis la communication faite à l'*Institut* par notre confrère M. Brassinne, au sujet de l'épithaphe du sculpteur souabe Mauchius, communication dont le texte a paru dans le numéro précédent de notre *Chronique*, M^{lle} Devigne a publié dans « *La Revue d'Art* » vol. XXVII, nos 2-4 (février-avril), 1926 : « *Encore une note sur la Vierge de Berselius* ». Il est également question dans cette note des ateliers de sculpture du nord du Limbourg, à l'époque de la Renaissance.

Décès. — L'*Institut* a eu le très grand regret de perdre l'un de ses membres associés, en la personne de M. Fr. Close, architecte-expert et président de la Chambre d'Arbitrage et de Conciliation de l'Association des Architectes de Liège. Le regretté défunt était entré à l'*Institut* le 29 mars 1908.

— L'*Institut* a fait une autre perte récente en la personne de Madame Aug. de Hasse, née comtesse de Villers. Notre société l'avait inscrite au nombre de ses membres associés à la suite du legs qu'elle fit en 1923 à la Ville, pour être déposée au Musée Curtius, d'une superbe collection d'anciennes verreries liégeoises. A cet égard, le nom de la donatrice mérite d'être soigneusement conservé dans le souvenir de tous ceux qui sont soucieux de la prospérité du Musée dont l'*Institut* a la garde.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
10 FR. PAR AN

LE NUMÉRO :
1 FR.

pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 28 Mai 1926.

La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. Halkin, président.

39 membres sont présents.

Se sont excusés : MM. J. Servais, Max Lohest, J. Hamal et Louis Raick.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du mois d'avril. M. Polain demande à ce propos qu'il soit consigné à ce procès-verbal le vœu émis à cette séance de faire appel à la Société de Littérature wallonne aux fins de collaborer à la composition de chronogrammes wallons destinés à commémorer les récentes inondations. Après cette observation le procès-verbal est adopté.

M. l'architecte F. Delbœuf est élu membre associé de l'Institut à l'unanimité des voix.

Avant de passer au 3^o de l'ordre du jour, M. le président adresse les félicitations au nom de l'assemblée à MM. Dony et Magnette qui ont remporté le prix De Keyn. Ces paroles sont approuvées par de chaleureux applaudissements.

Devant l'assemblée debout, M. le président annonce ensuite la perte que l'Institut vient d'éprouver en la personne de M. l'architecte Close, un de nos anciens membres associés.

M. le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la séance du mois dernier, entre autres une lettre de M. l'architecte Jaspar relative à la sauvegarde du site

du Mont-St-Martin à Liège, et une autre, du même, relative à l'article publié par M. Destrée dans notre *Chronique Archéologique* sur la porte de l'ancienne gendarmerie de Visé. Il communique à ce sujet à l'*Institut* une photographie d'une porte, étudiée par M. l'architecte Van Ysendyck, porte qu'il est intéressant de rapprocher de celle de Visé. Cette lettre donne lieu à un intéressant échange de vues entre MM. Brassinne, Jaspar et Breuer.

M. le président donne ensuite lecture du programme de la session prochaine de l'Ecole Antique de Nîmes qui se tiendra du 22 août au 4 septembre prochain.

M. l'abbé Ceyskens fait ensuite une communication, intitulée *Aperçu sur la vie rurale dans le Village d'Alleur au temps jadis*.

En 1200 vivait à Alleur un grand et riche personnage, connu sous le nom de Breton le Vieux de Lexhy. Il construisit le château historique de Waroux ; de lui descendaient les Awans et les Waroux, qui, 100 ans plus tard, se firent une si longue et si terrible guerre.

En 1200 aussi résidaient dans leur manoir de Hombroux un chevalier nommé Connon et sa dame Marguerite. Comme ils étaient pieux et n'avaient pas d'enfants, ils résolurent d'entrer comme convers en l'abbaye de Robermont-Val-Benoît, à laquelle ils donnèrent tous leurs biens.

L'ancien manoir devint une ferme ou grange cistercienne, où les convers firent des merveilles. Mais vers 1380, les convers commencèrent à manquer, et la ferme fut louée à un métayer, ce qui permit aux maswirs cultivateurs d'organiser un *hierdraïgde* commun. En 1467, Alleur fut, comme Liège, presque complètement détruit. Mais il renaquit aussi de ses cendres. Au commencement du XV^e siècle le hierdraïgde eut une crise, puis tomba. La cause en fut que le fermier de Hombroux ne voulait pas confier ses bêtes au hierdi.

Ce fermier alla s'établir à Liège où son fils fit la connaissance de la fille de Guillaume de Meeffe, échevin et bourgmestre de la Cité. Les convenances de mariage furent faites en 1545. Les époux allèrent s'établir à Alleur où le mari avait été nommé échevin et où il possédait une ferme. Ils l'exploitèrent en gentlemen farmers et firent de mauvaises affaires. L'échevin parut souvent en plaideur devant la cour.

En 1563, il y eut une débâcle pour lui : il s'expatria et mourut bientôt après, laissant une veuve avec 9 orphelins. C'était moins de 20 ans après le beau mariage.

M. le président félicite et remercie M. l'abbé Ceyskens de sa très intéressante communication.

Aux affaires diverses, M. de Borchgrave fait quelques observations sur certains objets exposés en ce moment au Musée d'Ansembourg à l'occasion de l'exposition de l'Art français au Pays de Liège.

M. Breuer fait part à l'assemblée d'une trouvaille au plus haut point intéressante de débris et de rebuts de fabrication de l'ancienne manufacture de faïence liégeoise située au faubourg de Coronmeuse. Grâce à cette découverte il sera permis à la faïencerie liégeoise de revendiquer de nombreuses pièces attribuées à l'étranger. La découverte de M. Breuer fera l'objet d'une communication après plus ample examen.

La séance est levée à 7 heures.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

N° XCIX. — Le Crucifix de Bodegnée

Un souvenir pieux m'ayant conduit en avril 1924 dans le petit cimetière entourant la nouvelle église de Bodegnée (1), mon attention fut attirée par la vue d'un vieux crucifix, fixé au mur nord de l'enclos et qui m'avait été signalé par un visiteur étranger venu sur la tombe de sa famille, située tout à côté.

La disparition récente, due aux intempéries, d'un petit toit en planches, à deux versants, reposant sur le montant très peu élevé de la croix et ses deux extrémités latérales, a été cause que ce crucifix pouvait être mieux remarqué.

Frappé de suite par une certaine ressemblance qu'il présentait, — sans en avoir cependant l'allure et la majesté grandiose —, avec celui qui a été reproduit et décrit par notre collègue de l'I. A. L. M. l'architecte C. Bourgault (2) sous le nom du « *Christ de la Brasserie des Dominicains, à Liège* » et dont précisément je venais de relire la description, je m'empressai, après en avoir référé à M. le curé Sylvestre et à M. l'échevin Niset, de le faire dépendre et de le mettre en lieu sûr, en vue d'une restauration possible et de son

(1) Province de Liège, 2^e paroisse de la commune de Jehay-Bodegnée, sur le plateau, rive gauche de la Meuse.

(2) Voir 1^{er} fascicule du Tome XLIV du *Bulletin* de l'A. I. L.

transfert en un endroit propice dans l'église, son état de conservation étant encore favorable à ce but.

Faute de données précises sur la localité de Bodegnée dans les siècles passés, j'ai cependant pu apprendre que cet objet provient d'une primitive églisette gothique, remaniée au XVIII^e siècle, démolie entièrement et reconstruite au même endroit (1), et qu'il avait figuré dans un des bas-côtés, devant l'autel de la Vierge, avant la démolition et avant d'être reporté dans le cimetière.

* * *

La Croix (2^m27 × 1^m90) en solide bois de chêne (0^m24 larg. × 0^m04 épais.) est formée d'un montant et d'une tra-



Etat en 1925

(1) En 1872, par M. l'Architecte Emile Vierset de Huy.

verse reliés par une mortaise assujettie par cinq fiches de bois. Ces pièces sont unies, sans fenestrages, ni sculpture, avec un simple chanfrein poussé en creux, mais se terminant par des quadrilobes ($0^m27 \times 0^m27$) à arcs légèrement cintrés et où figurent les symboles des quatre évangélistes dans l'ordre suivant :

	Aigle.	
Bœuf.		Lion.
	Ange.	

Ces sujets dont la pose est expressive et d'un travail artistique et bien accentué dans toute l'épaisseur du bois sont *ailés* et traversés par une phylactère qui devait porter une inscription peinte. Au centre et dans la bordure de chacun des arcs extérieurs, on remarque un trou d'environ 0,03 m. de profondeur, ce qui indiquerait qu'un ornement assez trapu, — fleurs de lys, bouton ? —, aurait été fixé dans chacune de ces cavités.

Les quadrilobes, à part celui du Lion, fortement ébréché et devenu spongieux par suite de son exposition plus directe et plus ancienne aux intempéries, — le toit ayant commencé à se disloquer de ce côté —, sont dans un état de conservation relativement bon ; des traces de polychromie (or-noir-bleu-rouge) apparaissaient dans le fond et sur les ailes des sujets.

Il n'existe donc pas, pour les terminer et surtout l'inférieur, comme au Christ des Dominicains, des fleurs de lys allongées ; au contraire la partie inférieure de la Croix, sous le médaillon de l'Ange, se continue par une partie plane de 20 cm. environ, dans laquelle on remarque un raccord, ce qui doit faire admettre que ce crucifix n'a pas été suspendu à l'arc ogival d'un chœur, mais a pu reposer directement sur une poutre de gloire ou *Trabès* ou sur un bloc de soutien ; aucune trace d'anneau de suspension n'a du reste été relevée derrière la croix.

A première vue, le peu d'élévation de la partie supérieure du montant, relativement à la traverse, pourrait faire supposer qu'elle a été recoupée et réajustée, par exemple, pour ne pas dépasser la crête du mur du cimetière, mais le départ de la croisée d'arêtes du chanfrein à 2 cm. du bras

horizontal et la continuité de tout le montant vu de derrière démontrent qu'il n'en est rien ; c'est donc une particularité dans la forme générale de la croix, peu fréquente il est vrai.

Aucune trace d'auréole ou d'inscription n'a été relevée au-dessus ou derrière la tête du Christ.

Le Christ est bien celui qui a été exécuté pour cette croix.

Il est sculpté, — à part les deux bras naturellement —, dans un seul bloc de beau bois de chêne, mais était recouvert de plusieurs couches de couleur bleue et blanche.

Mesurant 1 m. 35 cm. de hauteur, ce qui correspond à l'extension horizontale des bras, il est dans son ensemble bien proportionné et d'un modèle bien achevé.

L'anatomie est bonne : l'ossature et la musculature se dessinent normalement ; le tronc est droit, sans contorsion et sans trop de raideur, une dépression circulaire assez marquée termine le thorax dont les côtes ne sont pas trop saillantes et qui porte à droite, pour figurer la blessure de la lance, deux incisions elliptiques, concentriques. Les jambes fines, pas trop courtes, descendent sans heurt, la droite légèrement fléchie et le pied droit reposant sur le gauche et fixé au bois par le même clou.

Les bras peu relevés, se terminent par des mains, — dont malheureusement les deux premières phalanges repliées en dedans et plus exposées aux chocs ont disparu —, finement modelées également et fixées comme les pieds à la croix par une fiche de bois à tête à quatre pans : mode de fixation plutôt apparente, car le Christ très lourd est en plus suspendu au montant par de solides crochet et anneau.

La tête est inclinée sur l'épaule droite et la face aux paupières mi-closes dénote une expression de résignation calme dans la mort ; une couronne d'épines à triple torsade, aux piquants peu acérés, ceint la tête ; la barbe est divisée en six houppes ondulées et la chevelure est formée de longues boucles dont une retombe à droite sur la poitrine et dont l'autre à gauche a disparu.

Le périzonium à plis cassés, ramenés des deux côtés vers le centre est naturellement et déjà bien drapé, formant

au milieu un passant oblique se terminant au côté gauche par un chef retombant perpendiculairement.

* * *

L'ensemble de cette œuvre, de facture simple mais déjà artistique, dénote une époque où les formes hiératiques sont déjà abandonnées, les proportions mieux gardées, les figures moins austères, et les étoffes bien drapées, quoique sans recherches : à noter que, comme c'est souvent le cas, la vue directe de l'objet accuse moins de raideur que n'en fait paraître la photographie.

Par cette description détaillée jointe à la reproduction photographique, par les circonstances de milieu ⁽¹⁾ dans lequel ce Christ a figuré et a été découvert, par la comparaison avec d'autres crucifix, tels que celui de Tancremont (XII^e siècle), celui de St-Gilles (XIV^e siècle), de St-Christophe (XIII^e siècle) et de la Cathédrale (XV^e siècle), de la brasserie des Dominicains (moins bien conservé mais plus décoratif, XV^e siècle), du Calvaire de St-Jean ⁽²⁾ (XVII^e siècle), on pourra juger de l'époque à laquelle il faut situer celui-ci et admettre qu'il doit dater de la fin du XV^e siècle ou, comme le pense notre collègue, M. le comte de Borchgrave, du début du XVI^e siècle, ce travail ayant été l'ouvrage d'un artiste travaillant encore d'après des idées ou des modèles plus anciens.

(1) On retrouve encore dans les fermes tout proches des pieds-droits de cheminées gothiques, des piliers et des voûtes à croisées d'ogive dans des étables, des arcades moulurées avec culs-de-lampe ornant l'entrée des granges... etc. Un grand débris de pierre tombale du XV^e siècle, avec caractères d'écriture gothique et deux écoinçons aux angles inférieurs où figurent les symboles de deux évangélistes, nous a été indiqué le jour même de la découverte du Crucifix, au bord du chemin, au pied d'une pompe publique, et des renseignements donnés par une personne qui a été témoin de la reconstruction de l'église nous révèlent que plusieurs pierres tombales *anciennes* ont été retaillées et utilisées dans les fondations nouvelles.

Moi-même je possède plusieurs jolis panneaux de chêne à parchemins provenant peut-être d'un meuble de sacristie et utilisés dans une habitation voisine comme armoire, mais... les parchemins retournés à l'intérieur !

(2) Voir dans la *Chronique Archéologique du pays de Liège* (Janv.-Février 1925) *Le Calvaire de saint Jean*, par le comte J. de Borchgrave d'Altena.

Quoiqu'il en soit, à défaut de connaître les sculpteurs sur bois de cette époque, si l'objet peut paraître dans sa forme particulière et sa simplicité un peu fruste, une œuvre « *campagnarde* », nous devons cependant, à cause de certains détails décoratifs disparus, des traces de belle polychromie relevées et du beau travail de sculpture, retenir entre autres hypothèses, celle que l'artiste n'étant pas le premier venu et travaillant sur commande pour le seigneur de la localité (1) ou le chapitre d'Amay (2) aurait approprié son œuvre au temple modeste auquel elle était destinée.

* * *

Nous sommes heureux d'avoir pu, après nettoyage et consolidation judicieuse, remettre ce beau crucifix en bonne place dans la gracieuse église gothique actuelle de Bodegnée qui possédera ainsi une curiosité archéologique très intéressante, en ce spécimen, rare déjà, de l'art médiéval mosan et qu'on pourrait dénommer « Le Crucifix de Bodegnée ».

Amay, décembre 1925.

Dr B. WIBIN.

Curiosa

I. — Une correction de texte qui coûte cher à son auteur

Maître Arnold de Sancto Gilleno, du diocèse de Cambrai, avait obtenu une prébende de chanoine à la Collégiale de Saint-Servais à Maestricht.

La bulle papale par laquelle Jean XXII lui conférait cette faveur, le 27 avril 1318, portait, à la suite d'une erreur de scribe, le mot *Cervasii* au lieu de *Servatii*.

Le nouveau titulaire s'était permis de corriger lui-même cette faute d'orthographe. Il fut excommunié de ce fait.

(1) L'église en effet était située dans un enclos faisant partie du parc d'un château ancien, attenant à une grande ferme.

(2) Bodegnée dépendait de la Collégiale et du Chapitre d'Amay.

Heureusement pour lui, la peine d'excommunication fut levée le 25 septembre de la même année, et maître Arnold fut confirmé dans sa dignité de chanoine de St-Servais une semaine plus tard, par lettre papale du 3 octobre (1).

II. — La décence dans l'habillement au XIV^e siècle

De nos jours, on trouve dans toutes les églises un avis pressant de l'autorité ecclésiastique supérieure, engageant les fidèles à porter des vêtements de longueur convenable. Cette exhortation est dirigée contre les jupes et les manches trop courtes des filles d'Eve de tout âge.

Nil novi sub sole. Un avertissement analogue se retrouve au XIV^e siècle, dans une concession d'indulgence, mais cette fois il vise un homme. Ce petit document curieux vaut la peine d'être mentionné : il n'est pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs et du costume.

Le 3 juin 1365, le chevalier Huard d'Elter et son épouse Marguerite obtiennent de Rome une indulgence plénière *in articulo mortis*. Cette insigne faveur sera cependant nulle et sans effet, si Huard ne se décide à porter désormais des vêtements qui lui descendent jusqu'aux genoux : *nisi Huwardi vestes, quos deinceps fieri faciet et indutas desuper deferet, longe saltem usque ad genua existunt* (2).

III. — Un Carmen Potorium liégeois du XVI^e siècle

Dans le *Musée Belge*, l'excellente revue de philologie classique, j'ai publié cinq poèmes bachiques, composés ou recueillis par un chanoine de Tongres, Maître Arnold Bierses, à la fin du XVI^e siècle (3).

(1) Cfr. A. FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I (1316-24) n^o 576 et 648-49 ; pp. 224 et 258.

(2) SAUERLAND, H., *Urkunden und Regesten zur Geschichte des Rheinlands aus dem Vatikanischen Archive V* (1362-1378) n^o 392. Bonn et Leipzig, 1902.

(3) *Le Musée Belge*, XXIX (1925), pp. 195-204.

En dépouillant, aux Archives de l'Etat à Liège, les registres aux Dépêches du Conseil Privé, j'ai rencontré, dans le premier volume de cette précieuse collection, une composition analogue, antérieure de quelques lustres au recueil tongrois, qui mérite d'être reproduite. La voici dans toute sa naïveté bien faite pour plaire aux folkloristes et à tous les « *laudatores temporis acti* ».

Tredecim sunt spes ⁽¹⁾ *ebrietatis in multis.*

Primus sapiens est ; alter opimus ; tertius ille vorat ;
Quartus sua crimina plorat ; quintus luxuriat ;
Sextus per numina jurat, nequitas facere, rixus et bella monet ;
Septimus intendit ; octavus omnia vendit ;
Nonus nil celat, secreta quecumque revelat ;
Denus somnum amat ; undenus turpia clamat ;
Dum fuerit plenus, vomitum facit duodenus ;
Terdenus mutus est, nec BOU BAU dicere potest ⁽²⁾.

IV. — La prise de Tongres par les Liégeois en 1636

Les premières années du XVII^e siècle sont marquées par des opérations militaires ininterrompues : marches et contre-marches d'armées étrangères, batailles et sièges, escarmouches et rencontres de partisans, etc. Il n'était pas possible, pour les chroniqueurs de l'époque ou pour les historiens postérieurs, d'énumérer tous ces événements, trop fréquents pour paraître bien importants, sauf pour ceux qui y furent intéressés d'une façon ou de l'autre. Aussi trouve-t-on par ci par là, dans les chroniques locales ou même dans les livres de raison, la mention d'un fait militaire peu ou pas connu et qui mérite cependant d'être signalé.

En classant les riches archives du comte T. de Hemricourt de Grünne, au château de Hamal, nous avons rencontré, au dernier verso d'un registre de biens appartenant à Gérard de Stevart, la relation d'un coup de main tenté par les Liégeois sur la ville de Tongres.

(1) Abréviation pour « *species* ».

(2) *Dépêches du Conseil Privé* I (1525-45) fol. 159 v^o.

Ces quelques lignes, écrites sans prétention, mais avec la plus absolue sincérité, méritent d'être reproduites ici dans leur forme naïve, à cause des nombreux détails qu'elles renferment, et malgré l'épithète déplaisante que leur auteur y décoche aux Liégeois.

Le 1^{er} juillet 1636, les meschans Liégeois ont surpris par escalaed, entre 2 et 3 heures du matin, la ville de Tongre, pour conducteur WESSEN, maréchael, demorant au marchet *au Moriaene* à Tongre, aves ses complices.

Capitaine MARTIN, grand laron, estoit colonel des Liégeois.

Le 3^e ditto, environ les 12 heures à midi, furent dechassez les dit meschans Liégeois par les bourgeois ; une partie furent sauvez par les murailles de hault en bas, là où il avoient entrez, plusieurs occis et blessez ; la rest, on les fit sortir a la port de Liège.

La pluspart des officiers furent plusieurs jours prisonniers en cest ville ; à la fin furent relagés (1).

Jean GESSLER,
Hasselt.

A Oupèye

La lecture des œuvres des Cours et Justice de nos petites seigneuries de jadis est toujours très intéressante. On y relève souvent l'existence d'anciennes coutumes qui choquent nos mœurs actuelles, mais qui aux époques anciennes apparaissaient certainement comme des plus normales. Autres temps, autres mœurs.

Nous reproduisons, ci-après, un record de la Cour et Justice d'Oupeye attestant la parfaite légalité d'une gratification en espèces, de la part d'un nouveau mayeur à ses échevins à l'occasion de sa réception ainsi que d'un « repas honnête » de bienvenue.

Record de la Cour et Justice d'Oupeye, Vivegnis et petite Aaze (2).

Le dixième juillette dix sept cens cinquante neuf, Nous, la Cour et Justice d'Oupeye, Vivegnis et petite Aaze speciallement assemblés ayants vu et lu l'appostille de Sa S^{me} Eminence emance en

(1) *Registre des biens de la famille de Stevart* (1582-1642).

(2) Oupeye. Les Œuvres, Reg. 13, f^o 297.

son Conseil privé le deuxième du mois de juin 1759 sur supplique présentée par le sieur Lambert Pollard et nous insinuée le 13 dudit mois, par laquelle appostille sa dite Serenissime éminence a ordonné quelle nous fut communiquée avec la supplique du 21^{me} d'avril 1758 pour y dire et purifier la seconde partie de son appostille du 20 dudit avril 1758 en faisant conster l'usage de notre cour à l'égard de la réception des mayeurs, avons dit, déclarés et recordés sur le serment de notre admission que nous sommes prettes de réitérer à la Chancellerie de sa Serenissime E. quand elle trouvera bon de le recevoir, que nous avons constamment pratiqués ensuite de l'observance de nos prédécesseurs que le mayeur de notre cour, paie à sa réception deux escus à chaque eschevins, et que ça toujours été l'usage, qu'il donne un repas honnête à la dite Cour, ce qui se pratique également à la réception de chaque eschevins et que sans les namplissements des droits de la dite Cour on ne reçoit aucun pourvu aux dits offices.

En foy de quoy avons signé : J. Rasquinet eschevin ; M. N. Philippet eschevin ; Lambert Zollet eschevin ; Stas Halen, eschevin ; G. Goffart mayeur d'oupeye ; N. Sarolea mayeur de Vivegnis. Et fut mis en garde.

And. COLLART.

A lire : I.—Un groupe d'historiens et d'archéologues habitant la province de Limbourg publie depuis peu un recueil de mélanges (*Verzamelde Opstellen*), dont nous venons de prendre connaissance et qui donne une idée bien avantageuse de la belle activité scientifique qui règne chez nos voisins, dont plusieurs sont nos confrères. Nous y voyons le Comte Ch. de Renesse, M. A. Hansay, archiviste de l'Etat à Hasselt, le professeur J. Gessler, le chanoine J. Coenen, l'abbé Pol. Daniels, MM. J. Lyna, J. Paquay, Fl. Silverijser, P. Smolders, Rob. Ulens, G. Sengers, H. Vandeweerd.

Le volume II vient de paraître (chez L. Crollen, imprimeur à Hasselt). Plusieurs des monographies qui s'y trouvent insérées ne peuvent qu'éveiller un sympathique intérêt chez les érudits et les chercheurs liégeois, puisqu'aussi bien l'ancien comté de Looz s'est trouvé de toujours associé aux destinées générales du pays proprement dit de Liège.

Aussi est-ce avec un réel profit que chacun pourra lire parmi les *Mélanges* récemment parus, *Les premiers siècles de l'histoire de Hasselt* par M. A. Hansay, *l'Abbatiale de St-Trond* par J. Coenen,

les *Bénéficiers de l'église primaire de Hasselt* (en flamand) par J. Paquay, les *Eglises et les Chapelles dans la Campine limbourgeoise* (en flamand) par H. Vande Weerd, le *Sanglier des Ardennes à St-Trond* par P. Daniels, la *Chaussée de Liège vers la Hollande* par R. Ulens, les *Limites de Looz* (en flamand) par J. Lyna, des *Analecta Hasselensia* par J. Gessler, etc.

Si l'on songe qu'il existe quatre autres revues historiques et archéologiques dans le Limbourg, on conviendra qu'il y a là un bel exemple de labeur, tout à l'éloge de nos confrères du pays lossain.

II. — M. Em. Fairon, conservateur des Archives de l'Etat à Liège, a publié en tiré-à-part l'étude parue dans deux numéros de *La Vie wallonne* (13 avril et 15 mai 1926) consacrée à *Un Inventeur wallon : Jean-Philippe de Limbourg*, à qui l'on doit, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les *Premiers essais de fabrication du coke en Belgique* de 1768 à 1771. Utilisant les nombreux documents de famille que mit à sa disposition M. le chevalier Ph. de Limbourg et les précieuses consultations techniques de M. l'ingénieur de Jaer, M. Fairon a réussi admirablement à mettre dans tout son relief, et à lui rendre ainsi pleine justice, une personnalité dont la place n'était certes pas ignorée dans le monde de la science et de la littérature, mais qui ne nous était guère connue autrement. Le médecin J.-Ph. de Limbourg apparaît ici comme un hardi innovateur, un précurseur qui, sans avoir réussi lui-même, indiqua à d'autres la voie à suivre. Ce fils de Wallonie a brillamment jalonné la route où les Anglais eurent, en fin de compte, la chance de nous devancer, et il convenait de le démontrer : ce que M. Fairon a réalisé de la façon à laquelle nous ont habitués ses travaux antérieurs.

* * *

Mélanges Pirenne. — Parmi les monographies qui seront publiées pour être offertes en un volume spécialement composé en l'honneur de M. H. Pirenne qui, en 1926-1927, entrera dans sa 40^e année de professorat à l'Université de Gand, nous relevons celles qui ont trait à l'histoire liégeoise :

M. K. Hanquet, *Triumphus* et *Triumphale*, deux œuvres de Renier de Saint-Laurent ;

A. Hansay, L'Ancien Comté et les anciens Comtes de Looz (avec une carte) ;

E. Fairon, Quelques effets de la crise monétaire à Liège (1476-1531) ;

H. Obreen, Quel fut au moyen âge le tracé exact des limites entre les diocèses de Liège et d'Utrecht dans les îles des embouchures de la Meuse ? (avec une carte) ;

E. Poncelet, L'abolition de la « familia » militaire dans la principauté de Liège à la fin du XII^e siècle.

H. Vander Linden, Le tribunal de la Paix et les origines de la Principauté de Liège ;

Aug. Vincent, Les Invasions germaniques de 236 d'après les trouvailles de monnaies.

* * *

La Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, a mis au concours annuel de 1929 un certain nombre de questions, entre autres celle-ci :

« Déterminer la frontière linguistique entre les éléments romans » et thiois, dans le nord-est de la province de Liège ». (Délai : 31 octobre 1928 ; prix pour chaque question : 1500 francs.)

* * *

En un premier fascicule de 94 pages publié sous le titre de *Huy-jadis*, notre confrère M. René Dubois vient de réunir une série d'intéressantes notices relatives à la vie de la cité mosane dans le passé. Calamités, procès, drames de toutes sortes y font l'objet de pages alertes et savoureuses. Signalons particulièrement le chapitre : *Le mont Falise et le camp des Aduatiques*, avec quelques bonnes observations personnelles de l'auteur. (Huy, Impr. Degrâce, 1926).

* * *

Dans *Namurcum* de juin 1926, notons une étude très substantielle de M. Ferd. Courtoy sur le peintre Jacques Nicolaï, jésuite, élève de Rubens, considéré jusqu'à ce jour comme originaire de Namur. En réalité, Nicolaï naquit à Dinant en 1605 et mourut à Namur en 1678 après une carrière très laborieuse. Voilà donc

retrouvé un « *Homme illustre de la Nation liégeoise* » (*Namurcum. Chronique de la Société Archéologique de Namur*),

* * *

Les monuments de la piété populaire de notre province ont enfin trouvé des amis et des protecteurs. Le relevé des vieilles croix et chapelles débute par une monographie consacrée aux monuments de l'espèce encore conservés dans la paroisse St-Barthélemy à Liège. Ce travail est l'œuvre de M. le chanoine J. Coenen, (Imprimerie de l'abbaye d'Averbode, 1926).

* * *

La *Libre Belgique* du 3 juillet 1926, ainsi que d'autres journaux rapportent la découverte à Raeren d'une série remarquable de poteries en grès des XVI^e et XVII^e siècles.

* * *

In memoriam. — On se souvient qu'au mois de juillet dernier, diverses festivités ont commémoré le centenaire des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. A cette occasion avait été organisée une exposition de pièces de choix sorties des ateliers de la Société. Une de celles qui attirèrent le plus les regards était un vase monumental en cristal blanc, monument de taillerie où les artistes graveurs et ciseleurs, voulant allégoriquement glorifier la Belgique, représentèrent sur les faces ouvragées les écussons de nos neuf provinces.

Un journal de la capitale (*L'Indépendance belge*, numéro du 14 juillet) a eu la délicate pensée de rappeler que ce vase grandiose et unique avait été conçu par un de nos confrères de l'Institut que nous avons eu le vif regret de perdre il y a quelques mois, M. Léon Ledru, chef de service aux Cristalleries. « Hélas ajoute le journaliste, M. Ledru n'a pu assister à la glorification de son œuvre. Il est décédé en janvier dernier des suites d'une maladie contractée au cours des inondations. »

Cet hommage posthume méritait d'être rendu à un artiste qui, sous des apparences modestes, cachait de rares qualités de cœur et d'intelligence.

M.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :

10 FR. PAR AN

LE NUMÉRO :

1 FR.

pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne

la *Chronique*,

s'adresser au Secrétariat de

l'Institut archéologique

liégeois

Maison Curtius.

Procès-verbal de la Séance du 25 Juin 1926.

La séance est ouverte à 5 h. 40 sous la présidence de M. Halkin, président.

37 membres sont présents.

Sont excusés : MM. J. Servais, J. Hamal, Marissiaux, D^r Wibin et M^{lle} Van Heule.

I. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai, qui est adopté sans observation. Il donne ensuite communication de la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance.

Avant de passer à la communication, M. le Président, devant l'assemblée debout, annonce le décès de M^{me} de Hasse, née comtesse de Villers, membre associée de l'Institut et adresse un souvenir ému à la mémoire de celle qui fut une des généreuses bienfaitrices du Musée.

II. Communication de M. L. Halkin : *Les origines du Collège des Jésuites à Liège*. M. le Vice-Président félicite et remercie M. Halkin de sa très instructive communication, qui donne lieu à un intéressant échange de vues entre MM. Polain, Brassinne et Halkin.

III. Sont présentés en qualité de membres associés : M^{me} Veuve G. Janssens, boulevard de la Sauvenière, 113, et M. Arnold de Cartier de Marchienne, à Marchienne-au-Pont.

IV. M. Magnette propose de remettre la séance de juillet à

fin septembre, ceci étant donné l'avancement des vacances scolaires au 15 juillet.

M. Brassinne combat cette proposition en faisant observer que les dates des séances sont fixées dans les statuts.

M. Magnette déclare alors faire cette proposition à titre d'exception pour cette année seulement et non à titre définitif.

M. le Président met aux voix cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité, sauf l'abstention de M. Brassinne.

V. *Affaires diverses.* — M. Brassinne offre, au nom de M. le Dr Brahy, deux fragments de vase en terre cuite trouvés dans la propriété de ce dernier, rue Fabry, 33, à Liège. Ce vase de forme étrange, qui semble remonter au XV^e siècle, se rapproche assez bien des plats entaillés dont se servaient jadis les maraîchers des environs de Liège pour protéger les fraisiers. Il fait observer que l'endroit de la découverte était autrefois occupé par les dépendances de l'ancien couvent des Guillemins. Remerciements à M. le Dr Brahy.

M. Magnette dépose sur le bureau trois travaux destinés au *Bulletin* :

Un travail de M. Thyssen intitulé : *Contribution à l'étude des procédés de fabrication des haches et francisques sous la période franque.*

Sont nommés rapporteurs : MM. Breuer, Servais, Hamal.

Un travail de M. Piton, intitulé : *La Fleur de lys sur le premier sceau de la ville de Landen.*

Sont nommés rapporteurs : MM. Gérumont, Fairon et Pirlet.

Un travail de M. L. Halkin, intitulé : *Les origines du Collège des Jésuites à Liège.*

Sont nommés rapporteurs : MM. Gobert, Lahaye et Brassinne.

M. Magnette propose d'adresser au nom de l'Institut une lettre de félicitations à M. Soil de Morialmé, président de la *Société Archéologique de Tournai*, à l'occasion de son jubilé de 50 ans de membre de la dite Société. *Adopté.*

M. Magnette fait ensuite observer que cette année marque également, pour un de nos membres effectifs, M. l'architecte Jamar, le 50^e anniversaire de son entrée à l'Institut et propose, à cette occasion, de lui adresser les félicitations de l'Institut, ainsi que l'expression de sa reconnaissance pour les innombrables services rendus au cours de ces cinquante années. *Adopté.*

Enfin, M. le Président termine en adressant, au nom de l'Institut, des remerciements et des félicitations aux auteurs du Mémorial du 75^e anniversaire, MM. Magnette et Pirlet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

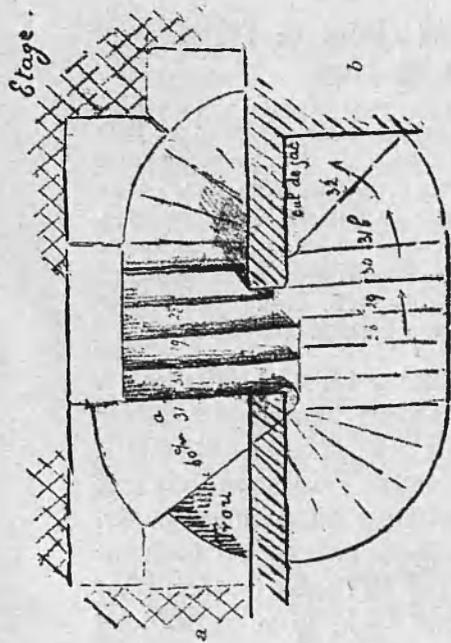
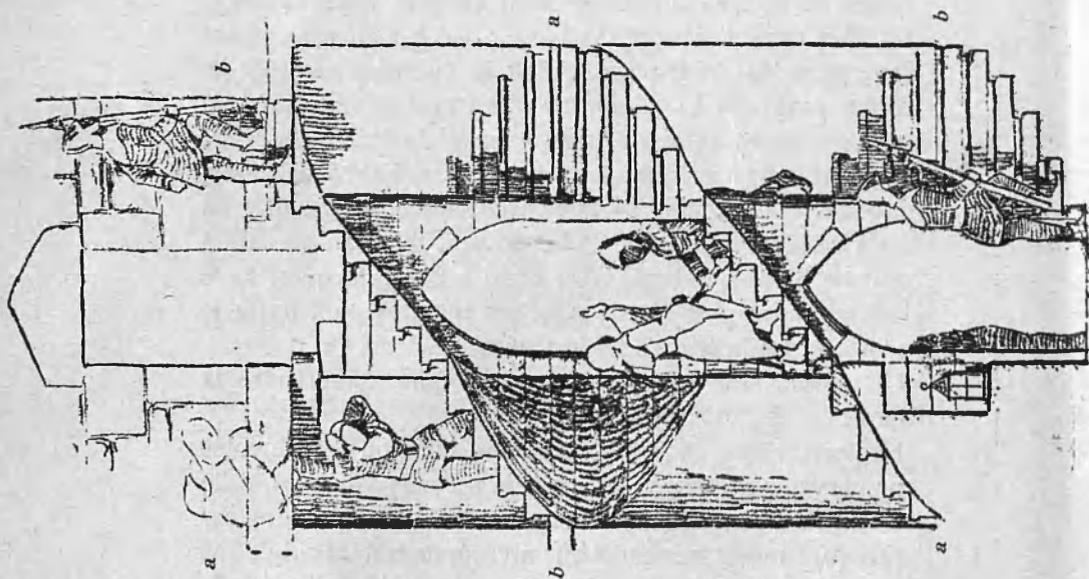
A propos de l'escalier du chœur de l'église Saint-Jacques de Liège

Nous publions bien volontiers l'article que son auteur, M. l'architecte Paul Jaspar, a été bien inspiré de rédiger et de communiquer à ses confrères de l'*Institut*, pour faire suite à une notice publiée par M. Eug. Polain dans la revue illustrée belge *Chez nous*. (Cfr. *Liège, Guide illustré*, publié sous les auspices du Comité organisateur du XXI^e Congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*. Liège, Bénard, 1905. Notice sur l'église Saint-Jacques : pages 92 à 99, et spécialement 94 et 96).

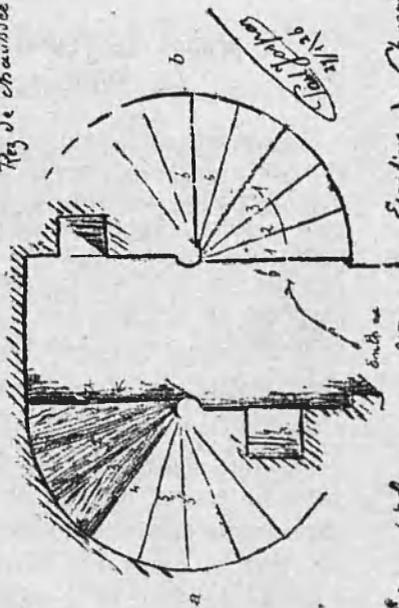
M. Polain cite notamment, sans y insister, l'escalier « à » double hélice, permettant aux deux magistrats d'arriver » ensemble dans la tribune où ils devaient prêter serment ». Dans un second passage de sa notice, l'auteur se livre aux explications suivantes : « Nouvellement restaurée par Jamar, » s'élève, en étage, une autre chapelle donnant sur le chœur » par un balcon ; on y accède par un double escalier. C'est » la « Chapelle des Bourgmestres » où, jusqu'en 1684 les » deux magistrats élus le jour de la Saint-Jacques, venaient » prêter serment de conserver intacts les privilèges et fran- » chises de la cité. L'abbaye Saint-Jacques joua, en effet, » un rôle dans l'histoire de Liège ; terre neutre, relevant » seulement du Saint-Siège, *c'était là qu'étaient déposés les » coffres contenant les documents établissant ou reconnaissant » les droits des bourgeois de Liège*. Au seuil de l'église s'arrêtait » le pouvoir de l'évêque et du prince, car l'abbé de Saint- » Jacques était le conservateur apostolique, c'est-à-dire en » quelque sorte le censeur de l'évêque et du chapitre cathé- » dral de Saint-Lambert. C'est aussi à Saint-Jacques, terre » indépendante, que furent conclues maintes paix entre le » prince et les bourgeois de la Cité ».

Un croquis est indispensable pour faire comprendre la disposition de l'escalier précité.

Le visiteur doit choisir, en arrivant, l'une ou l'autre volée pour parvenir à l'étage ; or, c'est la seconde volée (a), celle que l'on ne voit pas de prime abord, qu'il faut prendre, car l'autre (b) l'amène bien au même niveau, mais à un cul-de-sac et non au balcon du chœur. A l'arrivée de l'escalier (a), le palier, triangulaire, n'a qu'une largeur moyenne de 60 cm.



Reg de chauxsee



Excahier du Chauxsee
 Sphère d'Espagne. à l'Esp.

et la moindre distraction fait choir le visiteur dans le trou béant sous ses pas.

On a prétendu, comme le fait aussi M. Polain, que cet escalier à deux volées devait servir aux deux bourgmestres qui administraient Liège à cette époque, et qu'il était établi ainsi pour permettre aux dits bourgmestres d'apparaître *en même temps* à la tribune qui donnait sur le chœur au premier étage.

La tribune (balcon) est pratiquement inaccessible !...

Je crois qu'il faut y voir tout autre chose : égarer le visiteur.

L'exemple d'un escalier à double vis est rare, mais il se rencontre dans des ouvrages de fortification du moyen âge, notamment à Pierrefonds : ici, la volée, *qu'il ne faut pas prendre*, conduit aussi à un cul-de-sac et l'assaillant, obligé de revenir sur ses pas, trouvait au pied de l'escalier à qui parler... (1).

Pourquoi une telle disposition à Saint-Jacques ?

Vraisemblablement, parce que l'unique salle dégagée par cet escalier contenait les documents établissant ou reconnaissant les droits des bourgeois de Liège, documents précieux au premier chef ! Cet asile pouvait n'être pas respecté par les masses populaires en cas d'émeutes ou de soulèvements, aussi les documents étaient-ils enfermés dans des coffres en fer ; mais deux sûretés valent mieux qu'une et le désordre qui ne pouvait manquer de se produire au pied et même du haut en bas de l'escalier devait jeter le désarroi parmi les assaillants : en effet, le croquis démontre encore que l'on peut changer de volée au premier croisement des deux escaliers ; le désordre produit par des gens arrivant en masses devait être indescriptible et c'est là, pensons-nous, la seule raison d'être d'une disposition trop peu connue des Liégeois.

A noter que, vis-à-vis et faisant pendant, un autre escalier, de mêmes dimensions, mais à simple volée celui-là, conduit à une autre salle du premier étage. On n'avait pas cru devoir prendre les mêmes précautions, cette salle ne contenant pas d'archives.

Paul JASPAR.

(1) Viollet-le-Duc, d'après une description de Sanval, trace le plan d'une « vis tournante à double colonne (noyau) où l'on entre par deux portes et où l'on monte par deux endroits » qui correspond à l'escalier de Saint-Jacques. La largeur est de 3^m,25, alors que celle qui nous occupe mesure 3^m,40.

Parvis et Paradis

Dans les dictionnaires d'étymologie les mots *Parvis* et *Paradis* se trouvent associés, mais on ne parvient pas à établir la différence de la signification qu'ils ont.

Paradisus, dit Ducange, équivaut d'ordinaire à *Paravisus* (parvis).

Paradisus, dit-il encore, est un *atrium* (aître ou aîte en wallon) entouré de portiques devant les édifices sacrés, servant pour les enterrements. Les paradis et les cimetières sont appelés *atria* (aître).

Il cite un vieux texte où il est dit : « Le même lieu situé devant la porte de l'église (*monasterium*) est appelé *paradisus* parce que les corps de beaucoup de martyrs, confesseurs et vierges, y reposent. »

Roquefort est succinct et obscur. *Paradis*, dit-il, pare-huis (?) *parvis* signifie place qui est devant une église, *pervius* et non *paradisus*, en bas-latin *parvisius*. Il semble dire que *paradisus*, contrairement à l'opinion de quelques-uns, est une altération de parvis.

Littré, dans son dictionnaire, donne une dizaine de significations du mot paradis, dont une seule, la 9^e, a quelque intérêt pour notre sujet. *Paradis*, dit-il, nom donné anciennement à des cours devant une église. Il se demande pourquoi on a donné ce nom de paradis à des cours carrées devant une église et il renvoie au dictionnaire historique de Voltaire, que nous n'avons pas consulté.

Le vieux dictionnaire flamand de Kiliaen donne *parvys* = parvis, vestibule ou seuil de l'église et *paradys* = paradis, et c'est tout. Mais, par contre, il a *Kerkhof* = cimetière, cour ou jardin entourant l'église et il a *Vrydhof* [nom de la grand'place (Saint-Servais) à Maestricht], qu'il traduit par *atrium* (aître), cimetière et lieu d'asile ; ce qui nous dit à peu près à quoi servaient les grandes cours *carrées* devant les églises. Le terme parvis est encore usité dans le langage français avec la signification de entrée, escalier ou vestibule d'église.

Paradis n'est plus employé dans le langage usuel pour désigner les parties voisines de l'église qu'il dénommait au moyen âge, mais, dans le langage populaire et dans la toponymie, on le rencontre assez souvent ; et des noms de famille : Paradis (franç.) et Paredis (flam.) nous le rappellent.

Nous voudrions, dans cet article, donner quelques-unes de ces dénominations qui permettront peut-être à d'autres d'élucider la question : Paradis = cimetière.

A Xhendremael, il y a une ancienne prairie sur laquelle sont édifiées la maison communale, les écoles et une salle de danse ; l'ensemble du bloc s'appelle *Paradis*. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons cet enclos comme le lieu de sépulture d'une

partie des nombreux Liégeois qui périrent à la bataille d'Othée, le 23 septembre 1408. En ce jour, une armée considérable de Liégeois était campée à Othée et se trouvait en présence de celle du prince-évêque, Jean de Bavière et de ses alliés. Pour garantir leur arrière, les Liégeois avaient, entre Othée et Xhendremael, fait un rempart de chariots. Leurs adversaires, plus nombreux, qui se trouvaient en face, et sur les deux côtés avaient envoyé, par des vallons, un fort contingent de cavaliers pour attaquer les Liégeois par derrière malgré ce rempart des chariots. Les Liégeois, dans leur présomption, avaient négligé de prendre des mesures de défense de ce côté.

Le rempart fut emporté. Les Liégeois se trouvaient attaqués de tous côtés ; un fort contingent (6000 hommes dit-on) se jeta en arrière pour défendre le rempart de chariots ou se sauver. Le front fut brisé. Beaucoup de combattants tombèrent à Othée, beaucoup d'autres entre Othée et Xhendremael. Les morts d'Othée y furent enterrés pendant quinze jours, à un endroit qu'on appelle le *Clusin* ou la Clouze, parce qu'on devait y élever une chapelle et un ermitage. La toponymie a conservé le nom de la chapelle et de la Clouze. Ceux qui périrent dans le voisinage de Xhendremael y furent enterrés dans un terrain qui reçut et a encore le nom de *Paradis*. Ce nom désuet, qui avait été remplacé par ceux de cimetièrre et d'aîte, fut conservé pour les terrains non bénits où, en cas de force majeure, on enterrait les cadavres.

C'est la seule explication que nous trouvons pour le lieu dit *Près du Paradis* qu'on trouve à Dalhem, entre Dalhem, Feneur et Trembleur.

Voici ce qui l'aurait provoqué. Au cours du XVII^e siècle, il y eut dans la région de terribles épidémies, notamment en 1634 et 1667. Pour la seconde, on lit, dans un vieux registre visétois que, pour prévenir l'extension de la contagion, on enterrait les cadavres des pestiférés hors de la ville, le long des chemins et dans les champs. Le contact avec les gens des localités contaminées était même interdit ; à Saint-Remy, un sentier que l'on ne pouvait dépasser, portait le nom de sentier de la peste.

Les cimetières de Feneur et du hameau de Trembleur se trouvaient à Saint-Remy et à Mortier. On n'aurait pas voulu, dans ces deux centres, recevoir les cadavres des pestiférés. A Dalhem, on aura fait comme à Visé, et, entre Dalhem, Feneur et Trembleur, dans un endroit bien écarté, on créa un cimetière pour les victimes de la peste, un *paradis*, dont le nom est conservé dans le lieu dit *près du paradis*.

Il est probable qu'ailleurs encore des paradis (sans ajoute) existent et ont des origines comme ceux de Xhendremael et de Dalhem.

En tout cas, le terme *paradis des ch'vaux* est très fréquent et, généralement, il signifie lieu où on enfouissait les cadavres des chevaux.

Pourquoi, pourrait-on demander, cette appellation pour les chevaux seuls ?

La réponse paraît bien simple. Il y a ce fait que la viande de cheval est des plus nourrissantes et que ce n'est que depuis quelques années qu'on a commencé à en manger. Beaucoup d'autres bêtes (vaches, porcs, moutons) malades ou blessées, ont été mangées jadis. Le cheval était un animal de luxe qui rendait de grands services, mais on ne le mangeait pas. Les autres animaux étaient des bêtes de boucherie. Puis le cheval était un animal de dimension.

Les restes d'un animal de basse-cour, qui ne pouvaient être utilisés, pouvaient être facilement enfouis dans un coin de terre voisin. Pour le cheval, il fallait autre chose.

Pour toutes ces raisons, il y avait dans beaucoup de communes sur un Wéricha quelconque, un coin réservé pour l'enfouissement des cadavres des chevaux et comme, pour exprimer encore le respect qu'on avait pour le cheval, qui, pendant sa vie avait eu son étable particulière, son écurie, on décorait le lieu de sépulture des chevaux du nom de *paradis*, que l'on donnait jadis au cimetière pour hommes.

Tous les lieux dits *paradis des chevaux* ne se prêtent pas bien à cette interprétation. Ainsi, à Visé, il y avait un chemin, montant et difficile, de la Porte du Marché à la hauteur de Lorette, qu'on appelait le « paradis des chevaux », peut-être parce que le paradis se trouvait dans le voisinage, peut-être aussi parce que le langage populaire voulait signifier qu'à cause de sa difficulté, les chevaux s'y préparaient une place pour leur paradis.

A Bassenge, un chemin montant, malaisé et de tous côtés au soleil exposé, escalade la côte vers Houtain-Saint-Siméon et, au point où commence la plaine, il y a un *Paradis des chevaux*, ainsi appelé sans doute parce qu'après une terrible montée et un dernier coup de collier, on s'arrêtait, que le *haway* était placé sous le bras du brancard, que le cheval recevait avec les caresses de son maître une bonne croûte de pain, qui lui procuraient des délices de Paradis. Nous n'aurions jamais osé écrire ces lignes, si nous ne savions combien le langage populaire est pittoresque et rempli des rapprochements les plus inattendus.

C'est encore à cet esprit du langage populaire que nous voudrions attribuer l'origine du nom *paradis* sur lequel les savants ne nous renseignent pas.

Depuis des siècles, après l'absoute des messes pour les défunts, à la sortie de l'église, pour conduire le mort à sa dernière demeure, la liturgie chante *in Paradisum deducant te Angeli*, etc., qui est comme un adieu à l'âme qui s'en va au Paradis céleste. Ce *in paradisum* au dernier départ vers *le cimetière*, a provoqué dans l'esprit populaire une confusion entre les deux séjours de l'âme et du corps et *au cimetière* est devenu le sens de *in Paradisum*.

Cette confusion a eu peut-être comme effet que *Paradisus* a été

abandonné pour les termes cimetièrre et aître et n'est resté que dans le langage populaire pour désigner les lieux d'enterrements non bénits.

Le nom Paradis est devenu un nom de famille. En flamand, on a Paredis = Kerkhof ou du Paredis ou du Kerkhof, en pays wallon, Paradis, qui, jadis, était sans doute *du* ou *de* Paradis. Peut-être que ce *du* ou *de* s'est perdu, comme pour d'autres noms, pendant la Révolution française.

Abbé CEYSSENS.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Tongres (Marché au Lin). Souterrains romains (?). — Les journaux ont publié des notices assez étendues sur l'effondrement qui eut lieu le 15 juillet dernier dans la cuisine du café Brans. Ne revenons pas sur l'événement, mais notons simplement que, le surlendemain de l'accident, les occupants de l'immeuble, interrogés par plusieurs de nos confrères, ont formellement contredit l'assertion d'un journaliste qui donnait pour certaine l'existence de souterrains romains passant sous le café susdit. Comment on écrit l'histoire! « *D'après des recherches sérieuses, il passe sous cette cuisine un des longs couloirs souterrains qui datent du temps où Tongres était réputée comme la plus grande ville romaine. Ces souterrains mènent de la rue de Saint-Trond à la Grand'Place et, de là, à la Place d'Armes et au Marché au Lin, et ont une issue dans les caves de l'hôtel du Casque* (1) ». Tout en regrettant que Jean d'Outremeuse n'ait pas connu ce dédale, ne nous hâtons pas de nier trop catégoriquement. Tongres n'a pas encore livré son dernier secret. L'existence d'un puits fort profond au Café du Casque paraît certaine. Quant au « souterrain » du Marché au Lin, quand nos confrères sont arrivés pour le visiter, l'excavation était déjà comblée. Il est très possible qu'un puits, voire même un ancien égout romain, soit la cause de tout ce tapage.

Tongres (Grand'Place : Monument commémoratif de la guerre). — Nos confrères, M^{lle} Van Heule, MM. Brassinne et Géri-mont, ainsi que le soussigné, ont eu, le 20 juillet, l'occasion de voir les travaux préparatoires à l'érection du monument de la guerre.

A une profondeur d'environ 5 mètres sous le niveau de la place, le terrain ferme n'avait pas été rencontré. Des couches diverses de remblai, où les débris romains ne manquaient pas, étaient parfaitement visibles. Au fond, encore parfaitement en place dans de l'argile, des fragments de *tegulae* romaines.

J. BREUER.

(1) *Gazette de Liège* du 16 juillet 1926. — *La Nation Belge* du 18 juillet a donné un petit compte rendu de l'événement.

A lire. — La bien intéressante revue que dirige à Charleroi M. Elie Baussart, la *Terre wallonne*, a publié dans son numéro du 15 avril 1926 (tome XIV, n° 79), en une douzaine de pages signées d'un mystérieux Silexo, une notice sur notre Musée archéologique de la Maison Curtius. Chacun pourra y apprendre comment se sont formées nos collections (d'après le Rapport de M. De Puydt en 1899) et quel est leur état actuel. On y lira entre autres une analyse détaillée des richesses léguées à la Ville par M^{lle} S. Moxhon. D'autre part, encore, l'auteur de la notice ne laisse pas, d'après les travaux d'A. Micha et Stan. Bormans, de nous montrer quelle place considérable J. de Corte (ou Curtius) a occupée dans la vie économique du pays de Liège au XVII^e siècle.

Il est bon, il est utile que, par des articles tels que celui de Silexo, notre Musée soit signalé et apprécié à sa valeur en dehors de notre ville et du pays de Liège. Cfr., dans le *Bulletin du Touring-Club de Belgique* (numéro du 1^{er} mai 1925), la notice rédigée par M. E. Rahir. — Cfr. dans la *Terre wallonne* du 15 juin 1926, un article hautement instructif sur le Musée archéologique d'Arlon (auteur M. A. Bertrang) et sur ses précieuses pièces d'archéologie belgo-romaine).

— Pour ceux qu'intéresse la question, toujours discutée, de Lambert dit le Bègue et de l'origine des béguinages, il faut lire, d'une part, l'étude du R. P. J. van Mierlo (*De Bijnaam van Lambertus Li Beges en de vroegste beteekenis van het woord Begijn*. Gand, Siffer, 1925, in-8°, 45 pp.) et, d'autre part, la réponse qu'oppose à l'hypothèse du savant jésuite le R. P. Callaey, O. M. Cap. dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1926, t. XXII, pp. 184-185. Le texte de cette réponse peut se lire dans la *Terre wallonne*, numéro du 15 mai 1926, t. XIV, pp. 199-200. — Cfr. la *Chronique archéologique*, mai 1922, pp. 32-33.

— Sous le titre *Le Château Fort de Liège*, M. Fernand Lohest, l'architecte-archéologue bien connu, membre correspondant de la Commission des Monuments, va faire sortir de presse un ouvrage dont la « thèse » ne laissera pas d'exciter le plus vif intérêt et suscitera peut-être, et de nouveau, d'ardentes controverses, puisque son auteur, se mettant à l'opposé des théories admises jusqu'ici, croit pouvoir démontrer que *le système notgérien était nettement divisé en deux parties : le château fort isolé au haut du Mont-Saint-Martin et, en plaine, la Cité isolée aussi et encerclée de murailles* ⁽¹⁾.

Voilà en prévision bien des combats autour des murs... de Liège !

— L'éditeur G. Thone vient d'achever l'impression du tome II

(1) On peut lire un bon résumé du livre de M. F. Lohest dans la *Gazette de Liège* du jeudi 7 octobre (supplément littéraire).

du monumental ouvrage de M. Th. Gobert, *Liège à travers les âges. Les Rues de Liège*. En 634 pages, nous trouvons les notices relatives aux rues dont les dénominations ont pour initiales les lettres A à E inclusivement. On peut y relever comme particulièrement attachants, les articles intitulés : Amercœur, Anglais, Armuriers, Avroy, Barthélemy, Batte, Bavière, Bêche, Béguinages, Boucherie, Boverie, Brasseurs, Carmes, Cathédrale, Chaîne, Chartreuse, Chaussée des Prés, Christophe, Claire, Clarisses, Cloîtres, Cloutiers, Cockerill, Constitution, Coquins, Cornillon, Coronmeuse, Croisiers, Croix, Curtius, Defrance, Denis, Détroit, Dominicains, Dos-Fanchon, Draperie, Ecoliers, Etienne.

Ce qui ajoute à la valeur et à l'intérêt de la nouvelle publication des *Rues de Liège* est l'insertion d'un choix particulièrement heureux d'illustrations : le présent volume en contient non moins de 118 (vues d'anciens quartiers, portraits, plans, maisons, etc.).

Informons nos confrères qu'un exemplaire de chacun des deux volumes parus présentement fait partie des collections de la Bibliothèque de l'*Institut*.

— Notre collègue, M. le Chanoine J. Coenen, vient de terminer une série d'articles, en flamand, dans la revue mensuelle *Limburg*, t. V, 1925, sur le *Prinsenhof* de Maseyck. L'auteur y décrit de façon détaillée les différents avatars subis par cette résidence princière liégeoise, construite en 1752 par l'architecte Jean-Joseph Couven, d'Aix-la-Chapelle. Les pourparlers, engagés entre les délégués de Jean-Théodore de Bavière et des magistrats de Maseyck au sujet de cette construction, furent assez laborieux. Ils constituent une savoureuse page d'histoire locale.

—Le *Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique* du 15 août 1926 renferme deux articles intéressants pour des Liégeois. Le premier, dû à M. Yves Ro, résume d'une façon très alerte la carrière assez mouvementée d'un horloger liégeois du XVIII^e siècle nommé Gilles Hanosset. Dans la seconde notice, M. le Chanoine Goffin nous fait une étude historique et archéologique fouillée du hameau de Xhéneumont près de Herve.

— Nous signalons bien volontiers une étude monographique consacrée à la petite église romane (du X^e siècle) de Bois-Les-Avins en Condroz que viennent de publier l'abbé H., Doyen, curé à Bois et notre confrère F. Hénaux, archéologue bien connu pour ses riches et nombreuses fouilles entreprises dans le pays wallon. L'ouvrage (1 vol. de 160 pages, 20 francs) qui s'orne de multiples clichés et photogravures hors texte et d'une planche héraldique en couleur, étudie en trois chapitres l'église de Bois, la commune et les familles seigneuriales qui s'y sont partagé successivement l'autorité. Cette monographie ne pourra qu'être accueillie avec une réelle faveur par tous ceux qui ne demandent qu'à voir mettre en valeur nos richesses du passé.

— Signalons aussi, bien que le sujet ne touche pas directement à l'histoire ni à l'archéologie de l'ancien pays de Liège, mais pour son haut intérêt intrinsèque, le volume nouveau que, sous les auspices du Conseil provincial de Namur, vient d'éditer M. Brouwers, conservateur des Archives de l'Etat à Namur.

Sous le titre *L'Administration et les finances du comté de Namur du XIII^e au XV^e siècle. Sources, cens et rentes au XIII^e siècle* (tome II, 1^{re} partie, Namur, Wesmael, 1926), nous avons là une synthèse d'une rare valeur documentaire, exposée d'une façon claire et précise, du régime économique et social tel qu'il se présente en pleine époque féodale dans une principauté qui, pour n'avoir pas joué de rôle dans l'ordre politique, présente néanmoins par la grande variété de ses ressources en matières premières (forêts, carrières, vignobles, mines, céréales), un intérêt considérable pour l'étude de la vie même des générations passées. Le pays de Namur a toujours été un peu comme méconnu dans notre histoire nationale. Des travaux comme ceux de M. Brouwers, venant après ceux de J. Borgnet, de St. Bormans, de L. Lahaye, édifient peu à peu un monument que chacun aura tout profit à visiter et à étudier.

— *Distinctions.* — Nos confrères MM. J. Haust, D. Brouwers et A. Hansay, membres correspondants de l'*Institut*, ont été promus au grade d'Officier de l'Ordre de Léopold ; MM. G. Hennen, J. Lyna et J. Yernaux, membres associés, à celui de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. Ol. Gilbert, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Ville de Liège, et membre de l'*Institut*, a été nommé membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites (section des Monuments) en remplacement de M. Gust. Francotte.

— *Décès.* — L'*Institut* a eu le regret, au mois de juillet dernier, de perdre l'un de ses membres associés, M. Jos. Mouton. Par cette mort disparaît une figure bien liégeoise, un homme entouré de sympathies unanimes, qu'intéressait tout ce qui pouvait mettre en valeur le passé de notre vieille cité wallonne, son histoire, son langage, ses coutumes. Membre de notre Société depuis 1908, M. Jos. Mouton n'avait jamais manqué de manifester à l'*Institut* en plus d'une occasion, combien il appréciait son activité. Ses amis et confrères conserveront de lui le souvenir d'une personnalité vraiment attachante et dont la perte prématurée a éveillé chez tous la plus profonde affliction.

— En septembre, l'*Institut* a eu également à regretter la mort de M. l'architecte J. Mullejans, membre de la Société depuis le 27 février 1910, et, au mois d'octobre, celle de M. Lucien Leenaers, industriel, associé de l'*Institut* depuis 1907.
